

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2022

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

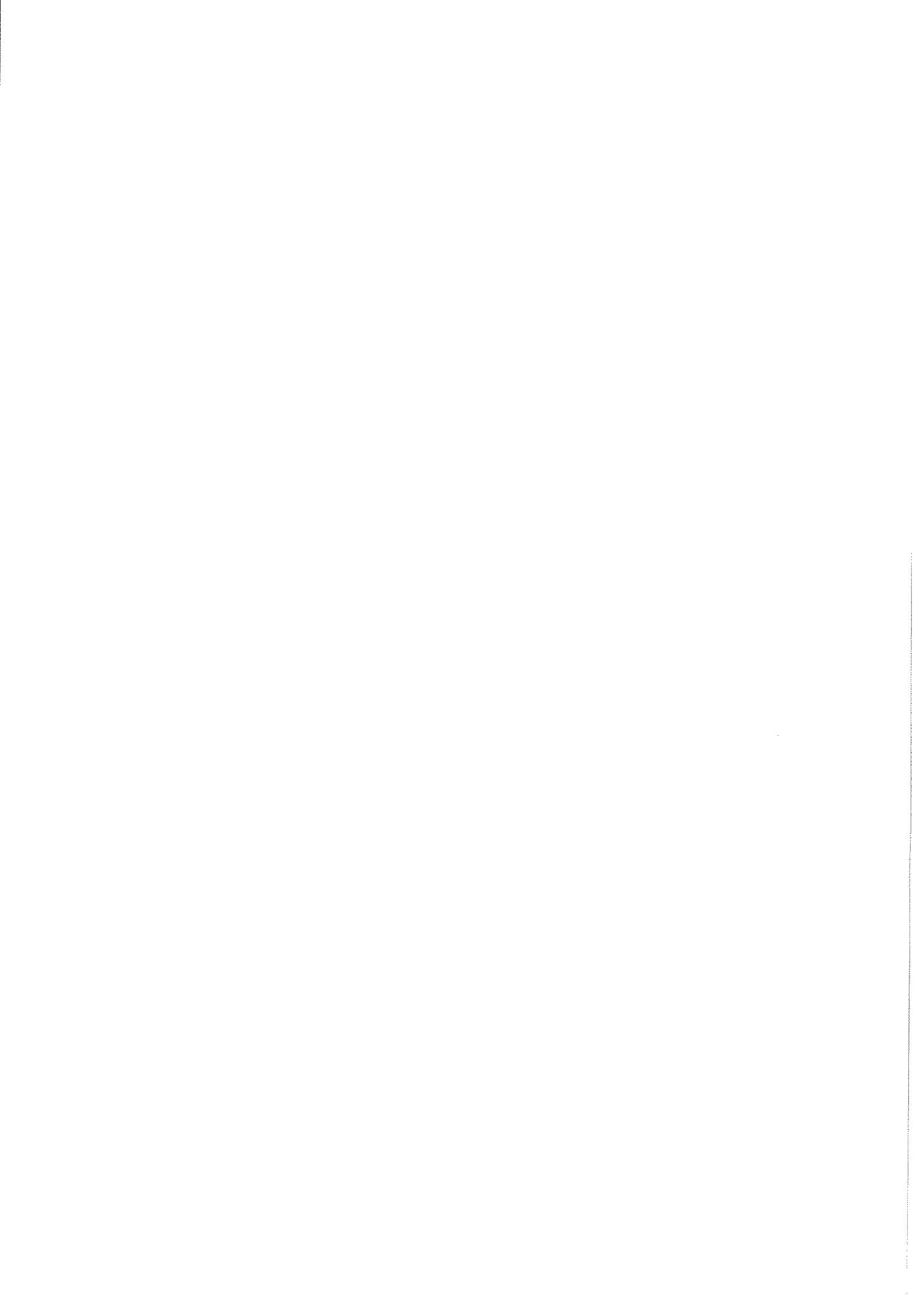
Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET



Conseil Municipal du Vendredi 1er Juillet 2022

A 18 h 00 Salle de la Corderie

Ordre du Jour

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur GHESELLE prend la parole et précise que ce n'est pas un conseil municipal habituel puisque la Mairie a pris un virage avec l'élection de Monsieur le Maire à la Députation c'est un moment important dans l'histoire d'Etaples-sur-mer.

Le Maire Etaplois va représenter la circonscription à l'Assemblée Nationale. L'ensemble des élus le félicite.

Dernier conseil municipal avant la saison estivale et en tant que Maire, Conseil qui se veut solidaire de la SPA.

La Municipalité d'Etaples-sur-mer s'engage auprès de la SPA afin de contribuer au bien-être des animaux du refuge.

À ce titre, une collecte de dons est organisée lors du Conseil municipal. Ces dons en nature permettront d'apporter davantage de confort aux animaux pensionnaires.

La directrice de la SPA présente la structure dans son ensemble et remercie l'ensemble des élus pour leurs dons au profit des animaux.

Un rêve se réalise pour Ophélie David

Après plus d'un mois de traversée, 40 étapes de franchies et 5 500 km parcourus, Ophélie David finira son tour de France à vélo sur le port départemental d'Etaples-sur-mer. Venez nombreux l'accueillir ce dimanche 3 juillet à 12H pour fêter avec elle ce moment spécial qui lui aura permis de réaliser son rêve. Elle partagera avec vous son sentiment de rêve accompli, la beauté des paysages qu'elle a découverts et les difficultés qu'elle a rencontrées.

Madame TILLIER précise que toutes les écoles ont suivi son parcours. Elle passera ce lundi avec son vélo dans les écoles. Elle précise que les enfants ont tous écrit un rêve.

Un projet qui se réalise, également, pour la Ville avec l'ouverture du PUMTRACK.

Une nouvelle aire de jeux pour les jeunes fut inaugurée le samedi 25 juin.

Equipement exceptionnel et unique sur la côte d'Opale, le Pumptrack.

Le Pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, sur une surface constituée de terre ou de bitume. Trottinettes, rollers, skateboards jeunes et moins jeunes auront de quoi prendre beaucoup de plaisir.

Monsieur le Maire signale que c'est un engagement de campagne et remercie l'ensemble des élus. On aura l'occasion de dresser le bilan de ce qui a déjà été fait jusqu'à aujourd'hui.

Monsieur le Maire présente le CD de « Amis Chemin » intitulé « vivre musique ».

Un nouveau label nous a été décerné « accueil vélo ».

Monsieur TINDILLER signale que la France est la 2ème destination mondiale du tourisme à vélo. Il y a 21 millions de français qui font du vélo pendant leurs vacances. Beaucoup de touristes viennent sur la Côte d'Opale. C'est une fierté d'avoir ce label. C'est le deuxième Office du Tourisme du Pas de Calais à l'obtenir.

L'ensemble des élus félicite les services de l'Office du Tourisme.

Décision « Entretien des espaces verts communaux de la ville d'Étaples-sur-mer : Tonte et taille »

Madame MAILLART précise que cet entretien correspond à la partie haute de la ville ce qui permet aux agents municipaux de la haute ville de renforcer la partie basse avec de nombreux parterres à entretenir.

Décision « Aménagement de la rue du fayel – Marché des travaux »

Monsieur le Maire précise que les travaux concernent la partie allant du coiffeur Lothmann jusqu'au Pont des 3 Arches avec un aménagement spécifique. Il n'existera plus de trottoir côté voie ferrée. On invitera les piétons à emprunter le trottoir qui longe les habitations.

Madame MAILLART précise que les travaux commenceront début juillet.

Monsieur le Maire signale qu'il y aura des perturbations. Tout le secteur gare sera terminé. On vient d'avoir des propositions pour le ravalement de la façade de la gare. Ensuite, un sujet sur un espace privé sera à l'ordre du jour prochainement « l'Hôtel des Voyageurs ».

Décision « Ligne de Trésorerie »

Il est précisé qu'il y avait des factures relatives à des investissements importants notamment des restes à réaliser de l'an dernier. On craignait pour le versement des salaires des agents, on a donc ouvert cette ligne qui sera fermée d'ici 1 mois.

Monsieur LAMOUR revient sur cette décision et demande si la ligne de trésorerie correspond bien à du fonctionnement et non à de l'investissement.

Il est précisé que c'est pour le fonctionnement et l'investissement.

Monsieur LAMOUR signale qu'une ligne de trésorerie sert à faire face à un problème de trésorerie parce qu'actuellement nous devons avoir au niveau de la commune des problèmes de trésorerie.

Il est répondu que le manque de trésorerie était lié à des paiements tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'on aurait pu réaliser un emprunt l'an dernier pour payer les investissements on ne l'a pas fait.

Décision « Indemnisation Monsieur et Madame LAMOUR Ludovic »

Monsieur le Maire précise que le sinistre est survenu sur un ralentisseur. L'assurance ne pouvait pas prendre en charge, la garantie ne couvre pas ce genre de sinistre. La ville a admis ce préjudice il a donc été décidé d'indemniser. A l'avenir, il faudra revoir les garanties au niveau des assurances.

2) Communications de Monsieur le Maire et information sur les décisions prises en vertu des délégations données au Maire par le Conseil municipal.

3) Direction Générale des Services

- Délibération n° 1 : « appel à manifestation d'intérêt concurrente » pour la cession à titre onéreux ou la prise à bail à construction de l'ensemble immobilier constitué du « Bâtiment QUENTOVIC ».

- Délibération n° 2 : Déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier comprenant l'ancien camping municipal « La Pinède ».
- Délibération n° 3 : Cession à titre gratuit de deux véhicules automobiles au profit de l'association « Moby'l'aide ».

4) Service Urbanisme

- Délibération n° 4 : Vente du site du presbytère et de l'espace Jules Ferry.
- Délibération n° 5 : Rétrocession, par l'office public de l'habitat « Pas-de-Calais Habitat », au profit de la Commune, pour incorporation dans le domaine public communal, des voiries et réseaux divers sis rue de la Pierre Trouée, rue Neuve et avenue du Mont Levin.

5) Service des Ressources Humaines

- Délibération n° 6 : Modification de la délibération n° 7 du Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer en date du 31 janvier 2022 concernant le recrutement d'un apprenti au sein des services de la Ville d'Étaples-sur-mer.
- Délibération n° 7 : Création de postes au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer suite aux avancements de grade.
- Délibération n° 8 : Recrutement d'un apprenti au sein des services de la Ville d'Étaples-sur-mer.

Délibération n° 9 : Signature d'une convention portant mise à disposition de personnel par l'ESAT (Établissements ou Services d'Aide par le Travail « Les Ateliers Maurice DEHAY »).

6) Service Finances/Subventions

- Délibération n° 10 : Attribution des subventions versées en 2022 aux associations non sportives.

7) Service État-Civil

- Délibération n° 11 : Affectation de la salle de la Capitainerie en salle des mariages pour l'organisation des mariages du 10 juillet au 15 août 2022 pendant les travaux de réhabilitation de la Mairie.

8) Finances

- Délibération n° 12 : Budget Ville - Décision Modificative N°1.
- Délibération n° 13 : Modification de la Délégation du conseil municipal au maire pour le recours à l'emprunt.

9) Office Municipale de Tourisme

- Délibération n° 14 : Tarifs des articles de la boutique à compter du 10 mai 2022.

10) Service Jeunesse

- Délibération n° 15 : Achat de matériel pour la motricité des jeunes enfants.
- Délibération n° 16 : Achat de mobilier pour les accueils de loisirs.
- Délibération n° 17 : Achat d'un véhicule 9 places.

11) Services Techniques

- Délibération n° 18 : Désaffectation et déclassement d'un bus de marque FAST.
- Délibération n° 19 : Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Renault – Mascott.
- Délibération n° 20 : Désaffectation et déclassement d'un minibus de marque Renault.

- Délibération n° 21 : Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Renault Nacelle.
- Délibération n° 22 : Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Citroën NÉMO du service Espaces Verts.
- Délibération n° 23 : Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Citroën NÉMO du service Propreté.

DECISION DU MAIRE N° 2022-05-04**MAPA****« Entretien des espaces verts communaux de la Ville d'Etaples-sur-mer : Tonte et taille »****Marché n° 2022-017 (Accord-cadre mono-attributaire sans minimum mais avec maximum de commandes annuelles)**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L. 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2021 modifiant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Considérant le souhait de la Commune d'Etaples-sur-mer d'externaliser les prestations d'entretien de ses espaces verts,

Considérant qu'une mise en concurrence via la procédure adaptée était adéquate compte-tenu de l'estimation maximum annuelle de commandes fixée à 20 000 Euros HT,

Considérant que le marché (accord-cadre) sera passé pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois pour des périodes de 12 mois et que les montants indiqués ci-dessus seront identiques pour la période de reconduction.

Considérant les mesures de publicité suivantes :

- Avis envoyé pour publication au BOAMP le 19 avril 2022 (procédure inférieure à 90 000 Euros HT) publié au BOAMP n° 22-55690 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 19/04/2022 au 12/05/2022
- AAPC et DCE mis en ligne sur le profil d'acheteur <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> à partir du 19 avril 2022. Support de parution supplémentaire de l'AAPC : l'Avenir de l'Artois, E.marchespublics et France Marchés.
- Mise en ligne de l'AAPC sur le site de la Ville d'Etaples-sur-mer le 19 avril 2022.

.../...

- AAPC restreint publié dans les journaux d'annonces locales du groupe Nord Littoral suivants :
 - o Les Echos du Touquet : parution du 27 avril 2022
 - o La Semaine dans le Boulonnais : parution du 27 avril 2022

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 12 mai 2022 à 11 heures et que les offres suivantes ont été reçues :

Candidats	Offre financière
Les Jardins de la Côte d'Opale 14 rue des Près 62560 MARQUISE	Le candidat n'a transmis aucune pièce de candidature. Sa candidature n'est donc pas recevable. L'offre ne peut-être analysée.
ID VERDE RD 231 – ZAE Les Deux Caps 62250 MARQUISE	Montant du BPU/Détail estimatif comparatif : 16 204.80 Euros HT
PLAETEVOET SPORT ET PAYSAGES 87 Route de Steendam 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE	Montant du BPU/Détail estimatif comparatif : 19 134.00 Euros HT.

Considérant le rapport d'analyse joint en annexe,

Décide :

Article 1 :

- ✓ De déclarer la candidature du candidat « Les Jardins de la Côte d'Opale » irrecevable pour absence de la totalité des pièces de candidature,
- ✓ D'attribuer **le marché n° 2022-017** : « Entretien des espaces verts communaux de la Ville d'Étaples-sur-mer : taille et tonte » à **ID VERDE – RD 231 – ZAE Les 2 caps – 62250 MARQUISE** suivant les prix indiqués au Bordereau des Prix / Détail Estimatif Comparatif.

Le marché est passé à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il est reconductible 2 fois pour des périodes de 12 mois.

Le montant maximum de commandes annuelles est identique pour chaque période de reconduction à savoir 20 000 Euros HT.

Les bons de commandes seront déclenchés au fur et à mesure des besoins.

Les accords-cadres vont être passés pour une durée de 12 mois à compter de leur date de notification. Ils sont reconductibles 2 fois pour des périodes de 12 mois.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

.../...

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 16 mai 2022

**Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,**



Philippe FAIT

Résumé de l'acte

062-216203182-20220516-DEC2022-05-04-AU

Numéro de l'acte : DEC2022-05-04
Date de décision : lundi 16 mai 2022
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision du Maire n°2022-05-04 MAPA "Entretien des espaces verts communaux de la ville d'Etaples-sur-mer : Tonte et taille"
Classification : 1.1 - Marchés publics
Rédacteur : Magalie AMONIER
AR reçu le : 19/05/2022
Numéro AR : 062-216203182-20220516-DEC2022-05-04-AU
Document principal : 99_AU-DECISION N°2022-05-04.pdf

Pièces jointes :

99_AU-ANNEXE DECISION N°2022-05-04.pdf

Historique :

19/05/22 09:54	En cours de création	
19/05/22 09:59	En préparation	Magalie AMONIER
19/05/22 10:05	Reçu	Magalie AMONIER
19/05/22 10:05	En cours de transmission	
19/05/22 10:06	Transmis en Préfecture	
19/05/22 10:09	Accusé de réception reçu	
19/05/22 10:31	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER
19/05/22 10:31	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER

Consultation n° C22.010

Entretien des espaces verts communaux de la Ville d'Etaples-sur-mer : Tonte et taille

DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION :

Les prestations, objet de la consultation, constituent un élément indissociable qui ne permet pas au Pouvoir Adjudicateur de les décomposer en lot.

MONTANT DES PRESTATIONS :

Il n'y a pas de minimum de commandes annuelles. Le montant maximum de commandes annuelles est fixé à 20 000 Euros HT.

DUREE DU MARCHÉ :

Le marché démarre à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il est reconductible 2 fois pour des périodes de 12 mois.

FORME DE LA PROCEDURE

La procédure de passation est : Procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. Conformément à l'article R.2162-2 du Code de la Commande Publique, l'accord cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées dans le CCAP et le CCTP.

Les bons de commande seront délivrés au Titulaire au fur et à mesure de l'émergence des besoins.

PUBLICITE :

- Avis envoyé pour publication au BOAMP le 19 avril 2022 (procédure inférieure à 90 000 Euros HT) publié au BOAMP n° 22-55690 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 19/04/2022 au 12/05/2022
- AAPC et DCE mis en ligne sur le profil d'acheteur <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> à partir du 19 avril 2022. Support de parution supplémentaire de l'AAPC : l'Avenir de l'Artois, E.marchespublics et France Marchés.
- Mise en ligne de l'AAPC sur le site de la Ville d'Etaples-sur-mer le 19 avril 2022.
- AAPC restreint publié dans les journaux d'annonces locales du groupe Nord Littoral suivants :
 - o Les Echos du Touquet : parution du 27 avril 2022
 - o La Semaine dans le Boulonnais : parution du 27 avril 2022

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le 12 mai 2022 à 11 heures

DATE D'OUVERTURE DES PLIS PAR LE SERVICE MARCHES PUBLICS :

Le 12 mai 2022 à 14 heures

Analyse des candidatures

Au regard des pièces fournies par les candidats, il apparaît que le candidat « Les Jardins de la Côte d'Opale » n'a fourni aucune pièce de candidature. Sa candidature n'est pas recevable. L'offre n'est pas à analyser. Les deux autres candidats possèdent les garanties et capacités pour répondre à la consultation.

RECAPITULATIF DES OFFRES RECUES

Candidats	Offre financière
Les Jardins de la Côte d'Opale 14 rue des Près 62560 MARQUISE	Le candidat n'a transmis aucune pièce de candidature. Sa candidature n'est donc pas recevable. L'offre ne peut-être analysée.
ID VERDE RD 231 – ZAE Les Deux Caps 62250 MARQUISE	Montant du BPU/Détail estimatif comparatif : 16 204.80 Euros HT
PLAETEVOET SPORT ET PAYSAGES 87 Route de Steendam 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE	Montant du BPU/Détail estimatif comparatif : 19 134.00 Euros HT.

Pli(s) hors délais :

Sans objet.

Demande de précisions auprès des candidats dans le cadre de l'analyse

Sans objet.

Critères de jugement des offres

N°	Description	Pondération
1	Prix (sur la base des prix figurant au BPU/Détail estimatif comparatif)	70
2	Valeur technique (suivant les critères indiqués dans le cadre du mémoire technique)	30
Pondération totale des critères d'attribution:		100

Analyse des offres

Voir le tableau d'analyse des offres en annexe.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au regard de l'analyse des offres, **le marché n° 2022-017** : « Entretien des espaces verts communaux de la Ville d'Etaples-sur-mer : taille et tonte » va être attribué à :

ID VERDE – RD 231 – ZAE Les 2 caps – 62250 MARQUISE

suivant les prix indiqués au Bordereau des Prix / Détail Estimatif Comparatif.

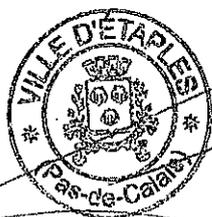
Le marché est passé à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il est reconductible 2 fois pour des périodes de 12 mois. Le montant maximum de commandes annuelles est identique pour chaque période de reconduction.

Les bons de commandes seront déclenchés au fur et à mesure des besoins.

Vu et accepté le 16 mai 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,

Philippe FAIT



	Plaetevoet	Notes	Id Verde	Notes
OFFRES	19 134,00	59,28	16 204,80	70
VALEUR TECHNIQUE / 30				
Moyen humain/Matériel - 15 points	Société structurée Nbre de collaborateurs > 20 personnes avec un site sur la commune - Le parc matériel est conséquent en parfait adéquation avec les prestations souhaitées.	15	Société faisant partie d'un groupe bien implanté dans la région avec un nombre de collaborateurs >50 personnes - Le parc matériel est conséquent en parfait adéquation avec les prestations souhaitées.	15
Organisation - 10 points	Tous les aspects de la procédure sont détaillés - La société propose un délai de 72 h en cas de demande urgente	9	Tous les aspects de la procédure sont détaillés - La société propose un délai de 2 h en cas de demande urgente	10
Mesures environnementales - 5 points	Seule une mise en déchetterie est proposée avec processus de methanisation - De par sa proximité la société a un impact environnemental très faible	4	Proposition de réemploi des matières in situ complétée par évacuation pour traitement - Politique environnementale très poussée et détaillée	5
Total		87,28		100



DECISION DU MAIRE N° 2022-05-05

MAPA

« Aménagement de la rue du Fayel » - Marché de Travaux

Marché n° 2022-018

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2021 modifiant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Considérant le souhait de la Commune d'Etaples-sur-mer de réaliser des travaux d'aménagement de la rue du Fayel,

Considérant qu'une mise en concurrence via la procédure adaptée était adéquate compte-tenu de l'estimation maximum de l'opération fixée à 175 000 Euros HT,

Considérant les mesures de publicité suivantes :

- Avis envoyé pour publication au BOAMP le 25 avril 2022 (procédure supérieure à 90 000 Euros HT) publié au BOAMP n° 22-58940 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 26/04/2022 au 17/05/2022
- AAPC et DCE mis en ligne sur le profil d'acheteur <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> à partir du 26 avril 2022. Support de parution supplémentaire de l'AAPC : l'Avenir de l'Artois, E.marchespublics et France Marchés.
- Mise en ligne de l'AAPC sur le site de la Ville d'Etaples-sur-mer le 24 avril 2022.
- AAPC restreint publié dans les journaux d'annonces locales du groupe Nord Littoral suivants :
 - o Les Echos du Touquet : parution du 4 mai 2022
 - o La Semaine dans le Boulonnais : parution du 4 mai 2022
 - o La Semaine dans le Boulonnais : parution du 4 mai 2022

.../...

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 17 mai 2022 à 11 heures et que les offres suivantes ont été reçues :

Candidats	Offre financière
EUROVIA 720 Rue Louis Breguet – 62100 CALAIS Antenne d'Étaples-sur-mer : Zone Industrielle – Boulevard du Valigot 62630 ETAPLES-sur-MER	Solution de base : 153 706.03 Euros HT PSE : 15 127.30 Euros HT Délai solution de base : 6 semaines (+ 3 semaines de période de préparation de chantier) Délai PSE : 1 semaine
EIFFAGE ROUTE NORD EST Agence de Coquelle 109 Avenue Charles de Gaulle CS 70041 62903 COQUELLES CEDEX	Solution de base : 187 691.60 Euros HT PSE : 20 404.10 Euros HT Délai solution de base : 5 semaines (+ 3 semaines de période de préparation de chantier) Délai PSE : Inclut dans les 5 semaines

Considérant le rapport d'analyse joint en annexe,

Décide :

Article 1 :

D'attribuer **le marché n° 2022-018** : « Aménagement de la rue du Fayel » à :

EUROVIA - Zone Industrielle – Boulevard du Valigot – Etaples-sur-mer

Prix des travaux et délais d'exécution :

Pour le marché de base : Travaux de voirie, borduration et éclairage : 153 706.03 Euros HT – 6 semaines (+ 3 semaines de période de préparation de chantier)

Pour la prestation supplémentaire éventuelle : le remplacement de 4 candélabres : 15 127.30 Euros HT – 1 semaine.

Nombre d'heures réservé à l'action d'insertion par l'activité économique : 70 heures.

Le marché est passé à compter de sa date de notification. Un ordre de service sera délivré au Titulaire pour le démarrage de la période de préparation. Un autre ordre de service actera le début d'exécution des travaux.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

.../...

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 19 mai 2022

**Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,**

Philippe FAIT



Résumé de l'acte

062-216203182-20220519-DEC2022-05-05-AU

Numéro de l'acte : DEC2022-05-05
Date de décision : jeudi 19 mai 2022
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision du Maire n°2022-05-05 MAPA
"Aménagement de la rue du Fayel" - Marché de
travaux
Classification : 1.1 - Marchés publics
Rédacteur : Magalie AMONIER
AR reçu le : 25/05/2022
Numéro AR : 062-216203182-20220519-DEC2022-05-05-AU
Document principal : 99_AU-DECISION N°2022-05-05.pdf

Pièces jointes :

99_AU-ANNEXE DECISION N°2022-05-05.pdf

Historique :

25/05/22 13:55	En cours de création	
25/05/22 13:57	En préparation	Magalie AMONIER
25/05/22 13:58	Reçu	Magalie AMONIER
25/05/22 13:59	En cours de transmission	
25/05/22 13:59	Transmis en Préfecture	
25/05/22 14:07	Accusé de réception reçu	
25/05/22 14:49	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER
25/05/22 14:49	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER

Consultation n° C22.012

Aménagement de la rue du Fayel

DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION :

Les prestations, objet de la consultation, constituent un élément indissociable qui ne permet pas au Pouvoir Adjudicateur de les décomposer en lot. Le marché est décomposé comme suit :

- Marché de base : Travaux de voirie, borduration, éclairage.
- 1 Prestation supplémentaire éventuelle : le remplacement de 4 candélabres

MONTANT DES PRESTATIONS :

Le budget prévisionnel alloué à l'opération de travaux est fixé à 175 000 Euros HT maximum.

DUREE DU MARCHÉ :

Le marché démarre à compter de sa date de notification. Le délai d'exécution est laissé à l'initiative du candidat qui doit le stipuler dans l'acte d'engagement. Il est prévu une période de préparation de travaux d'une durée de 3 semaines, non comprise dans le délai d'exécution proposé par le candidat. Un ordre de service fixera le début de la période de préparation de chantier, un autre ordre de service fixera le départ du délai d'exécution des travaux. A titre indicatif, le démarrage prévisionnel des travaux est fixé en juillet 2022.

FORME DE LA PROCEDURE

La procédure de passation est : Procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché de travaux. Le marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique fixée à 70 heures de travail.

PUBLICITE :

- Avis envoyé pour publication au BOAMP le 25 avril 2022 (procédure supérieure à 90 000 Euros HT) publié au BOAMP n° 22-58940 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 26/04/2022 au 17/05/2022
- AAPC et DCE mis en ligne sur le profil d'acheteur <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/> à partir du 26 avril 2022. Support de parution supplémentaire de l'AAPC : l'Avenir de l'Artois, E.marchespublics et France Marchés.
- Mise en ligne de l'AAPC sur le site de la Ville d'Étaples-sur-mer le 24 avril 2022.
- AAPC restreint publié dans les journaux d'annonces locales du groupe Nord Littoral suivants :
 - o Les Echos du Touquet : parution du 4 mai 2022
 - o La Semaine dans le Boulonnais : parution du 4 mai 2022

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le 17 mai 2022 à 11 heures

DATE D'OUVERTURE DES PLIS PAR LE SERVICE MARCHES PUBLICS :

Le 17 mai 2022 à 14 heures

Analyse des candidatures

Au regard des pièces fournies par les candidats, il apparaît que les deux candidats possèdent les garanties et capacités pour répondre à la consultation.

RECAPITULATIF DES OFFRES RECUES

Candidats	Offre financière
EUROVIA 720 Rue Louis Breguet – 62100 CALAIS Antenne d'Étaples-sur-mer : Zone Industrielle – Boulevard du Valigot 62630 ETAPLES-sur-MER	Solution de base : 153 706.03 Euros HT PSE : 15 127.30 Euros HT Délai solution de base : 6 semaines (+ 3 semaines de période de préparation de chantier) Délai PSE : 1 semaine
EIFFAGE ROUTE NORD EST Agence de Coquelle 109 Avenue Charles de Gaulle CS 70041 62903 COQUELLES CEDEX	Solution de base : 187 691.60 Euros HT PSE : 20 404.10 Euros HT Délai solution de base : 5 semaines (+ 3 semaines de période de préparation de chantier) Délai PSE : Inclut dans les 5 semaines

Pli(s) hors délais :

Sans objet.

Demande de précisions auprès des candidats dans le cadre de l'analyse

Sans objet.

Critères de jugement des offres

Le prix des prestations (60 points)

Les notes attribuées sont de :

$$\frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat}} \times 60$$

Valeur technique (30 points)

Pour chacun des critères de sélection, nous attribuons, au vu du dossier remis par chaque entreprise, une note sur 30 (30 étant la meilleure note).

Ce critère est décomposé en plusieurs sous-critères notés de la manière suivante :

- 0 point : pas de réponse
- 3 points : insuffisant
- 6 points : moyen
- 9 points : bon
- 12 points : très bon
- 15 points : excellent

1	- Organisation et qualité de chantier	15,00 points
2	- Mesures prises par le candidat en matière de développement durable et mesures prises pour éviter les nuisances par rapport aux riverains	15,00 points

Analyse des offres

Voir le tableau d'analyse des offres en annexe.

ATTRIBUTION DU MARCHE

Au regard de l'analyse des offres, **le marché n° 2022-018** : « Aménagement de la rue du Fayel » va être attribué à :

EUROVIA - Zone Industrielle – Boulevard du Valigot – Etaples-sur-mer

Prix des travaux et délais d'exécution :

Pour le marché de base : Travaux de voirie, borduration et éclairage : 153 706.03 Euros HT – 6 semaines (+ 3 semaines de période de préparation de chantier)

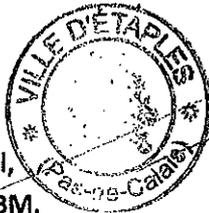
Pour la prestation supplémentaire éventuelle : le remplacement de 4 candélabres : 15 127.30 Euros HT – 1 semaine.

Nombre d'heures réservé à l'action d'insertion par l'activité économique : 70 heures.

Le marché est passé à compter de sa date de notification. Un ordre de service sera délivré au Titulaire pour le démarrage de la période de préparation. Un autre ordre de service actera le début d'exécution des travaux.

Vu et accepté le 19 mai 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,



Philippe FAIT

	Eiffage routes	Notes	Eurovia	Notes
OFFRES	187 691,60 €		153 706,03 €	
	20 404,10 €	48,68	15 127,30 €	60
Total Base+PSE	208 095,70 €		168 833,33 €	
VALEUR TECHNIQUE				
Organisation et qualité de chantier	Tous les aspects techniques du chantier ont été appréhendés - Les moyens techniques et humains nécessaires ont été détaillés - L'ensemble des fiches techniques est proposé	15	Tous les aspects techniques du chantier ont été appréhendés - Les moyens techniques et humains nécessaires ont été détaillés - L'ensemble des fiches techniques est proposé	15
Mesures prises en matière de développement durable et protections vis-à-vis des riverains	Tous les aspects de la procédure en matière de traitement des déchets sont détaillées - De nombreuses chartes sont détaillées - Contraintes liées aux riverains détaillées avec propositions concrètes	15	Tous les aspects de la procédure en matière de traitement des déchets sont détaillées - SOSED détaillé - Contraintes liées aux riverains détaillées avec propositions concrètes	15
Délai	3 semaines de préparation 5 semaines de travaux	10	3 semaines de préparation 6 semaines de travaux	8,89
Total		88,68		98,89



DECISION DU MAIRE N° 2022-05-06

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014-Art 92 permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire différentes attributions ;

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020 autorisant la réalisation d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum d'un million d'euros.

Il a été décidé de contracter une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) avec la caisse d'Epargne Haut-de-France dont les caractéristiques sont les suivantes :

Emprunteur :	1 000 000.00€
Durée :	12 Mois
Taux d'intérêt :	€ S T R + Marge 0.18 %
Demande de Tirage :	Aucun minimum
Préavis de Tirage :	J-1 Avant 16h30
Base Calcul :	Ex/360
Périodicité des intérêts :	Mensuelle
Frais totaux :	900 euros
Date de validité :	25/05/2022

Fait à Etaples-sur-mer, le 19 mai 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,

Philippe FAIT



**DECISION DU MAIRE N° 2022-05-07****Avenant de transfert du marché n° 2022-004****« Fourniture de papier pour les établissements scolaires »**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2021 modifiant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la décision du Maire du 2022-02-03 en date du 17 février 2022 attribuant le marché n° 2022-004 : « fourniture de papier pour les établissements scolaires » aux PAPETERIES LA VICTOIRE – Rue Racine – 59337 TOURCOING pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois,

Considérant le rachat des PAPETERIES LA VICTOIRE par la SARL CYRANO HAUTS DE FRANCE à compter du 4 avril 2022 et la continuité de l'exécution du marché n° 2022-004 par le repreneur,

Décide :

Article 1 :

De valider l'avenant en pièce jointe actant le transfert d'attributaire du marché n° 2022-004, les conditions du marché restant inchangées.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

.../...

Article 3 :

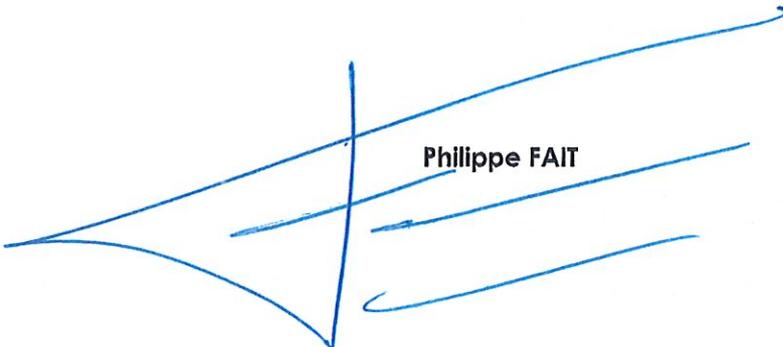
Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 23 mai 2022

**Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,**



Philippe FAIT

Résumé de l'acte

062-216203182-20220523-dec2022-05-07-AU

Numéro de l'acte : dec2022-05-07
Date de décision : lundi 23 mai 2022
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision du Maire n°2022-05-07 Avenant de transfert du marché n°2022-004 "Fourniture de papier pour les établissements scolaires"
Classification : 1.1 - Marchés publics
Rédacteur : Magalie AMONIER
AR reçu le : 14/06/2022
Numéro AR : 062-216203182-20220523-dec2022-05-07-AU
Document principal : 99_AU-DECISION DU MAIRE N°2022-05-07.pdf

Pièces jointes :

99_AU-ANNEXE DELIBERATION N°2022-05-07.pdf

Historique :

14/06/22 11:21	En cours de création	
14/06/22 11:24	En préparation	Magalie AMONIER
14/06/22 11:24	Reçu	Magalie AMONIER
14/06/22 11:24	En cours de transmission	
14/06/22 11:25	Transmis en Préfecture	
14/06/22 11:29	Accusé de réception reçu	
14/06/22 13:55	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER
14/06/22 13:55	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE ETAPLES SUR MER
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
62630 ETAPLES SUR MER

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS PAPETERIES LA VICTOIRE
RUE RACINE
BP 373
59337 TOURCOING CEDEX

SIRET 886 580 570 00028

C - Objet du marché public

Objet du marché public:
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché n°2022-004
Lot 2 : Fourniture de papeterie pour les besoins de la commune d'Etaples sur mer et CCAS d'Etaples sur mer.

Date de la notification du marché public : 21/02/2022...

Durée d'exécution du marché public : 12 mois reconductible 3 fois

Montant initial du marché public :

▪ Taux de la TVA : 20%

▪ Minimum de commandes annuelles : 500 Euros HT et Maximum de commandes annuelles : 9 000 Euros HT

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Montant HT :
- Montant TTC :

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

TRANSFERT DU MARCHE DONT LA SOCIETE SAS PAPETERIES LA VICTOIRE EST TITULAIRE,
AU PROFIT DE LA SOCIETE :

SARL CYRANO HAUTS DE France
2 CROCHTE MEULEN STRAETE
59284 PITGAM

SIRET 802 651 133 00026

COORDONNEES BANCAIRES
CREDITS COOPERATIF AGENCE VERSAILLES

42559 10000 08025735944 18

IBAN FR76 4255 9100 0008 0257 3594 418

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

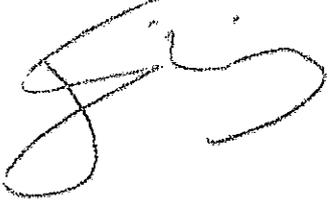
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :

- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BIDGRAIN PATRYK GÉRANT	TEURCOING 10 MAI 2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

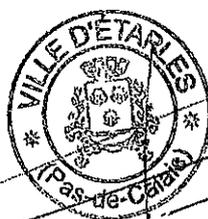
F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Etaples-sur-mer..... le 23 mai 2022.....

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,
 Conseiller Départemental,



Philippe Fait

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing CEDEX

N° de gestion 2022B02271

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION SECONDAIRE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 6 mai 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 802 651 133 R.C.S. Dunkerque
Dénomination ou raison sociale **SARL CYRANO HAUTS DE FRANCE**
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Adresse du siège 2 Crochte Meulen Straete 59284 Pitgam

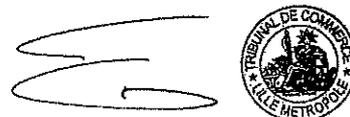
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Date d'immatriculation 06/05/2022
Adresse de l'établissement rue Racine 59200 Tourcoing
Nom commercial PAPETERIES LA VICTOIRE
Activité(s) exercée(s) Vente d'articles de papeterie matériel scolaire.
Date de commencement d'activité 04/04/2022
Origine du fonds ou de l'activité Achat
Précédent propriétaire
Dénomination PAPETERIES LA VICTOIRE
Adresse rue Racine 59200 Tourcoing
Numéro et lieu d'immatriculation 886 580 570
Nom du journal d'annonces légales LA GAZETTE
Date de parution 06/05/2022
Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention n° 1 du 06/05/2022* Par acte sous seing privé du 20 avril 2022, enregistré le 22 avril 2022 au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dunkerque, dossier 2022 00015602, référence 5914P04 2022 A 00367. Siège social ancien propriétaire: rue Racine 59200 Tourcoing Siège social nouveau propriétaire: 2 Crochte Meulen Straete 59284 Pitgam. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi pour la correspondance et la validité. Oppositions : Me Franck Cardon 51 boulevard de Strasbourg 59000 Lille , date d'effet : 04-04-2022 , publié dans : Gazette Nord Pas de Calais en date du : 06-05-2022 .

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Lille Métropole - 06/05/2022 - 13:30:36

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1511

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

802 651 133 RCS Dunkerque.

SARL CYRANO HAUTS DE FRANCE.

Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).

Nom commercial : PAPERIES LA VICTOIRE.

Adresse : 2 Crochte Meulen Straete, 59284 Pitgam.

Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 300000,00 euros..

Etablissement : Etablissement secondaire.

Activité : Vente d'articles de papeterie matériel scolaire..

Adresse : rue Racine, 59200 Tourcoing.

Précédent propriétaire : 886 580 570 RCS Lille Métropole: PAPERIES LA VICTOIRE.

A dater du : 6 mai 2022.

Date d'effet : 4 avril 2022.

Date de commencement d'activité : 4 avril 2022.

Publication légale : la gazette du 6 mai 2022.

Oppositions : M. Franck Gardon 51 boulevard de Strasbourg 59000 Lille pour la validité..

Commentaires : Par acte sous seing privé du 20 avril 2022, enregistré le 22 avril 2022 au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dunkerque, dossier 2022 00015602, référence 5914P04 2022 A 00367. Siège social ancien propriétaire : rue Racine, 59200 Tourcoing Siège social nouveau propriétaire : 2 Crochte Meulen Straete 59284 Pitgam. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi pour la correspondance et la validité..

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 10/05/2022

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 03/06/2014
Identifiant SIREN	802 651 133
Identifiant SIRET du siège	802 651 133 00026
Dénomination	SARL CYRANO HAUTS DE FRANCE
Catégorie juridique	5499 - Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
Activité Principale Exercée (APE)	46.49Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques
Appartenance au champ de l'ESS ¹	Non

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 04/04/2022
Identifiant SIRET	802 651 133 00034
Adresse	PAPETERIES LA VICTOIRE RUE RACINE 59200 TOURCOING
Activité Principale Exercée (APE)	46.49Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

CODE DE SÉCURITÉ

RLG473CINGPEA81

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL SARL CYRANO HAUTS DE FRANCE
2 RTE CROCHTE MEULEN STRAET
59284 PITGAM

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 8 salariés,
- pour une masse salariale de 18393 euros,
- au titre du mois de décembre 2021,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

2 RTE CROCHTE MEULEN STRAET

59284 PITGAM

80265113300026

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2021.

Fait à : LILLE
le : 05/04/2022

Le Directeur
ou son délégué


L.DUCOMBS

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 11448624

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIÉTÉ :

SARL SARL CYRANO HAUTS DE FRANCE

ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT :

2 ROUTE CROCHTE MEULEN STRAËTE
59284 PITGAM

N° SIREN : 802651133

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 12/01/2022

Service gestionnaire :
SERVICE IMPÔTS DES ENTREPRISES DUNKERQUE
EQUIPE IFU
37 RUE SAINT MATTHIEU
59386 DUNKERQUE CEDEX 01
SEULEMENT SUR RV 8H30-12H 13H30-16H FERME MA ET J AM
Tél. : 03 28 22 67 11
SIE.DUNKERQUE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

Relevé d'Identité Bancaire



Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Identification du compte pour une utilisation nationale

42559	10000	08025735944	18
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CREDIT COOPERATIF	CCOPFRPPXXX
-------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	4255	9100	0008	0257	3594	418
------	------	------	------	------	------	-----

Agence
VERSAILLES

Intitulé du compte
SARL CYRANO HAUTS DE FRANCE

5 ET 7 RUE DU MARECHAL FOCH
78000 VERSAILLES

2 CROCHTE MEULEN STRAETE
59284 PITGAM



DECISION DU MAIRE N° 2022-05-08

Objet : indemnisation de Monsieur et Madame Ludovic LAMOUR, en réparation d'un préjudice engageant la responsabilité de la Commune.

Le Maire de la Ville d'Etaples-sur-Mer,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;

Vu les dispositions du code des assurances ;

Vu les dispositions du code civil, notamment les articles 1382 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°5 en date du 28 septembre 2020 portant délégation consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu la déclaration de sinistre établie en date du 05/05/2022 auprès de la compagnie d'assurance de la Ville d'Etaples-sur-Mer, « Paris Nord Assurance », référencée n°2022-5989, établissant le constat de dommages matériels portés au véhicule automobile, propriété de Monsieur et Madame Ludovic LAMOUR, en date du 04/05/2022, avenue du Vieux Moulin, par un équipement de voirie de type « coussin berlinois » ;

Vu le rapport de constatation n°PV20220012 de la police municipale en date du 04/05/2022 établissant, sur la survenance du sinistre sus-référencé, la vétusté d'un équipement de voirie de type « coussin berlinois » ;

Vu le recours de Monsieur et Madame Ludovic LAMOUR soulevant la responsabilité civile de la Ville d'Etaples-sur-Mer au sens des dispositions précitées ;

Vu l'avis de la compagnie d'assurance de la Ville d'Etaples-sur-Mer, « Paris Nord Assurance », en date du 23/05/2022, au titre du sinistre référencé n°2022-5989, infirmant le recours de Monsieur et Madame LAMOUR ;

Considérant qu'il appartient au Maire, par délégation du conseil municipal, de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros ;

Considérant les dommages matériels portés au véhicule automobile, propriété de Monsieur et Madame Ludovic LAMOUR, en date du 04/05/2022, avenue du Vieux Moulin, conséquence directe de la vétusté, établie sur rapport de constatation n°PV20220012 de la police municipale, d'un équipement de voirie de type « coussin berlinois » ;

Considérant qu'il convient, à titre conciliatoire, de reconnaître, sur le constat de la vétusté de l'équipement de voirie à l'origine du sinistre, la responsabilité de la Ville d'Etaples-sur-Mer ;

Considérant le montant des dommages matériels portés au véhicule automobile de Monsieur et Madame Ludovic LAMOUR définis à hauteur de 461,04 euros TTC selon le devis produit par le Garage FEUTRY – ZI Boulevard Valigot 62630 Etaples-sur-Mer ;

Décide :

ARTICLE 1- De donner droit à la demande d'indemnisation de Monsieur et Madame Ludovic LAMOUR en réparation des dommages matériels portés à leur véhicule automobile, en date du 04/05/2022, avenue du Vieux Moulin, conséquence directe de la vétusté, établie sur rapport de constatation n°PV20220012 de la police municipale, d'un équipement de voirie de type « coussin berlinois » ;

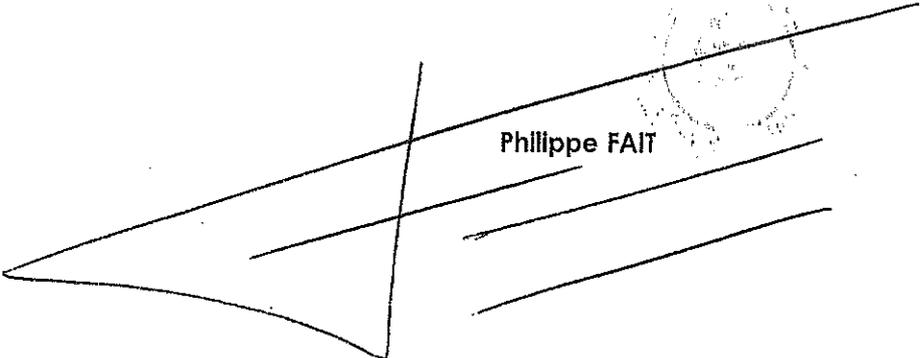
ARTICLE 2- De verser à Monsieur et Madame Ludovic LAMOUR la somme de 461,04 euros en réparation du préjudice ;

ARTICLE 3- Madame la Directrice Générale des Services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Fait à Etaples-sur-mer, le 31 mai 2022

**Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,**


Philippe FAIT

Décision n° 2022-06-01

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014-Art 92 Permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire différentes attributions ;

Vu la délibération du 16 mars 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier suite au passage nomenclature M57 au 01 janvier 2022,

Vu, le dossier PC0623181800022 DU 30/04/2019 relatif à la réhabilitation du centre nautique de la canche (CNC)

Considérant que la M57 prévoit la fongibilité des crédits autrement dit le Maire, sur délégation de l'assemblée délibérante, peut autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5% des dépenses réelles.

Chaque décision du maire concernant ces transferts doit être envoyée en trésorerie et en sous-préfecture avec information au Conseil Municipal suivant.

Considérant qu'il soit nécessaire de transférer des crédits au compte 10226 Taxe d'aménagement afin de payer la taxe relative à la réhabilitation du CNC pour un montant de 17 668.00

Il a été décidé les modifications suivantes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
23	2318	Autres immobilisations corporelles	- 17 668,00 €
10	10226	Taxe Aménagement	17 668.00 €
TOTAL :			0,00

Fait à Etaples-sur-mer, Le 16/06/2022

Maire d'Etaples-sur-mer
Conseiller Départemental
du Pas-de-Calais
Vice-Président de la CA2BM



Résumé de l'acte

062-216203182-20220616-DEC2022-06-01-AU

Numéro de l'acte : DEC2022-06-01
Date de décision : jeudi 16 juin 2022
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2022-06-01
Classification : 7.10 - Divers
Rédacteur : Magalie AMONIER
AR reçu le : 20/06/2022
Numéro AR : 062-216203182-20220616-DEC2022-06-01-AU
Document principal : 99_AU-DECISION N°2022-06-01.pdf

Pièces jointes :

99_AU-ANNEXE DECISION N°2022-06-01.pdf

Historique :

20/06/22 09:46	En cours de création	
20/06/22 09:51	En préparation	Magalie AMONIER
20/06/22 09:52	Reçu	Magalie AMONIER
20/06/22 09:53	En cours de transmission	
20/06/22 09:54	Transmis en Préfecture	
20/06/22 09:57	Accusé de réception reçu	
20/06/22 10:00	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER
20/06/22 10:00	Accusé de réception reçu	Magalie AMONIER

**MAIRIE
de ETAPLES**

**PERMIS DE CONSTRUIRE AVEC
AUTORISATION DE TRAVAUX
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 21/11/2018 et complétée le 15/03/2019

N° PC 062 318 18 00022

Par : **COMMUNE D' ETAPLES**

N° AT 062.318 18.000 01

Demeurant à : **PLACE DU GENERAL DE GAULLE
HOTEL DE VILLE
62630 ETAPLES**

Surface de plancher: 310 m²

Surface créée : 474 m²

Sur un terrain sis à : **BD BIGOT DESCELERS
62630 ETAPLES
AK 120**

Destination : Service
Public

Nature des Travaux : **REHABILITATION DU CENTRE NAUTIQUE DE LA
CANCHE : travaux sur construction existante avec
démolition partielle**

Le Maire de la Ville de ETAPLES

Vu la demande de Permis de construire avec Autorisation de travaux présentée le 21/11/2018 et complétée le 15/03/2019 par la Commune d'ETAPLES

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, et R 421-1 et suivants

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Etaples s/m en vigueur

Vu le règlement de la Zone UL du P.L.U. susvisé,

Vu le décret n° 2016-6 qui modifie les règles de validité du permis ainsi que les articles R 424-17 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les Articles L.111-8 et R.111-19-13 à R.111-19-20, R123-1 à R123-55 et L 111-8 (ERP) R123-3

Vu les bases réglementaires reprise dans le procès verbal de la Sous Commission Départementale d'Accessibilité

Vu les rappels réglementaires repris dans le procès verbal de la Commission d'Arrondissement de Sécurité de Montreuil s/m

Vu l'avis de la DRAC Service régional de l'Archéologie reçu en Mairie le 30/01/2019

Vu l'avis sans observation de la DRAC Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine en date du 27/12/2018

Vu l'avis favorable de la Sous Commission Départementale d'Accessibilité en date du 25/02/2019

Vu l'avis favorable de la Commission d'Arrondissement de Sécurité de Montreuil en date du 20/03/2019

Vu le PPRL du secteur du Montreuillois approuvé le 24/07/2018

Vu l'affichage en Mairie du dépôt de la demande en date du 21/11/2018

ARRETE

Article 1 : Le présent Permis de Construire avec Autorisation de Travaux est ACCORDE sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : le pétitionnaire est tenu de se conformer aux documents joints à l'appui de sa demande

le pétitionnaire devra faire mention du présent Arrêté par affichage sur le terrain dès la délivrance et

pendant toute la durée du chantier

les prescriptions mentionnées dans les rapports ci-joints des Services consultés devront être impérativement respectées.

les Aménagements extérieurs devront être réalisés dans des délais à court terme

A ce titre la surface non aménagée, le futur acquéreur devra déposer obligatoirement un dossier d'Autorisation de travaux au titre d'un ERP

Article 3 : Taxes et participations du projet

Le pétitionnaire n'est pas redevable de la Taxe d'aménagement et de la redevance d'Archéologie Préventive (RAP).

Nature du Projet : Réhabilitation du CNC à Usage de Service Public

Article 4 :

Si votre projet se situe en site inscrit, en application de l'article R 425-30 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez entreprendre les travaux avant le (date dépôt + 4 mois).

Si votre projet comporte un volet démolition en application de l'article R.452.1 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez pas entreprendre les travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- Soit la date à laquelle vous avez reçu notification du présent arrêté
- Soit la date de transmission de cet arrêté au préfet.

Si votre projet fait l'objet de prescriptions relatives à la redevance d'Archéologie Préventive, en application de l'article de l'article R.425-31 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez entreprendre vos travaux avant que les prescriptions d'archéologie préventive ne soient complètement exécutées



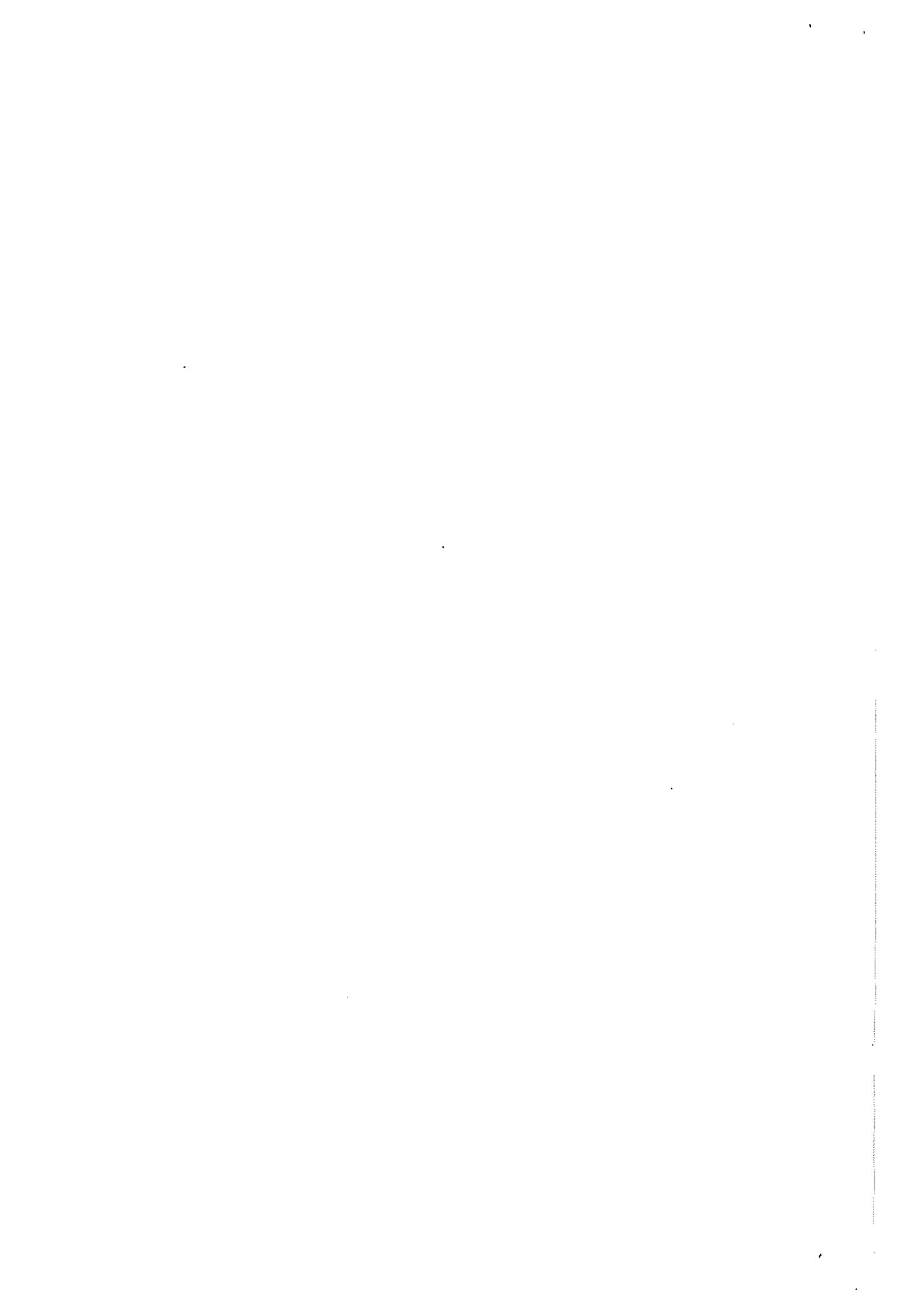
La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Durée de validité du permis :

Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa notification au(x) bénéficiaire(s). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours le délai de validité du permis est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable. L'autorisation peut être prorogée par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée de





**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU CALVADOS
SERVICE « RECETTES NON FISCALES »
7 BOULEVARD BERTRAND - BP 40532
14034 CAEN CEDEX 1

Direction départementale
des Finances publiques du Calvados
Service Produits divers
7 boulevard Bertrand BP 40532
14034 Caen Cedex 1
Téléphone : 02 31 38 34 31
Mél. : ddfip14.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE D'ETAPLES
PL DU GENERAL DE GAULLE
62630 ETAPLES

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Véronique VIEL
Téléphone : 02 31 38 34 37

Réf. : BNOR 21 2600025084- BNOR 21 2600038653

Caen, le 11/04/2022

REÇU LE

12 AVR. 2022

MAIRIE D'ETAPLES-SL MAIR

Objet : mise en demeure de payer avant demande de mandatement d'office (article L.1612-16 du CGCT.)

Monsieur le MAIRE,

La DDTM 62 de MONTREUIL a émis la taxe d'aménagement relative au dossier n° PC0623181800022 du 30/04/2019 pour un montant total de **17 668,00 €**.

Cette somme reste en solde dans mes écritures.

Le cas échéant, je vous remercie de me tenir informé de l'éventuel motif qui s'opposerait au paiement de ce titre et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

A défaut, vous voudrez bien verser cette somme dans les meilleurs délais sur le compte Banque de France de la DDFIP BDFEFRPPCCT FR793000100244A140000000096.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des
Finances Publiques du Calvados,
L'inspectrice des Finances Publiques
Virginie NICAISE

10296

(01161)

1944

DDFIP CALVADOS
7 BD BERTRAND
14034 CAEN CEDEX

COMMUNE D ETAPLES SUR MER FAIT PHILIP
PL DU GENERAL DE GAULLE
62630 ETAPLES

Vos références

Numéro de facture : BNOR 21 2600025084

Référence du titre :
014000 023 075 062 465240 2021 0025559

Date d'émission : 08/04/2021
Numéro d'état récapitulatif : 10238

Votre situation

Somme à payer : **8 835,00 €**

Date limite de paiement* : 15/06/2021

Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PC0623181800022 du 30/04/2019. **Première échéance de votre autorisation initiale.**

***IMPORTANT : toute somme non acquittée à la date limite de paiement sera majorée de 10% (article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010).**

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Partie à détacher suivant le pointillé

Numéro de facture : BNOR 21 2600025084
N° de titre :
014000 023 075 062 465240 2021 0025559

COMMUNE D ETAPLES SUR MER FAIT PHILIP
PL DU GENERAL DE GAULLE
62630 ETAPLES

*

Veillez
cher le talon
contre et le
dre à votre
èglement

Date limite de paiement : 15/06/2021
Montant en euros : 8 835,00

TALON DE PAIEMENT

DDFIP CALVADOS
7 BD BERTRAND
14034 CAEN CEDEX

REP

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Pour vous renseigner

=> Renseignement sur le paiement :

DDFIP CALVADOS
7 BD BERTRAND
14034 CAEN CEDEX
Tél : 02 31 38 34 31 Courriel : ddfip14.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil : 8H45-12H 13H15-16H sauf le merc

=> Renseignements sur le calcul de la somme à payer :

Ministère : Trans.écologique
DDTM 62
705 Rue de Paris
62170 Montreuil
Tél : 0321815330

COMMENT PAYER CE TITRE DE PERCEPTION

Vous voulez payer par virement :

Saisir les références bancaires BDFEFRPPCCT FR79 3000 1002 44A1 4000 0000 096, en rappelant le numéro de facture : BNOR 21 2600025084.

Vous voulez payer par chèque :

- Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public ;
- Joignez le talon pour servir de référence, sans l'agrafer ni le coller ;
- Envoyez votre chèque accompagné du talon, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

Vous voulez payer en numéraire :

Règlez en espèces, dans la limite de 300€, muni du présent titre, au guichet de la DDFIP CALVADOS dont les coordonnées figurent ci-dessus.

COMMENT RÉCLAMER ?

Vous voulez contester le montant de votre titre de perception :

Adressez votre demande à la DDFIP CALVADOS dont les coordonnées figurent ci-dessus, dans les deux mois qui suivent la notification du présent titre de perception (art. 117 à 119 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable).

Le présent titre a été rendu exécutoire par l'ordonnateur en vertu des articles 11 et 28 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Ordonnateur

Nom	GAYET
Prénom	Edouard
Qualité	Directeur DDTM 62

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée s'exerce auprès du service compétent dont les coordonnées se trouvent ci-dessus à la rubrique "Renseignements sur le calcul de la somme à payer".

Référence du titre : 014000 023 075 062 465240 2021 0025559

COMMUNE D ETAPLES SUR MER FAIT PHILIP

DÉTAIL DE LA SOMME À PAYER

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier no PC0623181800022 du 30/04/2019. Première échéance de votre autorisation initiale. Descriptif du projet. BOULEVARD IGOT-DESCELIER 62630 Étaples. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 474 m². Montants et éléments de calcul. Part communale brute de la taxe d'aménagement : 11243 euros. Part départementale brute de la taxe d'aménagement : 6425 euros. Taux communal(ux) appliqué(s) au projet : 3,15%. Taux départemental(ux) appliqué(s) au projet : 1,8%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m² hors Ile-de-France : 753 euros/m². Abattements et exonérations. Montants après abattements et exonérations. Part communale de la taxe d'aménagement : 5622 euros. Part départementale de la taxe d'aménagement : 3213 euros.

Somme à payer : 8 835,00 €



Pour vous renseigner

=>Renseignements sur le paiement :

Service chargé du recouvrement :

DDFiP CALVADOS
7 BD BERTRAND

14034 CAEN CEDEX

Tel/Fax : 02 31 38 34 31 / 02 31 85 30 15

Courriel : ddfip14.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr

=>Renseignements sur le calcul de la somme à payer :

Ministère: 23 Trans.écologique

Service émetteur:

DDTM 62

705 Rue de Paris

62170 Montreuil

Tel/Fax : 0321815330 / 0321814377

Courriel :

Expéditeur :

DDFiP CALVADOS
7 BD BERTRAND

14034 CAEN CEDEX

Destinataire :

COMMUNE D'ETAPLES SUR MER

PL DU GENERAL DE GAULLE

62630 Étaples

Ordonnateur

Nom : GAYET

Prénom : Edouard

Qualité : Directeur DDTM 62

Vos références

Numéro de facture : BNOR 21 2600038653

Date d'émission: 20/05/2021

Numéro d'état récapitulatif: 15804

Votre situation

Somme à payer : 8 833,00 €

Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PC0623181800022 du 30/04/2019. Deuxieme
echeance de votre autorisation initiale

Le présent titre a été rendu exécutoire par l'ordonnateur en vertu des articles 11 et 28 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6-1-1978 modifiée s'exerce auprès du service compétent dont les coordonnées se trouvent ci-dessus à la rubrique « Renseignements sur le calcul de la somme à payer ».

COMMENT PAYER CE TITRE DE PERCEPTION ?**· Vous voulez payer par internet :**

- Rendez-vous sur le site www.payip.gouv.fr
- Saisissez :

l'identifiant structure publique : 91524A

le numéro de la facture : BNOR 21 2600038653

le montant de la facture : 8 833,00 €

- Renseignez votre adresse électronique, un courriel de confirmation vous sera envoyé.

- Choisissez votre mode de paiement afin de finaliser la transaction (munissez-vous de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr).

· Vous voulez payer par virement :

Communiquez à votre banque le numéro de compte BDFEFRPPCCT FR793000100244A140000000096, en rappelant la référence du titre.

· Vous voulez payer par chèque :

- Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public;
- Joignez le talon pour servir de référence, sans l'agrafer ni le coller ;
- Envoyez votre chèque accompagné du talon, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

· Vous voulez payer en numéraire :

Réglez en espèces, dans la limite de 300 €, muni du présent titre, au guichet de la DDFIP CALVADOS dont les coordonnées figurent ci-dessus.

COMMENT RECLAMER ?**· Vous voulez contester le montant de votre titre de perception :**

Adressez votre demande à la DDFIP CALVADOS dont les coordonnées figurent ci-dessus, dans les deux mois qui suivent la notification du présent titre de perception (art. 117 à 119 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable).

DÉTAIL DE LA SOMME À PAYER :

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PC0623181800022 du 30/04/2019. Deuxième échéance de votre autorisation initiale. Descriptif du projet. BOULEVARD BIGOT-DESCELIER 62630 Étaples. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 474 m². Montants et éléments de calcul. Part communale brute de la taxe d'aménagement : 11243 euros. Part départementale brute de la taxe d'aménagement : 6425 euros. Taux communal(aux) appliqué(s) au projet : 3,15%. Taux départemental(aux) appliqué(s) au projet : 1,8%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m² hors Ile-de-France : 753 euros/m². Abattements et exonérations. Montants après abattements et exonérations. Part communale de la taxe d'aménagement : 5621 euros. Part départementale de la taxe d'aménagement : 3212 euros.

Somme à payer : 8 833,00 €

Prestation	Prix	Quantité	Montant HT	Taux TVA	TVA	Total TTC
Part départementale de la TA	3 212,00	1	3 212,00			3 212,00
Part communale de la TA	5 621,00	1	5 621,00			5 621,00

TOTAL HT
8 833,00

TOTAL TVA	TOTAL TTC
0,00	8 833,00



DECISION DU MAIRE N° 2022-06-02

Accord-cadre n° 2021-004

« Mission de conseil et d'assistance en urbanisme, architecture et aménagements urbains sur le territoire de la Commune d'Étaples-sur-mer »

Résiliation anticipée

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 concernant les délégations du Maire suivant l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 adoptant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2021 modifiant le nouveau règlement intérieur de la Commande Publique,

Vu la décision du Maire du 2021-06-01 en date du 15 juin 2021 attribuant le marché n° 2021-004 : « Mission de conseil et d'assistance en urbanisme, architecture et aménagements urbains sur le territoire de la Commune d'Étaples-sur-mer » à MULTIPLE ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT – Avenue des Gaulois 3 – 1040 BRUXELLES (Belgique) en groupement conjoint avec AMIENS AMENAGEMENT – 80 rue de la Vallée – CS 81105 Bâtiment Oxygène – 80011 AMIENS pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois,

Considérant que d'un commun accord entre la Ville d'Étaples-sur-mer et les membres du groupement conjoint, il apparaît qu'aucune autre prestation ne sera prise en charge dans le cadre de ce marché,

Décide :

Article 1 :

De résilier par anticipation le marché n° 2021-004 à la date du 16 juin 2022.

S'agissant d'une décision prise d'un commun accord entre la Ville d'Étaples-sur-mer et le groupement attributaire, aucune indemnité ou frais ne sera à verser par aucune des deux parties.

Article 2 :

Le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

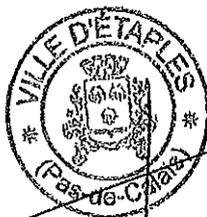
Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Trésorerie de Montreuil/mer, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer pour l'exercice de son contrôle de légalité.

Fait à Etaples-sur-mer, le 16 juin 2022

**Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la CA2BM,**



Philippe FAIT



Délibération n° 1

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : « appel à manifestation d'intérêt concurrente » pour la cession à titre onéreux ou la prise à bail à construction de l'ensemble immobilier constitué du « Bâtiment QUENTOVIC »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur « l'appel à manifestation d'intérêt concurrente » pour la cession à titre onéreux ou la prise à bail à construction de l'ensemble immobilier constitué du « Bâtiment QUENTOVIC »

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les dispositions du Code de la commande publique ;

VU le projet de cahier des charges portant « appel à manifestation d'intérêt – Reconversion du « Bâtiment Quentovic », tel que présenté aux membres du Conseil municipal ;

VU la consultation de la commission municipale ayant en charge l'étude et le suivi des « appels à projet ou à manifestation d'intérêt (AMI) », en date du 14 juin 2022 ;

CONSIDERANT que la Ville d'Etaples-sur-Mer souhaite initier, en connaissance de l'actuel programme de revitalisation et d'aménagement de son centre-ville, la requalification de l'ensemble immobilier hébergeant l'ancien « Musée Quentovic » ;

CONSIDERANT que le « Bâtiment Quentovic » n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, depuis sa fermeture au public sur l'avis motivé de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité–Commission d'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, en date du 16/02/2015 et qu'il fera, sur la décision du Conseil municipal à intervenir, l'objet d'un déclassement du domaine public communal conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDERANT la décision de la Ville d'Etaples-sur-Mer de lancer un « appel à manifestation d'intérêt concurrente » afin de faciliter toutes propositions d'acquisition ou de prise à bail à construction de l'ensemble immobilier constitué du « Bâtiment Quentovic » par les opérateurs économiques intéressés afin de répondre à la demande de création d'un « équipement structurant » déclinant, en termes d'attractivité, une offre commerciale et/ou culturelle et/ou d'hébergement touristique ;

CONSIDERANT les dispositions du cahier des charges portant « appel à manifestation d'intérêt – Reconversion du « Bâtiment Quentovic », annexé à la présente délibération, tel que présenté, sur l'approbation préalable de la commission municipale ayant en charge l'étude et le suivi des « appels à projet ou à manifestation d'intérêt (AMI) », au conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer un « appel à manifestation d'intérêt » en vue de recueillir toutes manifestations d'intérêt concurrentes convenant des conditions juridiques, économiques et techniques de la cession à titre onéreux ou de la prise à bail à construction de l'ensemble immobilier constitué du « Bâtiment Quentovic » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à négocier avec l'opérateur choisi à l'issue des procédures de sélection préalables, les conditions juridiques, économiques et techniques afférentes à la cession à titre onéreux ou la prise à bail à construction de l'ensemble immobilier constitué du « Bâtiment Quentovic » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Discussion

Monsieur le Maire annonce qu'en parallèle une étude est réalisée sur la réhabilitation et le coût.

En même temps, on lance un appel à manifestation d'intérêt. Il pourrait y avoir des propositions intéressantes.

Il est précisé que le bâtiment en façade est dramatique, il était urgent de lancer cet AMI. Cependant, on travaille également avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour rester propriétaire du bâtiment, sur un plan de financement et une réhabilitation municipale afin de le mettre en location ensuite. La cession est soumise à une vente en datation. On vend le

bien, l'acquéreur le réhabilite, mais au lieu d'avoir une somme encaissée par la commune, on récupère un local en co-propriété.

Monsieur le Maire précise que certains immeubles sur la place ont été rénovés par contre, notre bien n'est pas en bel état.

Il est précisé qu'un appel à manifestation d'intérêt ne nous lie pas à attribuer forcément à quelqu'un. On peut à tout moment déclarer sans suite.

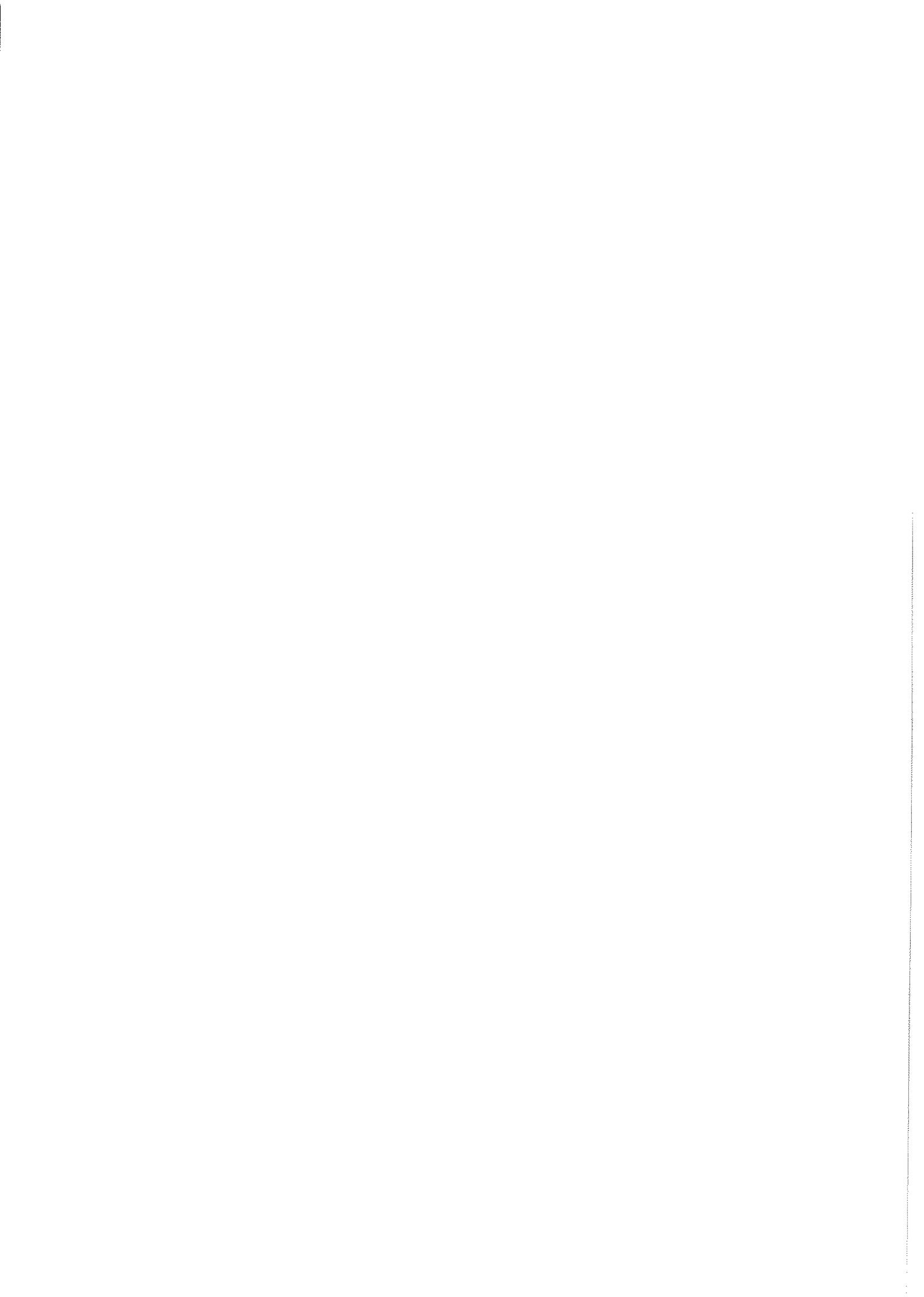
Monsieur le Maire fait remarquer que d'après l'étude menée par le cabinet GB, la rénovation complète est estimée à hauteur de 2 millions d'euros.

Monsieur LAMOUR souhaite connaître le coût de l'étude de Maîtrise d'Oeuvre.

Il lui est répondu qu'elle s'élève à 11 500 € HT.

vote

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.





Délibération n° 2

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
3. - Autre acte réglementaire du domaine public

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier comprenant l'ancien camping municipal « La Pinède »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de déclassement de l'ensemble immobilier comprenant l'ancien camping municipal « La Pinède »

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L 2141-1 ;

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération n°1 du 29 avril 2021 portant suppression du service public du camping La Pinède et de la salle polyvalente de La Pinède ;

VU la délibération n°5 du 24 mai 2022 portant « appel à manifestation d'intérêt concurrente » pour la cession du camping municipal « La Pinède » ;

VU l'avis de la commission municipale ayant en charge l'étude et le suivi des « appels à projet ou à manifestation d'intérêt (AMI) », en date du 10 mai 2022 ;

CONSIDERANT l'ensemble immobilier, propriété communale, sis route départementale 940, constitué des parcelles enregistrées au cadastre en section AL sous les numéros 5 et 6, comprenant sur une superficie de 51 091 m² :

- Un bâtiment assurant les fonctions d'accueil et de logement de fonction, d'une surface totale de 130 m² comprenant la maison du gardien sur 61 m² avec un garage de 31 m² et un bureau d'accueil de 38 m² ;
- Trois bâtiments de superficies respectives de 200 m², 86 m² et 54 m² ;
- Un espace « laverie » ;
- Une salle polyvalente de 256 m² qui peut être louée par les extérieurs ;
- Une zone de « pique-nique » avec tables ;
- Une aire de jeux pour les enfants ;
- Un « City-stade » ;
- Une aire de vidange pour les « camping-cars ».

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, depuis la suppression du service public industriel et commercial lié à l'activité du camping « La Pinède » à compter du 1^{er} mai 2021 ;

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

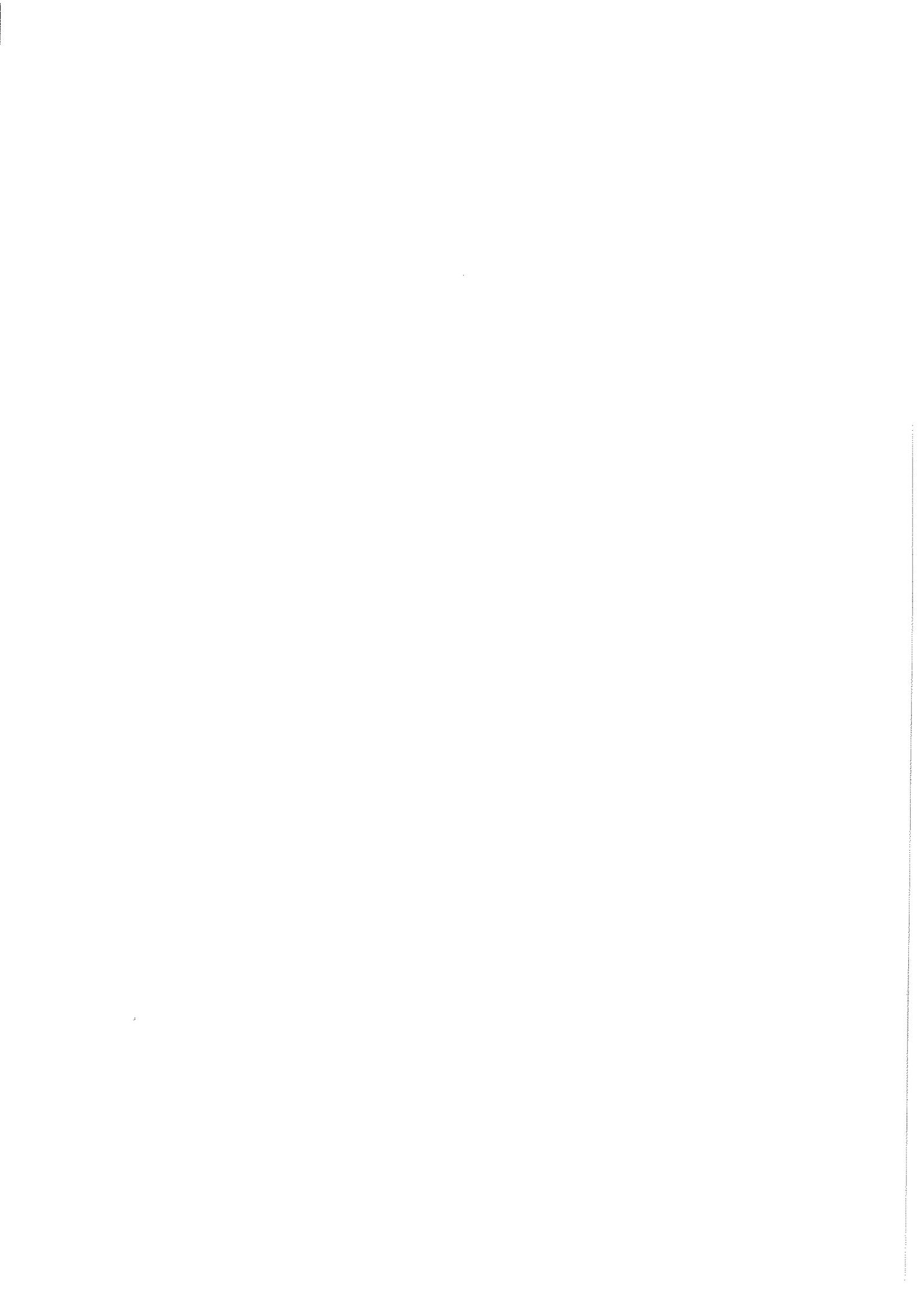
- De constater la désaffectation de l'ensemble immobilier, propriété communale, sis route départementale 940, constitué des parcelles enregistrées au cadastre en section AL sous les numéros 5 et 6, comprenant sur une superficie de 51 091 m² :
 - Un bâtiment assurant les fonctions d'accueil et de logement de fonction, d'une surface totale de 130 m² comprenant la maison du gardien sur 61 m² avec un garage de 31 m² et un bureau d'accueil de 38 m² ;
 - Trois bâtiments de superficies respectives de 200 m², 86 m² et 54 m² ;
 - Un espace « laverie » ;
 - Une salle polyvalente de 256 m² qui peut être louée par les extérieurs ;
 - Une zone de « pique-nique » avec tables ;
 - Une aire de jeux pour les enfants ;
 - Un « City-stade » ;
 - Une aire de vidange pour les « camping-cars ».
- De décider du déclassement de l'ensemble immobilier, propriété communale, sis route départementale 940, constitué des parcelles enregistrées au cadastre en section AL sous les numéros 5 et 6, comprenant sur une superficie de 51 091 m² :
 - Un bâtiment assurant les fonctions d'accueil et de logement de fonction, d'une surface totale de 130 m² comprenant la maison du gardien sur 61 m² avec un garage de 31 m² et un bureau d'accueil de 38 m² ;
 - Trois bâtiments de superficies respectives de 200 m², 86 m² et 54 m² ;
 - Un espace « laverie » ;
 - Une salle polyvalente de 256 m² qui peut être louée par les extérieurs ;
 - Une zone de « pique-nique » avec tables ;
 - Une aire de jeux pour les enfants ;
 - Un « City-stade » ;
 - Une aire de vidange pour les « camping-cars ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussion

Il est précisé qu'au lancement de l'AMI Camping, 42 dossiers ont été retirés. Suite à la visite obligatoire qui s'est tenue le 28 juin, seuls 14 candidats potentiels étaient présents. Ils doivent remettre leur offre avant le 1er août.

vote

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.





Délibération n° 3

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
6.4 – Autres actes réglementaires

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoins**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Cession à titre gratuit de deux véhicules automobiles au profit de l'association « Moby'l'aide »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de cession à titre gratuit de deux véhicules automobiles au profit de l'association « Moby'l'aide »

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
VU les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment les articles L2112-1 et L 2211-1 ;

CONSIDERANT que la Ville d'Étaples-sur-Mer est propriétaire des véhicules automobiles suivants :

- Véhicule de marque « Renault », modèle « Twingo 2 », immatriculé CG-191-YP, mis en circulation le 26 juin 2012 ;
- Véhicule de marque « Peugeot », modèle « 107 », immatriculé DD-822-XP, mis en circulation le 13 mars 2014 ;

CONSIDERANT que la Ville d'Étaples-sur-Mer décidait, par convention en date du 10 février 2017, la mise à disposition de ces deux véhicules automobiles au profit de l'association « Moby'l'aide », au titre de la création d'une « plate-forme mobilité », au sein du quartier prioritaire « Renaissance », afin de permettre aux habitants en recherche d'emploi ou inscrits dans un parcours d'insertion d'accéder à une solution de mobilité autonome et adaptée à leur besoin ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune de pérenniser ce programme d'intérêt public d'accompagnement dans l'emploi et l'insertion ainsi porté par l'association « Moby'l'aide » ;

CONSIDERANT l'unique affectation de ces véhicules à l'usage précité, sous la seule responsabilité de l'association « Moby'l'aide » ;

CONSIDERANT que la valeur nette comptable de ces véhicules est nulle,

CONSIDERANT la valeur vénale des véhicules (« valeur argus ») estimée à 1 309,00 euros, pour le véhicule de marque « Renault », modèle « Twingo 2 », immatriculé CG-191-YP et à 2 474,00 euros pour Véhicule de marque « Peugeot », modèle « 107 », immatriculé DD-822-XP ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser la cession à titre gratuit, au profit de l'association « Moby'l'aide », des deux véhicules automobiles suivants :
 - Véhicule de marque « Renault », modèle « Twingo 2 », immatriculé CG-191-YP, mis en circulation le 26 juin 2012 ;
 - Véhicule de marque « Peugeot », modèle « 107 », immatriculé DD-822-XP, mis en circulation le 13 mars 2014 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la cession de chaque bien ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Discussion

Monsieur le Maire signale qu'il y a également la location de scooters.

Monsieur TINDILLER fait remarquer qu'il y a 324 offres d'emploi à pourvoir à 5 kms à la ronde.

vote

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



Délibération n°4

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

SERVICE URBANISME

Domaine de compétence :
3.2 Aliénations

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Vente du site du presbytère et de l'espace Jules Ferry

Rapporteur : Monsieur GHESELLE Bernard, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Vente du site du presbytère et de l'espace Jules Ferry

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2241-1 et R. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article R. 423-1 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les avis de la Direction Immobilière de l'Etat, en date du 13 février 2020, du 8 décembre 2020,

du 9 juin 2022 et du 13 juin 2022 annexés aux présentes.

Vu la délibération n°1 en date du 25 janvier 2021 prononçant le déclassement anticipé du site Jules Ferry ;

Vu la délibération n°2 en date du 25 janvier 2021 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement de l'ensemble immobilier comprenant l'ancien presbytère et son jardin attenant ;

Vu la délibération n°27, en date du 12 avril 2021 décidant de la vente, à la société CAPELLI, de l'espace Jules Ferry et du site du presbytère ;

Vu les plans cadastraux, annexés aux présentes ;

Vu le plan de division, annexé aux présentes ;

Vu la commission n°4 « Equiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer » en date du 5 mai 2022,

Considérant :

I. Sur le projet de CAPELLI

1°) que la Ville d'Etaples-sur-mer est propriétaire :

- de l'espace Jules Ferry, sis à l'angle de la rue Grand-Pierre, et de la rue Lefebvre, d'une contenance totale de 5.119 m², composé des parcelles AC187, AC188, et AC20, lequel est partiellement occupé, depuis la fermeture de l'école en 2015, par la police municipale, les écoles municipales de peinture et de musique, le centre « Le Flot », et par des services de l'éducation nationale ;
- du site dit du "presbytère", sis à l'angle de la rue de Montreuil, et de la rue Maurice, d'une contenance totale de 905 m², composé des parcelles AB 113 & 114 ;

2°) que la société CAPELLI, spécialisée dans la promotion immobilière, a proposé à la Commune d'acquérir ces deux sites, pour y développer un programme privé de construction d'une résidence sénior, et de logements, comprenant des places de stationnement ;

3°) que le projet, de la société CAPELLI, représente une opportunité pour la Ville d'Etaples-sur-mer, car il permettra indirectement de redynamiser le centre-ville, en développant l'offre de logements du parc privé ;

4°) qu'en outre, l'offre de la société CAPELLI est supérieure à la dernière évaluation de l'administration des Domaines, en date du 9 juin 2022, annexée aux présentes ;

II. Sur le déclassement, et la cession, à CAPELLI, du Presbytère, et du site Jules Ferry

5°) que l'espace Jules Ferry a été déclassé par le conseil municipal, par délibération n°1 du 25 janvier 2021, décidant sa désaffectation, dans un délai de 3 ans, et qu'il est donc cessible ;

6°) que l'ensemble immobilier, comprenant l'ancien presbytère et son jardin attenant, désaffecté

depuis 2013, a été déclassé par le conseil municipal, par délibération n°2 du 25 janvier 2021, et qu'il est donc cessible ;

7°) que le conseil municipal a, par la délibération n°27 du 12 avril 2021, décidé les cessions, et autorisé Monsieur le Maire à céder l'espace Jules Ferry, au prix de 4.500.000 €, et le site du Presbytère, au prix de 300.000 €, à la société CAPELLI ;

III. Sur la décorrélation, de la cession du Presbytère, et de la cession du site Jules Ferry

8°) que, pour réaliser son projet, prévu sur le site du Presbytère, CAPELLI doit également acquérir des parcelles adjacentes, appartenant à des propriétaires privés ;

9°) qu'il convient ainsi de dissocier la vente du Presbytère, de la vente du site Jules Ferry, celles-ci étant indépendantes, et les projets immobiliers de la société CAPELLI relevant de calendriers différents, qui ne pénalisent pas la commune ;

10°) que les acquisitions par CAPELLI, du site Jules Ferry d'une part, et du site du Presbytère, d'autre part, pourraient ainsi, le cas échéant, intervenir de manière non-concomitante ;

11°) que la présente délibération vise ainsi, de première part, à compléter la délibération n°27 du 12 avril 2021, décidant la vente à CAPELLI, pour décorrélérer la vente du site Presbytère, et la vente du site Jules Ferry, qui feront ainsi l'objet de deux promesses authentiques de ventes distinctes ;

IV. Sur la révision des conditions de la vente du site Jules Ferry, pour tenir compte des évolutions du projet de résidence senior, développé par CAPELLI

12°) que le projet de résidence senior, prévu sur le site Jules ferry, sera développé, pour partie, par CAPELLI, qui développera 5981 m² de surface de plancher, et pour une autre partie, par un bailleur social, que désignera prochainement le conseil municipal, qui développera 1573 m² de surface de plancher ;

13°) que le site Jules Ferry fera ainsi l'objet d'une division, selon le plan annexé aux présentes, issu du dossier de demande de permis de construire valant division, portant sur la résidence sénior ;

14°) que CAPELLI ne va donc pas acquérir l'intégralité du site Jules Ferry, comme prévu dans la délibération n°27 du 12 avril 2021, mais la seule emprise de 4089 m², telle que matérialisée au plan de division, annexé aux présentes ;

15°) que la présente délibération vise ainsi, de deuxième part, à revoir la surface vendue à CAPELLI, pour la fixer à 4089 m², au lieu des 5.119 m², prévus dans la délibération n°27 du 12 avril 2021 ;

15°) qu'il est précisé que la vente des 1.030m², que CAPELLI n'entend plus acquérir, sera soumise à une prochaine séance du conseil municipal ;

16°) que la présente délibération vise, de troisième part, à fixer le prix du site Jules Ferry à 3,4 millions d'euros net vendeur, au lieu des 4,5 millions d'euros, prévus dans la délibération n°27, du 12 avril 2021 ;

17°) que cette baisse de prix se justifie, par la diminution de la surface vendue à CAPELLI, par l'évolution des règles d'urbanisme, liées à la révision du PLU en cours, par le choix de CAPELLI de renforcer la qualité architecturale de son projet, et par l'envolée du prix des matériaux de construction,

18°) que l'administration des domaines a été saisie, le 3 mai 2022, et a émis son avis le 9 mai 2022,

19°) que le prix de 3,4 millions d'euros net vendeur est supérieur à la dernière évaluation des domaines, en date du 9 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1°) de compléter la délibération n°27 du 12 avril 2021, par un 6°), rédigé comme suit :

« 6°) Les cessions, du site du Presbytère, et du site Jules Ferry, à CAPELLI, sont indépendantes. Elles feront l'objet de deux promesses authentiques de vente distinctes, au bénéfice de CAPELLI, reprenant chacune les conditions suspensives définies au 3°). »

2°) de modifier l'emprise, du site Jules Ferry, vendue à CAPELLI, pour la porter à 4089 m², selon le plan annexé à la présente délibération ;

3°) de porter le prix de vente, de l'emprise sise sur le site Jules Ferry, vendue à CAPELLI, à 3,4 millions d'euros net vendeur.

ANNEXES :

- plans cadastraux
- plan de division
- avis des domaines

Discussion

Monsieur le Maire précise que la diminution du prix est justifiée par la diminution de l'emprise pour le site de Jules Ferry. On scinde afin d'aller plus vite sur les opérations. On sait que la société Capelli a formalisé avec des propriétaires privés et versé des avances. Dans l'espace Jules Ferry une résidence sénior est prévue. L'autre opération sera réalisée par un bailleur social, cette vente sera soumise au conseil municipal, dans les prochaines semaines. Il faut permettre à nos jeunes d'acquérir sur Etaples-sur-mer en accession à la propriété.

Monsieur TINDILLER signale qu'on veillera à la continuité architecturale entre les 2 projets.

vote

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.



Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques
du Pas-de-Calais
Pôle d'Évaluation Domaniale
5, rue du Docteur Brassart
BP 30015
62034 ARRAS Cedex
Téléphone : 03 21 23 68 00
Courriel : ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Sébastien PIECHOWIAK
Téléphone : 03.21.64.47.01
Courriel : sebastien.plechowiak@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. OSE 2022-62318-35036

Arras, le 09/06/2022

Monsieur le Directeur Départemental des
Finances Publiques du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Maire
MAIRIE D'ETAPLES
1 place du Général de Gaulle
62 630 ETAPLES SUR MER

AVIS des domaines sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Ensemble immobilier à usage scolaire et de restauration
Adresse du bien : Rue Gand Pierre 62 630 ETAPLES

VALEUR VÉNALE : 1 205 000 €

**Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

1 – Service consultant : Mairie d'Étaples

Affaire suivie par : M Alexandre AGNES

2 – Date de consultation	:03/05/2022
Date de réception	:03/05/2022
Visite sur place	:Bureau
Date de constitution du dossier en l'état	:03/05/2022

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

La commune d'Étaples souhaite obtenir l'actualisation de l'avis 2020-318V1227. Elle souhaite céder à un promoteur un ensemble immobilier à usage scolaire et de restauration, situé rue Gand Pierre 62 630 ETAPLES.

4 – Description du bien

Situé à proximité du centre-ville d'Étaples, le groupe scolaire Jules FERRY est composé :

- d'un immeuble R+1 situé à l'angle des rues Grand-Pierre et de Montreuil. Cet immeuble accueille les services de l'inspection académique ainsi qu'un organisme de formation, le GRETA.
L'immeuble est en briques rouges et toiture en tuiles de terre cuite rouge. Il s'agit d'un immeuble ancien mais bien entretenu. Les menuiseries sont en PVC double vitrage. Le sol est carrelé et les murs sont recouverts de fibre de verre. Chauffage au gaz collectif, éclairage néon.

- d'un préau fermé au 2/3 en façade de la rue Lefèvre qui accueille des WC et du stockage. Toiture tôles fibrociment amiantée.

- d'un bâtiment R+1 façade enduit blanc et toiture monopente qui abrite une école de musique et de peinture. Les menuiseries sont en PVC avec présence de volets roulants. Murs en béton peints et plafonds enduits. Grande hauteur sous plafond. Radiateurs en fonte. État correct

- de l'ancien logement de fonction du directeur.

Il s'agit d'une maison individuelle avec un garage qui abrite aujourd'hui les bureaux de la police municipale. L'état d'entretien est très moyen. Murs en briques et toiture à la mansart en tuiles de terre cuite. Gouttières zinc, menuiseries bois simple vitrage. Sol carrelé au Rdc et plancher bois à l'étage. Convecteurs électriques
Composition : accueil, coin cuisine, 5 bureaux dont 1 pour le centre les flots, douches, vestiaires.

- d'un centre de restauration et d'hébergement « les flots ». Immeuble R+2, équipé de douches et sanitaires collectifs, pouvant accueillir 58 personnes.

RDC : cuisine professionnelle équipée, salle de restauration, dortoirs.

Étage : dortoirs.

5 - Situation Juridique

Parcelle section cadastrale	N° de parcelle	Surface en m ²	Propriétaire
AC	20	4 142 m ²	Commune de ETAPLES SUR MER
AC	187	792 m ²	Commune de ETAPLES SUR MER
AC	188	185 m ²	Commune de ETAPLES SUR MER
		5 119 m ²	

SU :

- École J FERRY+GRETA+ Inspection académique : 1 812 m²

- Centre Hébergement les Flots et bureaux : 1 103 m²

- Police municipale : 120 m²

- Hébergement les Flots Préau brique : 128 m²

- Restauration : 363m²

- Préau rue Lefèvre : 82 m² +160 m² ouvert

Libre d'occupation pour l'évaluation

6 - Urbanisme et réseaux

Figurant PLU : UA du PLU

VRD : Oui

7 - Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. L'ensemble immobilier peut être évaluée à la somme de 1 205 000 € HT.

Une marge de négociation de 15 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est accordée.

8 – Durée de validité

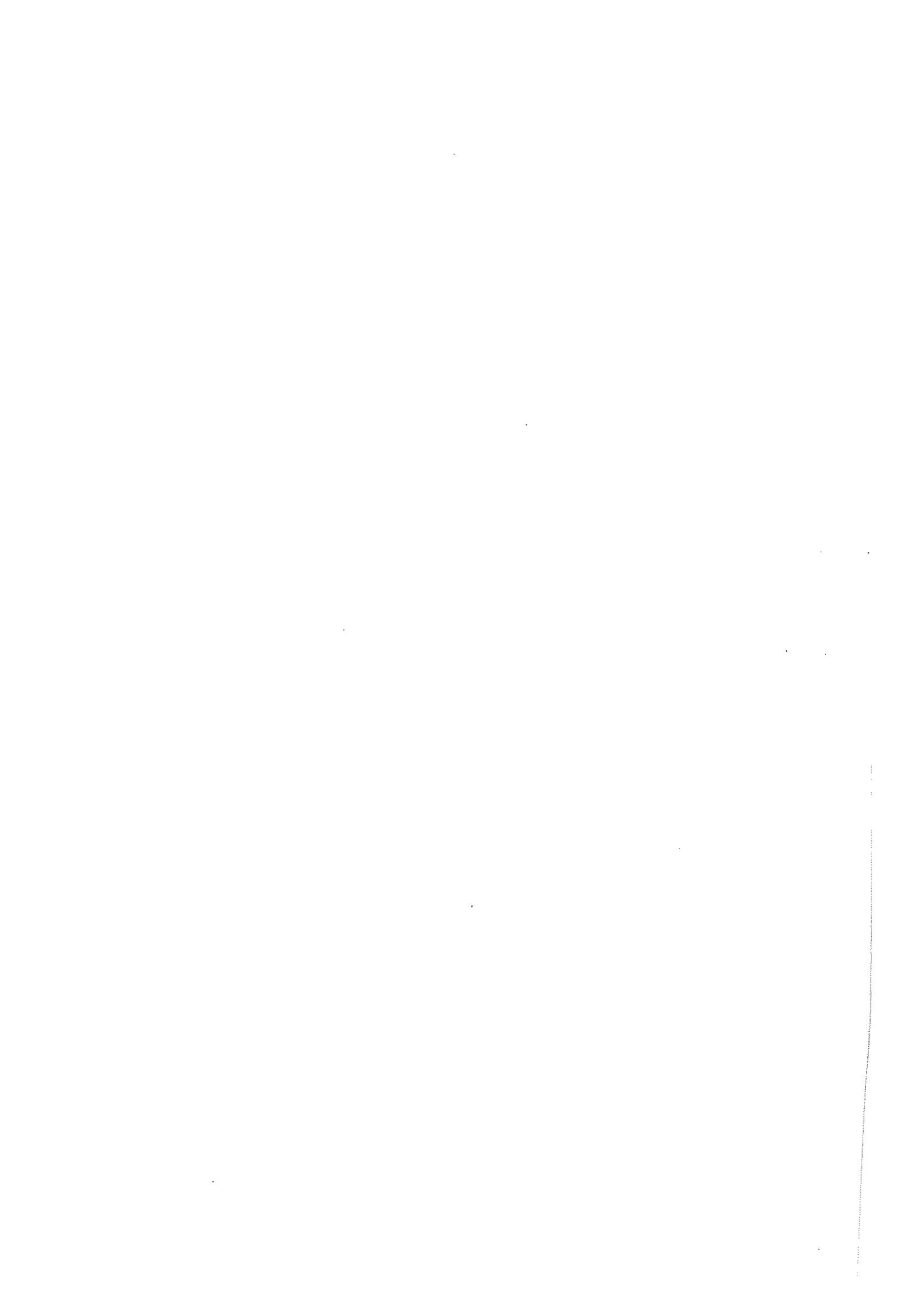
Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols. L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,
La Directrice adjointe au responsable du Pôle État, Stratégie et Ressource

Isabelle JOUINOT
Administratrice des Finances Publiques Adjointe



Reçu en Mairie
d'ETAPLES-SUR-MER

Le 13 JUIN 2022

7300 - 1 - SD



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques
du Pas-de-Calais
Pôle d'Évaluation Domaniale
rue du Docteur Brassart
630015
63034 ARRAS Cedex
Téléphone : 03 21 23 68 00
Courriel : ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Sébastien PIECHOWIAK
Téléphone : 03.21.64.47.01
Courriel : sebastien.piechowiak@dgfip.finances.gouv.fr
Tél. OSE : 2022-62318-35057

Arras, le 13/06/2022

Monsieur le Directeur Départemental des
Finances Publiques du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Maire
Mairie d'Étaples
1 place du Général de Gaulle
62 630 ETAPLES

AVIS des domaines sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Ancien presbytère
Adresse du bien : 5 rue de Montreuil 62 630 Étaples

VALEUR VÉNALE : 192 000 € HT

** Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

1 – Service consultant : Mairie d'Étaples
Affaire suivie par : M Alexandre AGNES

2 – Date de consultation : 03/05/2022
Date de réception : 03/05/2022
Visite sur place : Actualisation
Date de constitution « en l'état » : 10/06/2022

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

La mairie d'Étaples souhaite vendre l'ancien presbytère située 5 rue de Montreuil et Grand place 62 630 ETAPLES. Un compromis aurait été signé avec un promoteur au prix de 300 000 €
Actualisation demandée

4 – Description du bien

Maison à étage, en pierres qui est située en front à rue en plein centre-ville. Côté rue la couverture est en tuiles et côté cour elle est en bac acier. Le jardin en forme de L offre un deuxième accès sur la rue de Montreuil.

5 – Situation Juridique

Désignation et qualité des propriétaires : Mairie d'ETAPLES

Parcelle AB 113 : 623 m². Parcelle AB 114 : 282 m²

SU: 215 m²

Libre d'occupation

6 – Urbanisme et réseaux

Figurant PLU Zone : UAa.

Il s'agit d'une zone urbaine mixte de très forte densité affectée à l'habitat, aux commerces, aux services, aux activités et aux équipements publics. Elle correspond au centre aggloméré principal de la commune. Le secteur UAa correspond à l'hyper centre de très forte densité commerciale et des services caractérisé par un parcellaire très exigu et présentant un caractère patrimonial à protéger.

Le secteur Uab correspond au centre urbain de forte densité.

VRD : Oui

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. L'immeuble peut être estimé à 192 000 € HT. Une marge d'appréciation de 15 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est accordée.

8 – Durée de validité

Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

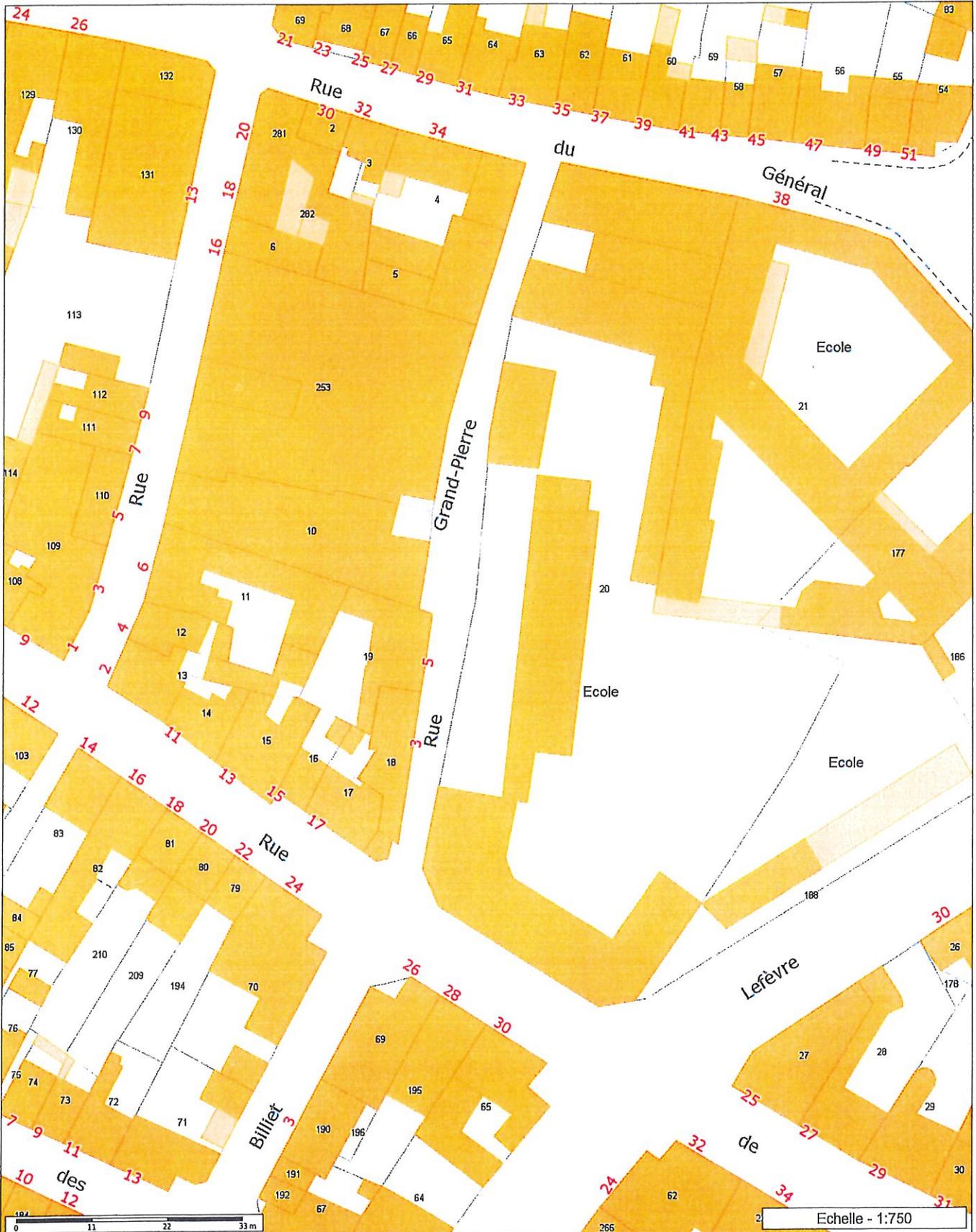
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques.



Sébastien PIECHOWIAK



Document sans valeur contractuelle
Sources:
DGFiP : Cadastre (mise à jour au 01/10/2021)
Géo2France : Orthophoto 2021



Echelle - 1:750



Document sans valeur contractuelle
 Sources:
 DGFIP : Cadastre (mise à jour au 01/10/2021)
 Géo2France : Orthophoto 2021



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Vendredi 1^{er} juillet 2022

Service Urbanisme

Domaine de compétence :
3.5 - Autres actes de gestion du Domaine Public

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Rétrocession, par l'office public de l'habitat « Pas-de-Calais Habitat », au profit de la Commune, pour incorporation dans le domaine public communal, des voiries et réseaux divers sis rue de la Pierre Trouée, rue Neuve et avenue du Mont Levin.

Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal prend acte d'une modification de superficie pour le projet de rétrocession, par l'office public de l'habitat « Pas-de-Calais Habitat », au profit de la Commune, et l'incorporation dans le domaine public communal, des voiries et réseaux divers sis rue de la Pierre Trouée, rue Neuve et avenue du Mont Levin.

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

VU les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les dispositions du Code de la voirie routière, notamment l'article L.141-3 ;

VU la demande, en date du 16 mai 2022, formulée par l'office public de l'habitat « Pas-de-Calais Habitat », d'acceptation, par la Commune, sur le principe, de la rétrocession à « l'euro symbolique », des voiries et réseaux divers, sis rue de la Pierre Trouée, rue Neuve et avenue du Mont Levin,

VU l'avis de la Commission municipale n°4 « Équiper durablement la Ville d'Étaples-sur-Mer », en date du 05 mai 2022 ,

VU la délibération n°6 favorable du Conseil Municipal du 24 mai 2022 quant au principe de cette rétrocession,

VU la réunion technique du 21 juin 2022 avec Pas de Calais Habitat, finalisant les diverses rétrocessions et notant une erreur de superficie par la prise en compte d'une parcelle bâtie et non de voirie,

CONSIDERANT que les voiries, sis rue de la Pierre Trouée, rue Neuve et avenue du Mont Levin, cadastrées en sections AE n°52P, 55P, 56P et 119P sont ouvertes à la circulation publique et seront ainsi susceptibles d'être classées dans le domaine public communal, ainsi que les réseaux aériens, d'éclairage public, d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales, qui s'y trouvent en sous-sol ;

CONSIDERANT qu'il convient de rectifier les surfaces des parcelles comprenant ces voiries et de modifier la surface totale initialement donnée de 9 679m² (sous réserve d'arpentage) par un nouveau total d'environ 8 949 m² (sous réserve d'arpentage) comprenant AE n°52p pour 7 516 m², AE n°55p pour 107 m², AE n°56p pour 100 m², et AE n° 119p pour 1 226 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accepter le principe de la rétrocession à « l'euro symbolique », par l'office public de l'habitat « Pas-de-Calais Habitat », au profit de la Commune, et l'incorporation dans le domaine public communal, des voiries et réseaux divers, sis rue de la Pierre Trouée, rue Neuve et avenue du Mont Levin, d'environ 8 949 m² (sous réserve d'arpentage) comprenant AE n°52p pour 7 516 m², AE n°55p pour 107 m², AE n°56p pour 100 m², et AE n° 119p pour 1 226 m², conformément au plan de rétrocession annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser le Maire, sur le rapport des services techniques de la Commune établissant la recevabilité de la demande de rétrocession ainsi formulée, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voiries et réseaux divers, sis rue de la Pierre Trouée, rue Neuve et avenue du Mont Levin, d'un total d'environ 8 949 m² (sous réserve d'arpentage) comprenant AE n°52p pour 7 516 m², AE n°55p pour 107 m², AE n°56p pour 100 m², et AE n° 119p pour 1 226 m², conformément au plan de rétrocession annexé à la présente délibération ;

- de mettre à la charge de l'office public de l'habitat « Pas-de-Calais Habitat » tous frais, droits et émoluments attachés aux rédaction et publicité de l'acte authentique à intervenir.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



Le 25/05/2022



Monsieur Philippe FAIT
Maire
1 Place du Général de Gaulle
62630 ETAPLES

Vos références

Hélène FLIPO

Responsable Service
Urbanisme

**Objet : Rétrocession
résidence Flandres,
Mont Levin et Pierre
Trouée**

Arras, le 16/05/2022

Monsieur le Maire,

Selon les termes de notre accord, vous trouverez ci-joint le projet de division et les plans de rétrocession reprenant les limites de la voirie à incorporer dans le domaine public.

Pour rappel, il a été décidé de flécher l'enveloppe exonération de la Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties (TFPB) sur la rénovation de la voirie de la résidence Flandres, du Mont Levin et de la rue Pierre Trouée, et ce en lieu et place de la création de Points d'Apports Volontaires (PAV).

L'assiette de terrain nécessaire à la rétrocession est reprise au cadastre sous la section AE n° 52p pour 7 516 m², 55p pour 107 m², 56p pour 100 m² et 119p pour 1 226 m², soit une surface totale d'environ 8 949 m² (sous réserve d'arpentage).

Nous vous invitons de bien vouloir confirmer votre accord sur la précitée et de nous transmettre la délibération de votre conseil municipal.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno FONTALIRAND

Directeur Général

**Direction du
Patrimoine et de la
Maîtrise d'Ouvrage**

4 Avenue des Droits de
l'Homme

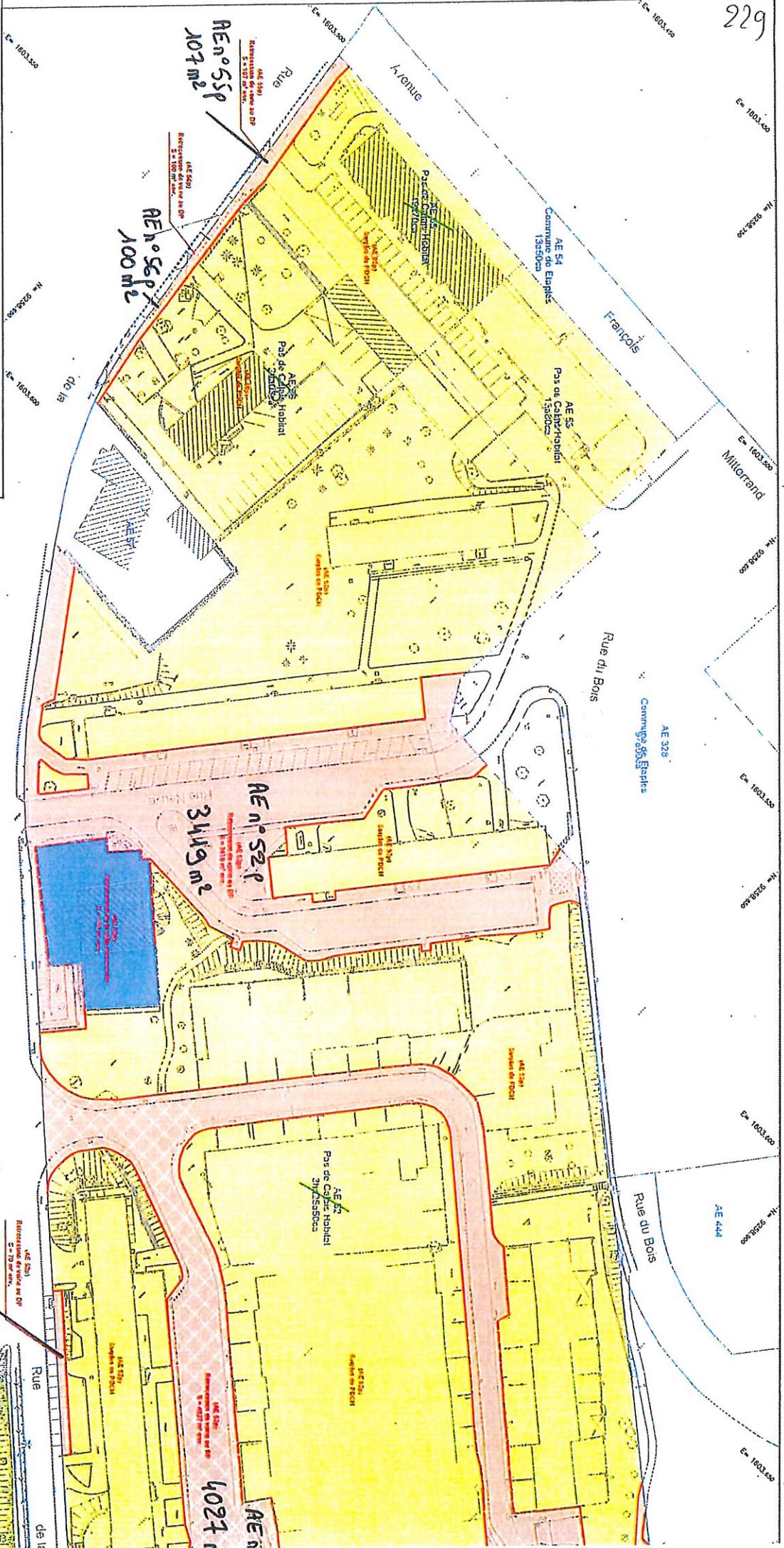
CS 20926

62022 ARRAS CEDEX



PAS DE CALAIS HABITAT

Commune DIETAPLES



- AE 50p Référence cadastrale
 - Unité cadastrale non garantie
 - Unité de section
 - Fond de plan topographique
 - Unités nouvelles
- Espaces de voiries à rétroceder au Domaine Public de la Commune

AE n° 52p : 3419,4027.70
 = 7516 m²

AE n° 52p 70 m²





Délibération n° 6

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :
4.4 - Autres catégories de personnel

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Modification de la délibération n° 7 du Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer en date du 31 janvier 2022 concernant le recrutement d'un apprenti au sein des services de la Ville d'Étaples-sur-mer

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Modification de la délibération n° 7 du Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer en date du 31 janvier 2022 concernant le recrutement d'un apprenti au sein des services de la Ville d'Étaples-sur-mer

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code du travail et notamment l'article L 6211-1 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2020 portant législative du code général de la fonction publique ;
- Vu** la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le décret n° 2020-372 du 30 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage ;

Vu le décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage ;

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur mer en date du 31 janvier 2022 relative au recrutement d'un apprenti au sein des services de la Ville d'Étaples-sur-mer ;

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sauf dérogations) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration du secteur public. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis en leur proposant un mode d'insertion professionnelle durable à l'obtention d'un niveau de qualification et d'une expérience adaptée, que pour la collectivité, qui peut développer une compétence adaptée à ses besoins et répondre à un objectif de mission de service public pour le soutien de l'emploi des jeunes.

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Considérant que la certification initialement prévue doit être complétée par un diplôme de niveau 6.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'abroger** la délibération n° 7 du Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer en date du 31 janvier 2022 et la remplacer par la présente délibération ;
- **De recourir au contrat d'apprentissage ;**
- **D'autoriser le Maire** à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti à compter du 5 septembre 2022 conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service Informatique	1	Certification de niveau 6 : Administrateur Systèmes et réseaux et sécurité (Code RNCP : 36370)	24 mois

- **D'autoriser le Maire** à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation de l'apprenti.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer au Chapitre 012 « Charges de personnels, frais assimilés ».

Discussion

Monsieur WAUQUIER précise qu'initialement cette formation devait avoir une durée de 1 an. Il s'avère que la formation a évolué, l'actualisation s'étale sur 3 ans ce qui ne correspond plus à notre besoin. Il est proposé d'abroger la 1ère délibération et de passer une nouvelle pour signer un nouveau contrat d'apprentissage. Cette formation durera 24 mois avec un présentiel de 4 jours/semaine pour un coût chargé de 1 700 €/mois.

Nous avons convenu de renforcer le service informatique suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en 2019. L'attention avait été attirée sur le système informatique qui était fragilisé et que nous devons le renforcer.

vote

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



Délibération n° 7

Conseil Municipal du Vendredi 1^{er} juillet 2022

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :
4.4 Autres catégories de personnel

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Recrutement d'un apprenti au sein des services de la Ville d'Étaples-sur-mer

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Recrutement d'un apprenti au sein des services de la Ville d'Étaples-sur-mer

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment l'article L 6211-1 ;

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le décret n° 2020-372 du 30 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage ;

Vu le décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage ;

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial.

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sauf dérogations) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration du secteur public. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis en leur proposant un mode d'insertion professionnelle durable à l'obtention d'un niveau de qualification et d'une expérience adaptée, que pour la collectivité, qui peut développer une compétence adaptée à ses besoins et répondre à un objectif de mission de service public pour le soutien de l'emploi des jeunes.

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De recourir au contrat d'apprentissage ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire** ou son représentant à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti à compter du 5 septembre 2022 conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces verts	1	BP Aménagements paysagers	2 ans

- **D'autoriser Monsieur le Maire** ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation de l'apprenti.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer au Chapitre 012 « Charges de personnels, frais assimilés ».

Discussion

Monsieur WAUQUIER précise que le coût chargé s'élève à 1 140 €/mois.

vote

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



Délibération n° 8

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :
4-1 - Personnel titulaire et stagiaire de la
Fonction Publique Territoriale

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Création de postes au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer suite aux avancements de grade

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Création de postes au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer suite aux avancements de grade

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique et notamment l'article L 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que la Ville d'Étaples-sur-mer a toujours souhaité, en fonction de ses possibilités budgétaires, mettre à disposition des structures communales, du personnel compétent pour un meilleur fonctionnement,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De créer au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer, à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- **1 poste permanent** à temps complet dans le grade d'Attaché Hors Classe.

Filière : Administrative

Catégorie : A

Cadre d'emploi : Attaché territorial

Grade : Attaché Hors Classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- **1 poste permanent** à temps complet dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe.

Filière : Administrative

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial

Grade : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

Ancien effectif : 17

Nouvel effectif : 18

- **1 poste permanent** à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

Filière : Technique

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial

- **Grade :** Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

Ancien effectif : 14

Nouvel effectif : 15

- **1 poste permanent** à temps complet dans le grade d'Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} Classe

Filière : Culturelle

Catégorie : B

Cadre d'emploi : Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques

Grade : Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} Classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- **1 poste permanent** à temps complet dans le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} Classe

Filière : Culturelle

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoint Territorial du Patrimoine

Grade : Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} Classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

- **1 poste permanent** à temps non complet dans le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe (28 heures par semaine),

Filière : Sociale

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

Grade : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1^{ère} Classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer au Chapitre 012 « Charges de personnels, frais assimilés ».

Discussion

Monsieur WAUQUIER précise que dans le cadre de l'évolution des carrières de nos agents (vu avec les partenaires sociaux), nous avons identifié 14 agents pouvant prétendre à un avancement de grade, sur lequel nous avons donné un accord de principe. Il existe aujourd'hui 8 postes disponibles au tableau des effectifs, il convient de créer 6 postes.

Monsieur LAMOUR fait remarquer qu'à partir du 1er juillet l'indice est revalorisé. Est ce qu'il y a eu une prospection faite sur le coût de cette augmentation ?

Monsieur WAUQUIER répond que la valorisation sur 3,5 % du point d'indice applicable en août avec effet rétroactif représentera pour la collectivité une charge supplémentaire de 140 000 € + 5 000 € pour les indemnités annexes d'élus soit 145 000 €.

Pour 2023, le surcoût s'élèvera à 290 000 € pour l'ensemble des budgets de la ville et des budgets annexes.

Pour le CCAS, le coût s'élèvera à 60 000 €.

Monsieur TINDILLER souligne qu'il faut se réjouir pour nos agents, le point d'indice était gelé depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire signale que se sont des dépenses supplémentaires, comme pour la taxe mobilité.

Monsieur WAUQUIER précise que cette augmentation de 3,5 % de point d'indice pour les collectivités territoriales n'est aucunement compensée par l'Etat. Les 290 000 € correspondent à 8,5 équivalent temps plein.

vote

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



Délibération n° 9

Conseil Municipal du Vendredi 1^{er} juillet 2022

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :
4.4 – Autres catégories de personnel

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Signature d'une convention portant mise à disposition individuelle par l'APEI – GAM Pôle Travail - Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) « Les Ateliers Maurice DEHAY » à la Ville d'Étaples-sur-mer

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Signature d'une convention portant mise à disposition individuelle par l'APEI – GAM Pôle Travail – ESAT « Les Ateliers Maurice DEHAY » à la Ville d'Étaples-sur-mer

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L 323-1 et suivants relatifs à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 344-16 et suivants ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la convention portant mise à disposition d'un agent par l'APEI – GAM Pôle Travail - ESAT (Établissements ou Services d'Aide par le Travail « Les Ateliers Maurice DEHAY »).

Considérant que la mise à disposition en milieu ordinaire de travail a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle d'un travailleur handicapé d'ESAT ;

Considérant que cette mise à disposition peut intervenir auprès de toute entreprise mais aussi auprès des collectivités, d'établissements publics, d'associations, de toute autre personne morale de droit public ou privé et de toute personne physique ;

Considérant la collectivité d'accueil paie à l'ESAT le prix coûtant de la mise à disposition à savoir la rémunération garantie et les autres charges générées par la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention formalisant les conditions de cette mise à disposition annexée à la présente délibération pour la période du 4 juillet au 31 décembre 2022 ainsi que tous documents s'y rapportant.
- De prévoir les crédits nécessaires correspondants au budget de la Collectivité.

Discussion

Monsieur WAUQUIER précise que le coût horaire s'élève à 9,17 €, refacturé pour sa mission de détachement.

Madame MAILLART signale que cette personne s'est très bien intégrée et est très content de son travail.

vote

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE

Entre :

L'ORGANISME GESTIONNAIRE :

APEI- GAM Pôle Travail
E.S.A.T « Les Ateliers du Foïer »
Adresse : Rue du Trou au Loup
62600 Berck sur Mer

E.S.A.T « Les Ateliers Maurice Dehay »
Adresse : Zone Industrielle
Boulevard du Valigot
62630 Etaples sur Mer

Représenté par

Monsieur DELPORTE Xavier / Madame TRIPLET
Jessie
Fonctions : Directeur / Directrice adjointe

d'une part, et

LA SOCIETE :

Nom.....

Adresse.....

.....

Identifiée par le SIREN/SIRET n°

Représentée par

Madame, Monsieur.....

Fonction.....

d'autre part.

MISE A DISPOSITION DE : [NOM DE LA PERSONNE]

Préambule :

L'ESAT est un établissement médico-social permettant aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent travailler, momentanément ou durablement, en milieu ordinaire de travail, d'exercer une activité à caractère professionnel.

L'ESAT offre à ces travailleurs des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

« Lorsque l'exercice d'une activité à caractère professionnel en milieu ordinaire de travail est susceptible de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel et de développer la capacité d'emploi de travailleurs handicapés admis dans un établissement ou un service d'aide par le travail, cet établissement ou ce service peut, avec l'accord des intéressés mettre une ou plusieurs personnes handicapées à la disposition d'une entreprise.

*Quelles que soient les modalités d'exercice de cette activité à caractère professionnel en milieu ordinaire de travail, les travailleurs handicapés concernés continuent à bénéficier d'un accompagnement médico-social et professionnel assuré par l'établissement ou le service d'aide par le travail auquel ils demeurent rattachés »**

Décret n° 2007-874 du 14 mai 2007

Dans le respect des dispositions concernant l'exercice d'une activité à caractère professionnel en milieu ordinaire de travail par des travailleurs admis en ESAT codifiées aux articles L344-2-4 et R344-15 à R344-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est convenu d'un commun accord et sans équivoque ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet la mise à disposition de Mme, M..... accueilli à l'ESAT « Les Ateliers du Foier », au profit de la société Y pour la période du au.....

Pendant cette mise à disposition, Mme, M..... sera affecté aux activités:

.....
.....
.....

Article 2 : Objectifs et évaluation du projet d'insertion

Cette mise à disposition se situe dans le cadre du projet qu'a le travailleur d'ESAT d'intégrer le milieu ordinaire de travail. Elle a donc pour objectifs :

- de permettre au bénéficiaire une connaissance approfondie du milieu ordinaire de travail et de favoriser son inclusion,
- d'évaluer l'aptitude de Mlle, Mme, M..... sur une période relativement longue, à tenir un poste de travail.
- de préparer son intégration professionnelle future.

L'Entreprise veillera à ce que le poste de travail soit organisé de façon à s'orienter vers ces objectifs.

Article 3 : Lieu, horaire de travail et congés.

Mme, M..... est mis à disposition de la société Y selon le calendrier convenu à l'avance suivant :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi.....

sur le site de la Société Y situé à (Adresse).
(Prévoir si nécessaire les temps de pause, attention il n'est pas possible d'aller au-delà de 35h)

Les périodes de congés payés du travailleur d'ESAT correspondront au calendrier de fonctionnement de l'ESAT qui sera joint au présent contrat et remis à la société Y.

Article 4 : Encadrement

Durant le temps de mise à disposition en entreprise Mme, M..... est soumis au règlement intérieur de l'entreprise.

La société Y nomme Monsieur A agissant en qualité de....., représentant l'entreprise, pour encadrer les activités professionnelles de Mme, M....., favoriser son insertion et l'amélioration de ses capacités professionnelles.

La société Y s'engage également à mettre en place les dispositifs nécessaires, et l'aménagement des postes de travail (préciser) pour assurer l'adaptation au poste de Mlle, Mme, M.....

Mlle, Mme, M..... reste néanmoins rattaché à l'ESAT « Les Ateliers du Foïer ».

En conséquence, l'ESAT « Les Ateliers du Foïer » nomme Monsieur / Madame Z, qui assurera le suivi de Mme, M..... le temps de la présente mise à disposition. A cet effet, il est prévu un temps d'échange régulier et adapté en fonction du bénéficiaire.

Mlle, Mme, M..... est soumis au règlement intérieur de l'entreprise.

En cas d'absence anormale ou en cas de départ inopiné de Mme, M..... du poste de travail de la société Y, cette dernière doit informer immédiatement l'ESAT « Les Ateliers du Foïer ».

Elle s'engage également à avertir l'ESAT « Les Ateliers du Foïer » de tout incident ou difficulté rencontrés.

Article 5 : Accompagnement médico-social

Mme, M..... continue à bénéficier de l'accompagnement médico-social de l'ESAT le temps de la mise à disposition. A ce titre, Mme, M....., en cohérence avec son projet individuel, participe aux actions d'accompagnement médico-social mises en œuvre par l'ESAT : activités de soutien, formation continue, actions de prévention-sécurité, programme de VAE, participation aux sorties et manifestations spécifiques organisées par l'ESAT (possibilité de préciser).

Article 6 : Surveillance médicale

Le médecin du travail de l'ESAT « Les Ateliers du Foïer » continue à exercer la surveillance médicale particulière de Mme, M..... en fonction de la fréquence et de la nature des examens qu'il sera seul juge à apprécier. Le médecin de l'ESAT « Les Ateliers du Foïer » s'astreint à une obligation de concertation et de coopération avec le médecin de la société Y et ceci durant toute la période de mise à disposition de Mme, M.....

A cette fin, la société Y se soumet à l'obligation d'informer sur les risques inhérents aux activités assignées, sans préjudice d'une formation complète et générale portant sur la sécurité au sein de l'entreprise d'accueil.

L'ESAT s'assure que Mme, M..... est à jour des visites de médecin de travail et que le poste de travail ne justifie pas de mesures supplémentaires de contrôle, si oui, il en assure l'organisation avec l'entreprise et le médecin du travail de celle-ci.

Article 7 : Hygiène et sécurité

Pendant les temps de mise à disposition, Mme, M..... est soumis aux règles régissant les conditions d'hygiène et de sécurité appliquées au sein de la Société Y.

Préalablement à toute exécution de tâche de travail confiée au travailleur d'ESAT mis à disposition, l'entreprise d'accueil se soumet à l'obligation d'informer ce dernier sur les risques inhérents au poste de travail assigné, sans préjudice d'une formation complète, générale et adaptée portant sur la sécurité au sein de l'entreprise d'accueil et sur le poste de travail en particulier.

L'ESAT se tiendra à la disposition de l'entreprise d'accueil pour veiller à ce que les informations soient adaptées au travailleur d'ESAT. En effet, en raison de la spécificité de leur handicap, les personnes en situation de handicap mental peuvent avoir des besoins spécifiques.

Cette dernière fournissant les équipements de protection individuelle nécessaires, hors certains équipements de protection individuelle personnalisés, définis par convention ou accord collectif de travail.

L'ESAT « Les Ateliers du Foïer » assure la responsabilité civile contre tous dommages susceptibles d'être provoqués par Mme, M.....

La société Y est responsable des conditions d'hygiène et de sécurité du lieu de travail mis à disposition de Mme, M..... Une visite d'inspection préalable (visite des locaux à titre préventif) est effectuée par l'ESAT en concertation avec la société Y.

Dès lors que des risques sont identifiés à l'occasion de la visite des locaux, un plan de prévention des risques est établi.

Si l'opération se poursuit au-delà de 400h, la société Y doit mettre en place un plan de prévention écrit conformément au décret 92-158 fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

En cas d'accident du travail, la société Y informe immédiatement l'ESAT « Les Ateliers du Foïer » qui assure les démarches médicales et administratives nécessaires.

La responsabilité civile de l'ESAT est couverte par un contrat auprès de l'assurance « Mutuelle Saint-Christophe, 277 Rue Saint Jacques – 72256 PARIS CEDEX 5 »

Article 8 : Base de facturation

Le tarif horaire de cette mise à disposition est fixé à XXX € de l'heure HT.

Ce tarif tient notamment compte des charges particulières d'exploitation incombant à l'ESAT « Les Ateliers du Foïer » entraînées par la mise à disposition de Mme, M.....
(salaires, charges obligatoires supportées par l'établissement et frais professionnels)

Une facture mensuelle sera établie sur cette base, et à cette fin, une fiche de présence journalière est annexée au présent contrat.

Les tarifs seront révisés annuellement en, en vue de répercuter les variations des éléments de base (salaires, charges et frais professionnels)

L'ESAT « Les Ateliers du Foïer » s'engage à communiquer à la société Y les éléments nécessaires à la valorisation de la présente mise à disposition dans le cadre de son obligation d'emploi au moment du remplissage de sa DOETH.

Une prime de panier de l'ordre de..... HT par jour travaillée sera facturée.

Article 9 : Rupture anticipée du contrat

Le présent contrat ne pourra être résilié avant le terme convenu sauf accord des parties, ou en cas de faute grave, faute lourde ou pour défaut d'adaptation de Mme, M..... aux tâches prévues à l'article 1.

Chaque partie pourra décider de mettre un terme au contrat de mise à disposition du travailleur d'ESAT en respectant un délai de prévenance de minimum 7 jours calendaires. Les parties s'engagent à privilégier la concertation en cas de souhait de l'une et l'autre des parties de mettre un terme par anticipation au contrat.

Article 10 : Renouvellement du contrat

A l'échéance du contrat prévue dans l'article 1 il est possible d'en prévoir son renouvellement après accord des deux parties, le contrat ne pouvant pas aller au-delà, renouvellement compris, de 24 mois (sauf dérogation expresse de la CDAPH)

Fait à

Le

En 3 exemplaires dont un remis à chaque partie

Pour Mme, M.....,
(signature précédée de la mention « Bon pour

Pour l'organisme gestionnaire,

Mme, M,.....
(signature précédée de la mention « Bon pour
accord »)

Pour la société Y,

Mme, M,.....
(signature précédée de la mention « Bon pour
accord »)



Délibération n° 10

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Service Subventions

Domaine de compétence :
7.5 – Finances- subventions

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoins**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Attribution des subventions versées en 2022 aux associations non sportives

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Subventions 2022 versées aux associations

Vu l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 et notamment l'article 31 alinéa 1,
Vu la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et notamment l'article 112,
Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,
Vu la délibération n° 5 du 6 avril 2022 relative au vote du budget primitif,
Vu la Commission n°1 « **Grandir, réussir et bien vivre à ETAPLES S/MER** » réunie en date du 17 juin 2022
Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'action des associations à ETAPLES dans les domaines détaillés ci-dessous ,

Considérant que par souci de transparence, il convient de valoriser les moyens matériels ou de personnel mis à disposition des associations,

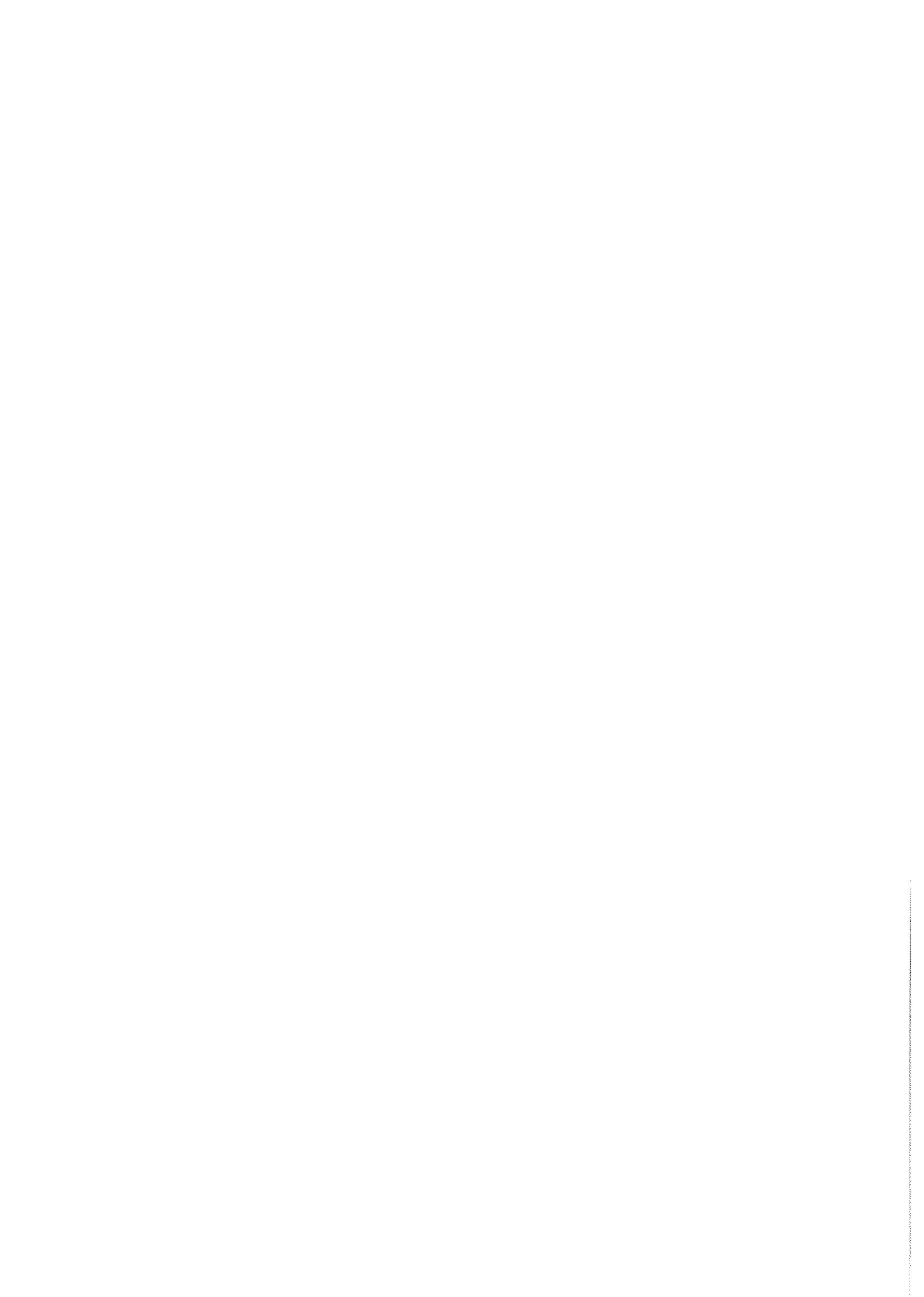
Association	Domaine	Montant 2022	Mise à disposition Salle	Moyens Matériels	Mise à disposition Personnel
ALAJ Subv. Fonct.	Action Sociale	1 111,00 €	/	/	/
ALAJ Subv. Fonct Club Prévention	Action Sociale	15 212,00 €	/	/	/
CAF	Action Sociale	8 100,00 €	Carrières (3h30/sem.)	/	/
Enfants du Liban	Action Sociale	900,00 €	Salle Pyramide 1 fois/mois	Barnum, Corderie (occas.)	/
Agir en Terre d'Opale	Action Sociale	500,00 €	/	/	/
Moby'l'Aide	Action Sociale	1 800,00 €	Local Pacific (annuel)	Peinture... Barnum, barrières.	/
Secours populaire	Action Sociale	1 400,00 €	Local Mt Levin (annuel)	Corderie (occas.)	1 chauffeur (½ J/mois)
Restaurant du coeur	Action Sociale	1 100,00 €	Local Mt Levin (annuel)	Corderie (occas.)	1 chauffeur (occas.)
Pensionnés de la Marine Marchande et de la Pêche	Action Sociale	/	/	Corderie (occas.)	/
Groupe secours catastrophe	Action sociale	/	Local Pompiers (annuel)	/	/
Médailles Militaires SNEEM	Ass. Patriotique	120,00 €	/	/	/
Ass.Nationale des Croix de guerre et de la Valeur Militaire ANCGVM	Ass. Patriotique	/	Salle Caloin pour AG	/	/
Comité Jumelage Etaples/Folkestone	Ass. Jumelage	3 000,00 €	Salle Caloin 4 fois/an	/	/
Comité des Echanges Européens Etaples/Hückeswagen	Ass. Jumelage	4 530,00 €	Salle Caloin (occas.)	/	/
Ass. Souvenir Sauvegarde Traditions Marins Pêcheurs	Culture	400,00 €	Salle Delattre (occas.)	Barrières, chaises, sono,barnum... (occas.)	/
Bons Z'Enfants (dont subv. Hareng Roi)	Culture	7 128,00 €	Bergeries + Local Ec. J.Ferry (annuel)	Barnums, barrières.... Prestations Hébergement	Montage matériel + agents mis à disposition pour Hareng Roi
Musique Communale	Culture	6 400,00 €	Salle M. Ficheux (annuel)	Camion pour déplacement (occas.)	2 agents 9/heures/sem .
Passions Culture	Culture	600,00 €	Salle Delattre (occas.)	Grilles & salle pour expo	/
Scrabble Etaplois	Culture	400,00 €	Salle Delattre 2h30/sem.	/	/
Chorale Mixte d'Etaples (Paroisse)	Culture	500,00 €	Clos St Victor 1 fois/an	/	/
Mémoire d'Opale	Culture	/	Local Corderie	/	/
Association des Commerçants et Artisans (ACA)	Divers	5 000,00 €	Corderie pour réunions	/	/
Association « Les Tamalous »	Divers	2 000,00 €	Salle Delattre pour AG	Foyer restaurant 2 fois/an	/
Cronquelets – Club du	Divers	2 025,00 €	Corderie pour repas	Foyer restaurant	/

3ème Age				pour repas	
Amicale du Personnel Communal	Divers	18 000,00 €	Corderie (occas.)	Locaux Mairie	/
Caisse de Secours des Pêcheurs des HDF	Maritime	/	/	/	/
Association des Ailes pour une Hirondelle	Santé	550,00 €	/	/	/
Donneurs de sang	Santé	250,00 €	Corderie (5 fois /an)	Mairie (occas.)	/
EPEAM	Santé	1 000,00 €	/	/	/
Rondin Picotin	Santé	550,00 €	Corderie 1 fois/an	Tir à l'arc 1 fois/an	/
TOUQUET RAID	Evénement	900,00 €	/	/	/
PEP 62	Education jeunesse	300,00 €	/	/	/
Manifest'Action	Culture/Animation	/	Salle de musique & Tir à l'arc	/	/
La Guilde Ludique	Culture/Animation	200,00 €	Salle Carrières 3h30/semaine	/	/
Comité de Gestion de la Marine	Culture/Maritime	/	Musée de la Marine	/	Personnel :81 861 € Charges diverses de fonctionnement : 24 234 €
Ass.Sourds de la Côte d'Opale	Santé	400,00 €	/	/	/
IVY	Culture	800,00 €	/	/	/
SOS Chats errants	Divers	2 000,00 €	/	/	/
Les îlots de Langerhans	Culture	/	/	/	/
Trions Recyclons pour le handicap	Action sociale	/	/	/	/
MONTANT TOTAL		87 176,00 €			

Considérant que les subventions sont versées sous réserve de dépôt d'un dossier de subvention complet accompagné de toutes les pièces justificatives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les montants des subventions à verser tels que mentionnés dans la présente délibération.

La délibération est adoptée par 24 voix pour et 1 abstention (Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART et Madame Aurore WACOGNE ne prennent pas part au vote).





Délibération n° 11

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Service État Civil

Domaine de compétence :
6.4 – Autres actes réglementaires

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Affectation de la Salle de la Capitainerie – Organisation des Mariages

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Affectation de la salle de la Capitainerie en salle des mariages pour l'organisation des mariages du 10 juillet au 15 août 2022 pendant les travaux de réhabilitation de la Mairie

Vu les articles L 2121-30-1 et R 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu l'instruction générale de l'état civil,

Vu le courrier du Ministère de la Justice en date du 11 mai 2022,

Vu la commission n°4 « Équiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer en date du 14 juin 2022,

Considérant que des travaux de réhabilitation de la Mairie sont prévus à partir de Mai 2022,

Considérant que la salle des Mariages sera indisponible pendant environ 1 mois, l'organisation des mariages pourra se faire à La Capitainerie, située sur le parking du Port de Plaisance, Boulevard Impératrice à ETAPLES SUR MER.

Considérant que cette salle n'étant pas située dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des Mariages.

Considérant que le Procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son accord courrier en date du 11 Mai 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à affecter temporairement la salle de la Capitainerie en salle des mariages pour la période du 10 Juillet 2022 au 15 Août 2022.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**COUR D'APPEL DE DOUAI
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOULOGNE SUR MER
PARQUET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Procureur de la République

à

M. le maire d'Étaples
Place du général de Gaulles
62630 ETAPLES

Monsieur le Maire,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 6 mai 2022 relatif à votre demande d'autorisation de transfert provisoire de la mairie dans la salle de la Capitainerie, Boulevard de l'Impératrice, à Etaples. Vous m'indiquez que ce transfert est provisoire, soit pour une durée estimée à un mois.

Force est de constater que vous ne disposez d'aucun autre lieu qui pourrait faire office de mairie durant la période des travaux, qui doivent débuter le 14 juillet 2022, pour se terminer le 15 août 2022. Aussi, je vous autorise à déplacer les registres de l'état civil. Je vous demande toutefois de vous assurer de la sécurité des lieux.

En ce qui concerne les cérémonies, je vous invite durant cette période, à essayer de les limiter au maximum. Je vous rappelle également que vous devez veiller à ce que le caractère solennel, républicain et public soit respecté.

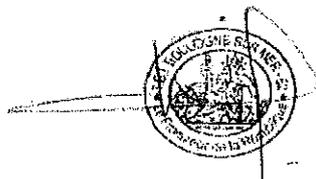
L'officier de l'état civil veillera à indiquer la mention suivante dans l'acte de mariage célébré dans la salle de la Capitainerie : " Devant nous ont comparu publiquement à la mairie, sis... (numéro, rue, commune), département (de la salle provisoirement affectée aux mariages)"

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Boulogne sur Mer, le 11 mai 2022,

Le procureur de la République,

Hélène HIRIART
Substitut du procureur de la République





Délibération n° 12

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Direction des Finances

Domaine de compétence
7.1 – Décisions Budgétaires

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoins**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Budget Ville - Décision Modificative N°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Décision modificative n°1 – Budget Ville

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°5 du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022 du budget principal de la ville,

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif,

Considérant le contrôle des actes budgétaires par la préfecture, et notamment la remarque suivante : « Votre collectivité a basculé sur la nomenclature M57 et choisi d'apurer le compte 1069 par opération non-budgétaire sur l'année 2021. Cette opération

est enregistrée dans les seules écritures du comptable public et génère une discordance entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021. Cette option donne lieu à une délibération approuvant la correction des résultats.

Considérant la nécessité de corriger les résultats de la section d'investissement du compte administratif 2021 à reprendre au budget primitif 2022 suite à l'observation de la préfecture en date du 6 mai 2022,

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 001 d'un montant de 125 808.17 euros correspondant au montant de l'apurement du compte 1069,

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2022 comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
23	2318	Autres immobilisations corporelles	- 125 808.17 €
001		Déficit d'investissement reporté	125 808.17 €
TOTAL :			0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

La délibération est adoptée par 28 voix pour et 1 abstention.



Délibération n° 13

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Direction des Finances

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Modification de la Délégation du conseil municipal au maire pour le recours à l'emprunt.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Modification de la Délégation du conseil municipal au maire pour le recours à l'emprunt

Vu l'article L 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, de procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu la délibération n° 3 en date du 25 mai 2020 précisant les délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2 de la délibération n°3 en date du 25 mai 2020 qui fixe l'autorisation de contracter un emprunt au montant maximum annuel à deux millions d'euros ;

Considérant la nécessité de préciser les délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De donner délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, conformément aux termes de l'article L 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions et limites ci-après définies.

Pour réaliser tout investissement et dans la limite d'un montant annuel de 3 millions d'euros, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt notamment :

- À court, moyen ou long terme et éventuellement sous forme obligataire ;
- Libellé en euro ou en devise ;
- Pouvant comporter un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ;
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou d'un taux fixe au taux variable ;
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ;
- La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt ;
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- La faculté de modifier la devise.

Au titre de cette délégation, Monsieur le Maire pourra notamment :

- Procéder, dans le cadre d'une gestion active de la dette, à des changements d'index et à des remboursements anticipés sur des lignes de prêts existantes et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus.
- Conclure un prêt comportant des facilités de gestion de la dette et de la trésorerie, à savoir le « Crédit Long Terme Renouvelable » (CLTR). Ce type de prêt est caractérisé par un plafond annuel de tirage de fonds. Les tirages peuvent s'effectuer à tout moment avec possibilité de remboursement et avec reconstitution du droit de tirage.

Plus généralement, Monsieur le Maire pourra décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Article 2 : Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins 3 établissements prêteurs sous forme de consultation et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Article 3 : Le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : Monsieur le Maire pourra charger, un ou plusieurs adjoints, de prendre en son nom tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Discussion

Monsieur WAUQUIER précise que cette délibération a pour objectif d'ajuster l'autorisation qui était au départ limité à 2 millions d'euros pour pouvoir souscrire de nouveaux emprunts. L'objectif étant de porter cette autorisation à 3 millions d'euros.

Nous serons amené au cours de l'exercice 2022 à engager des emprunts pour financer le volet important d'investissement prévu.

Les élus ont voté dans le cadre du budget primitif une enveloppe comprise entre 6 et 7 millions d'investissement. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces travaux, nous serons amenés à emprunter de l'argent auprès des organismes de référence.

Il était prévu dans le BP 2021 un emprunt de 2 millions d'euros que nous n'avons pas réalisé.

Même si nous sommes amenés à emprunter cette année pour financer ces travaux, ceci ne remet absolument pas en question la trajectoire de désendettement sur lequel nous sommes engagés dans le programme électoral.

En 2014, l'endettement et l'encours de la dette de la commune s'élevaient à 12 888 000 €.

Au début de 2022, l'encours de la dette a été ramené à 7 500 000 € soit 5 400 000 € de désendettement depuis 2014. Soit 42 % de baisse de notre encours de la dette.

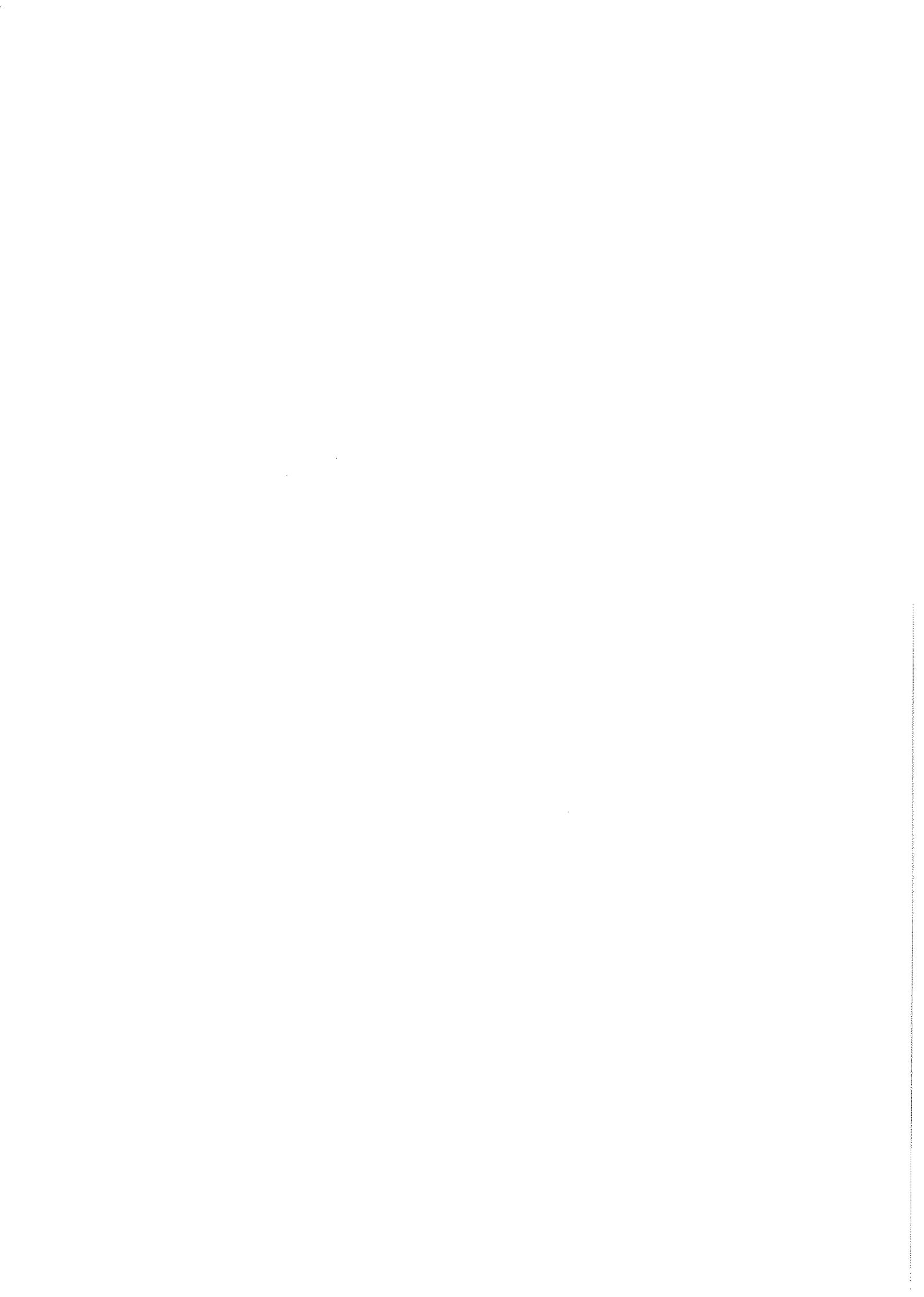
Les charges financières impactant directement notre budget de fonctionnement ont été divisées par 3.

Aujourd'hui nous remboursons environ 1 050 000 €.

Nous devrions terminer cette présente mandature avec une baisse plus que significative de notre endettement qui sera beaucoup plus proche de 6 millions que des 12 800 000 € qui existaient en 2014.

vote

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.





Délibération n° 14

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Service MAREIS BOUTIQUE

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions Budgétaires

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Tarifs des articles de la boutique à compter du 10 mai 2022

Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Tarifs des articles de la boutique à compter du 10 mai 2022

Vu la commission n° 3 «Rayonnement de la ville d'Étaples-sur-mer» en date du mercredi 9 février 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la grille des tarifs des articles de la boutique MAREIS (ci-jointe), commandés à partir du 10 mai 2022 et des modifications des prix de certains articles. L'argent est encaissé via la régie « Boutique MAREIS ».

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

COINE	CODE INTERNE	NOM	CODE FOUR	REF FOUR	P.V.T.T.C.
100000074390	*2018012	100 INFOS A CONNAITRE LES RECIFS CORALLIENS	151	9782753016675	5.0
100000040791	*2013510	5 BOITE A RANGEMENT RAYURES		GI5228	76.0
1000000098416	*2021014	A LA RENCONTRE DE LA COTE D'OPALE			14.0
1000000095234	*2021007	AIMANT MER 3.5CMX1.5CM	35	022684	3.5
1000000044153	*2019094	AIMANT POISSON SARDY	35	015071	4.0
100000014686	*2009026	ANCRE EN LAITON 13CM	112	7015	8.0
1000000027440	*2011386	ANCRE EN LAITON 24CM	112	7014	29.0
1000000027006	*2011342	ANIMAL MER MINI PLASTIQUE		0282102	1.0
1000000089998	*2020038	ANIMAUX MARINS PORTE CLES 12ASS	98	5050283	2.5
1000000022131	*2010433	ARDOISE METAL POISSON 18X6 CM		130674	5.0
1000000063783	*2015039	AUTOCOLLANT ETAPLES	99900001		1.5
1000000096903	*2021020	Affiche Alain Godon	99900001		10.0
1000000096453	*2021015	Affiche Etaples-sur-mer	99900066		20.0
1000000088854	*2020026	BAGUE ANCRE	99900050		16.0
1000000092333	*2019031	BAGUES ARGENTES OVALES ANCRE MARINE	99900028	YCBA06SIL	6.0
1000000082340	*2019032	BAGUES DOREES OVALES ANCRE MARINE	99900028	YCBA06BOR	6.0
1000000086708	*2016031	BALEINE 3CM 2.5CM	193	6468	2.5
1000000077469	*2018053	BALEINE GICLEUSE A COLORIER ET A NETTOYER	180	200102-5	14.9
1000000011838	*2008040	BALISE AMPHORE BABORD EN FER		TOYBA03	16.0
1000000011968	*2008053	BALISE AMPHORE TRIBORD		TOYBA04	16.0
1000000090802	*2020063	BANDANA NAUTIQUE BLEU	77	512003	6.0
1000000098457	*2022024	BANDANA NAUTIQUE ROUGE	77	512004	6.0
1000000071061	*2017049	BAROMETRE LAITON 11.5X9 CM	112	9411	44.9
1000000062540	*2015014	BAROMETRE LAITON 8.8/6.3CM	112	9401	34.9
1000000033908	*2012398	BATEAU BOUTEILLE VOILIER	112	4152	4.0
1000000012569	*2008114	BATEAU DE PECHE A VOILES	112	5111	31.5
1000000071092	*2017052	BATEAU DE PECHE A VOILES BOIS L60CM H65CM	112	5131	86.5
1000000091274	*2020087	BATEAU DE PECHE A VOILES BOIS L78CM H81CM	112	5195	80.9
1000000062625	*2015020	BATEAU DE PECHE BOIS VOILES COUSUES L32CM H33CM	112	5141	29.9
1000000014862	*2008024	BATEAU EN BOUTEILLE 4.5CM	112	4155	4.0
1000000073454	*2018004	BEANIE BOO'S SMALL FLIPPY LE POISSON	180	TY37242	9.9
1000000069730	*2017018	BEANIE BOO'S CLIP - PIERRE LE PHOQUE	180	TY35019	6.5
1000000073492	*2018008	BEANIE BOO'S CLIP AQUA LE POISSON	180	TY35035	6.5
1000000065864	*2016015	BEANIE BOO'S CLIP ICY LE PHOQUE	180	TY36824	6.5
1000000085754	*2020004	BEANIE BOO'S CLIP NORI LE NARVAL	180	TY36560	6.5
1000000073485	*2018007	BEANIE BOO'S CLIP SAMI LE POISSON	180	TY35032	6.5
1000000065671	*2018016	BEANIE BOO'S CLIP SLOWPOKE LA TORTUE ROSE	180	TY36800	6.5
1000000065640	*2016013	BEANIE BOO'S CLIP SPARKLES LE DAUPHIN	180	TY36605	6.5
1000000065667	*2016014	BEANIE BOO'S CLIP ZIPPY LA TORTUE	180	TY36589	6.5
1000000073430	*2018002	BEANIE BOO'S MEDIUM	180	TY37149	15.9
1000000069893	*2017014	BEANIE BOO'S MEDIUM - ICY LE PHOQUE	180	TY37046	15.9
1000000069679	*2017012	BEANIE BOO'S MEDIUM - PIERRE LE PHOQUE	180	TY37085	15.9
1000000069686	*2017013	BEANIE BOO'S MEDIUM - SAMI LE POISSON	180	TY37146	15.9
1000000079487	*2018005	BEANIE BOO'S MEDIUM AQUA LE POISSON	180	TY37149	15.9
1000000073447	*2018003	BEANIE BOO'S MEDIUM FLIPPY LE POISSON	180	TY37150	15.9
1000000065618	*2016010	BEANIE BOO'S MEDIUM ICY LE PHOQUE	180	TY37046	15.9
1000000085778	*2020006	BEANIE BOO'S MEDIUM NORI LE NARVAL	180	TY36418	15.9
1000000079494	*2019006	BEANIE BOO'S MEDIUM PIERRE LE PHOQUE	180	TY37085	15.9
1000000079500	*2019007	BEANIE BOO'S MEDIUM SAMI LE POISSON	180	TY37148	15.9
1000000065572	*2016006	BEANIE BOO'S MEDIUM TORTUE ROSE VIOLET	180	TY37000	15.9
1000000065589	*2016007	BEANIE BOO'S MEDIUM ZIPPY LA TORTUE	180	TY36989	15.9
1000000069709	*2017015	BEANIE BOO'S SMALL - PIERRE LE PHOQUE	180	TY37198	9.9
1000000047073	*2014468	BEANIE BOO'S SMALL - ZIPPY LA TORTUE	180	TY36109	9.9
1000000073423	*2018001	BEANIE BOO'S SMALL AQUA LA POISSON	180	TY37243	9.9
1000000073508	*2018009	BEANIE BOO'S SMALL ECHO LE DAUPHIN	180	TY36888	9.9
1000000079517	*2018008	BEANIE BOO'S SMALL FLIPPY LE POISSON	180	TY37242	9.9
1000000065602	*2016009	BEANIE BOO'S SMALL ICY LE PHOQUE	180	TY36164	9.9
1000000073515	*2018010	BEANIE BOO'S SMALL MILO LE LAMANTIN	180	TY36889	9.9
1000000073522	*2018011	BEANIE BOO'S SMALL NONA L'ORQUE	180	TY36883	9.9
1000000085781	*2020005	BEANIE BOO'S SMALL NORI LE NARVAL	180	TY36216	9.9
1000000065626	*2016011	BEANIE BOO'S SMALL ROSIE LA TORTUE	180	TY36185	9.9
1000000065596	*2016008	BEANIE BOO'S SMALL SAMI LE POISSON	180	TY37176	9.9
1000000065633	*2016012	BEANIE BOO'S SMALL SPARKLES LE DAUPHIN	180	TY36126	9.9
1000000045796	*2014299	BEURRIER MELINA		13344	13.9
1000000047813	*2014542	BIERE AMBREE QUENTOVIC 75 CL	199		4.9
1000000078169	*2018058	BIERE AMBREE SAINT BERTULPHE	99900017		6.0
1000000078183	*2018060	BIERE BLANCHE DE FRUGES	99900017		6.0
1000000078176	*2018059	BIERE BLONDE CREQUOISE	99900017		6.0
1000000078633	*2018077	BIERE BLONDE ETAPLOISE HORS PAIR 33 CL	99900023		2.8
1000000047820	*2014543	BIERE BLONDE QUENTOVIC 75 CL	199		4.9
1000000078961	*2018083	BIERE HORS PAIR ETAPLOISE 75 CL	99900023		6.1
1000000059557	*2015001	BIERE TRIPLE QUENTOVIC 75 CL	199		5.2
1000000063332	*2015031	BLOC NOTES AVEC STYLO	25	7316T	5.0

100000066517	*2016028	BLOC NOTES BLEU OU ROUGE STYLO ETAPLES	25	93433T	4.9
1000000097122	*2021024	BLOC PORTE NOEUD DE DIAMANT GM	111		34.9
1000000092813	*2020130	BLOC PORTE STYLE POMME DE TOULINE	111		19.9
1000000032383	*2018062	BOITE 5 SARDINES	132	11005	9.9
1000000042855	*2014015	BOITE 6 BOUGIES AZUR 7X4.5X24CM		93291	9.5
1000000042887	*2014008	BOITE 6 BOUGIES CORAIL 7X4.5X24CM		4088	9.5
1000000077827	*2018057	BOITE 6 CRAYONS COULEUR 4 ASS + MARQ	25	4710T	3.5
1000000040807	*2013510A	BOITE A RANGEMENT RAYURES / 1		G15228	11.9
1000000040814	*2013510B	BOITE A RANGEMENT RAYURES / 2		G15228	12.9
1000000040821	*2013510C	BOITE A RANGEMENT RAYURES / 3		G15228	14.9
1000000040838	*2013510D	BOITE A RANGEMENT RAYURES / 4		G15228	17.9
1000000040845	*2013510E	BOITE A RANGEMENT RAYURES / 5		G15228	19.9
1000000098396	*2022018	BOITE CARTE MARINE	77	262072	1.0
1000000017783	*2009335	BOITE DE 6 DECORATIONS DE NOEL		1868	3.5
1000000017083	*2008266	BOITE HAUTE GRAND MODELE		PRHS00	19.0
1000000028256	*2011468	BOITE METAL PHARE OU BATEAU		X1012072	3.0
1000000040524	*2013483	BOITE POISSON ASSORTI 2 COULEURS		S9460	7.0
1000000041637	*2013589	BOITE POISSON ROND		94530	10.9
1000000068740	*2017001	BOITE SALLE DE BAIN 4 PIECES BLANC	124	70857	32.5
1000000076588	*2018030	BOITES GIGOGNES RECTANGULAIRES LES SARDINES ONT LA COTE GM	207	OCBOBGCA0002B	7.9
1000000046397	*2014362	BOL A OREILLE MOTIF RAYE		DE016R	5.9
1000000017489	*2009304	BONHOMME DE NEIGE POMME DE PIN		9676	4.0
1000000039788	*2013409	BOUCLE D OREILLE POISSON		53657	5.9
1000000047875	*2014548	BOUCLE D'OREILLE POISSON			5.0
1000000023633	*2011007	BOUCLE S/PIED DECO BS CREME 15X9X26		10104	12.0
1000000088609	*2020021	BOUCLES D OREILLES SARDINE	99900050		12.0
1000000088847	*2020025	BOUCLES D OREILLES ANCRE ARGENTEE	99900050		12.0
1000000088823	*2020023	BOUCLES D OREILLES AQUARIUM ET POISSON	99900050		14.0
1000000088816	*2020022	BOUCLES D OREILLES GOUTTES	99900050		12.0
1000000088915	*2020032	BOUCLES D OREILLES POISSON INFINI	99900050		16.0
1000000088830	*2020024	BOUCLES D OREILLES POISSONS RAYES	99900050		12.0
1000000048056	*2014566	BOUEE DE SAUVETAGE 49CM ROUGE BLANC		5580	26.9
1000000047387	*2014489	BOUEE DE SAUVETAGE ROUGE ET BLANC		5578	17.9
1000000043666	*2014088	BOUGEOIR 6P CERVERRE GRIS		36949	39.9
1000000039504	*2013381	BOUGEOIR BLANC 12X12X35CM		9430	25.9
1000000039498	*2013380	BOUGEOIR BLEU 12X12X24CM		9430	19.9
1000000040852	*2013511	BOUGEOIR GRIS CEMENT 8X8CM		CH4026	4.9
1000000040470	*2013478	BOUGEOIR POISSON 12 CM		2131098	6.0
1000000040494	*2013480	BOUGEOIR POISSON 20 CM		2131098	14.0
1000000040654	*2013496	BOUGEOIR POISSON GRIS		2131096	15.0
1000000039511	*2013382	BOUGEOIR ROUGE 12X12X45		9429	32.9
1000000018547	*2010072	BOUGEOIR SEAU VERRE METAL 10X10X14		3436	5.0
1000000012224	*2008079	BOUGEOIR TRIPLE MULTICOLORE		2042011	12.0
1000000037029	*2013132	BOUGIE BOULE AZUR 8.5X8.5CM		93290	4.5
1000000042870	*2014007	BOUGIE BOULE CORAIL 8.5X8.5CM		4087	4.5
1000000013269	*2008184	BOUGIE COQUILLAGE BOITE DE 9		92367	6.0
1000000037012	*2013131	BOUGIE CYLINDRE AZUR 10X10CM		93286	7.5
1000000042948	*2014014	BOUGIE CYLINDRE AZUR 10X15CM		93287	12.9
1000000043020	*2014022	BOUGIE CYLINDRE AZUR 7X10 CM		93284	5.0
1000000043037	*2014023	BOUGIE CYLINDRE AZUR 7X15 CM		93285	7.5
1000000042856	*2014006	BOUGIE CYLINDRE CORAIL 10X10 CM		4083	7.5
1000000042863	*2014006	BOUGIE CYLINDRE CORAIL 10X15 CM		4084	12.9
1000000042832	*2014003	BOUGIE CYLINDRE CORAIL 7X10 CM		4081	5.0
1000000042849	*2014004	BOUGIE CYLINDRE CORAIL 7X15 CM		4082	7.5
1000000031010	*2012110	BOUGIE CYLINDRE GRIS 5X7.5 CM 18HT		93316	2.5
1000000021882	*2010408	BOUGIE CYLINDRE SABLE 10X10 CM		93308	7.5
1000000024708	*2011112	BOUGIE CYLINDRE SABLE 10X15		93309	12.9
1000000017502	*2009306	BOUGIE ELAN		2468	5.0
1000000038699	*2013300	BOUGIE POISSON 12CM		3101	7.9
1000000038682	*2013299	BOUGIE POISSON 8.5CM		3100	5.9
1000000043556	*2014075	BOULE D'EAU MER RESINE 10X10		41339	9.0
1000000025569	*2011198	BOULE DE NEIGE MARIN		1020	4.0
1000000038187	*2013249	BOULE DE NEIGE MARIN GM		727	6.0
1000000098310	*2022014	BOULE DE NEIGE MARINE	77	239064	6.0
20000042	4250255490323	BOULE DE NEIGE PHOQUE	99900085	0230280	6.0
1000000098211	*2022012	BOULE DE NEIGE VOILIER	77	239073	8.9
1000000083101	*2019075	BOULE NEIGEUSE BAINEURS 4 ASSORTIMENTS	25	720BAIG	6.9
1000000072778	*2017067	BOULE NEIGEUSE PHOTO RAIES 4 ASS. ETAPLES SUR MER	25	720MAREI2	6.9
1000000065213	*2016005	BOULE PM 3 PETITS MARINS	25	075MARIN	4.1
1000000042108	*2013635	BOULE POISSON SUR GRAND SOCLE		LIANE/01	415.0
1000000078626	*2018076	BOULES AU MIEL	99900022		5.0
1000000098303	*2022013	BOULES DE NEIGE MARINE	77	239074	6.9
1000000078671	*2018078	BOUSSOLE 3D OPTIC LAITON 5.7CM H 1.6CM	112	9382	16.9

100000020014	*2010221	BOUSSOLE AVEC BOITE ET CHAINETTE		8228B	17.9
100000033922	*2012400	BOUSSOLE AVEC CHAINETTE	112	9033	16.9
100000038736	*2013304	BOUSSOLE AVEC CHAINETTE AVEC BOITE	112	9033B	21.9
100000038811	*2013312	BOUSSOLE AVEC CHAINETTE LAITON	112	822B	18.5
100000068085	*2016042	BOUSSOLE AVEC COUVERCLE LAITON NICKEL 3.5CM	112	9239N	7.5
100000020007	*2010220	BOUSSOLE EN LAITON 4.5 CM	112	9241	10.5
100000014709	*2009028	BOUSSOLE EN LAITON AVEC BOITE BOIS		8235	12.0
100000091342	*2020094	BOUSSOLE ET CHAINETTE AVEC BOITE EN BOIS	112	8228B	16.5
100000038781	*2013309	BOUSSOLE LAITON ANTIQUE 6 CM	112	8535	11.5
100000038743	*2013305	BOUSSOLE LAITON ANTIQUE AVEC VERRE	112	8536	13.9
100000083217	*2019079	BOUSSOLE ROSE DES VENTS EN 3D CHROME	112	1145	16.9
100000037876	*2013218	BOUTEILLE ETOILE DE MER / JUTE		6GL0562	4.0
100000037920	*2013223	BOUTEILLE ETOILE DE MER / JUTE GM		6GL0563	5.0
100000016185	*2009176	BOUTON DE PORTE ETOILE EN ALU		120292	3.0
100000090835	*2020047	BRACELET ANCRE NOIRE CORDONS UNIS	99900028	YCBR374	5.0
100000099454	*2022043	BRACELET BLUE MAGIC REQUIN	99900079	30020-4	6.0
100000090628	*2020046	BRACELET CHAINE ANCRE ARGENT	99900028	YCBR184SI/ANCRE	6.9
100000090611	*2020045	BRACELET CHAINE ANCRE DORE	99900028	YCBR184OR/ANCRE	6.9
100000098938	*2022034	BRACELET COSSE	183	D6335	9.6
100000090642	*2020048	BRACELET CUIR ETOILE METAL MINI	99900028	YCBR221	5.0
100000082816	*2019059	BRACELET ELASTIQUE FILIGRANE IMPRIME ANCRE MARINE	99900028	YCBR183	4.0
100000086546	*2020015	BRACELET EN BOUTEILLE PIRATE 6 ASS	25	BR10PIRA	5.0
100000078305	*2018067	BRACELET EN PIERRES NATURELLES	99900021		25.0
100000088861	*2020027	BRACELET ENFANT POISSON DODU ARGENT	99900050		12.0
100000088878	*2020028	BRACELET FEMME ETOILE	99900050		14.0
100000088885	*2020029	BRACELET FEMME POISSON AJOURE	99900050		14.0
100000046694	*2014392	BRACELET MARIN		6301/6302/6303	10.0
100000066579	*2016030	BRACELET NOEUD L 21 CM	193	6308	9.9
100000098496	*2022028	BRACELET PHOQUE STRASSE	26	BR94	4.0
100000082449	*2019042	BRACELETS ANCRE MARINE	99900028	YCBR83-45	5.0
100000082456	*2019043	BRACELETS ANCRE MARINE FILS UNIS	99900028	YCBR83-45B	5.0
100000090697	*2020053	BRACELETS ANCRE MARINE INOX ARGENT	99900028	YCBR313SIL	4.0
100000082425	*2019040	BRACELETS ANCRE MARINE INOX ARGENTE	99900028	YCBR313SIL	4.0
100000090703	*2020054	BRACELETS ANCRE MARINE INOX OR	99900028	YCBR313OR	4.0
100000082395	*2019037	BRACELETS CHAINE DOREE ROND RESINE INOX ANCRE	99900028	YCBR395SIL	8.0
100000082401	*2019038	BRACELETS CHAINE PERLES RESINE ANCRE INOX DOREE	99900028	YCBR284OR	7.0
100000082630	*2019061	BRACELETS CORDONS COLORES ANCRE INOX	99900028	YCBR385COL	4.0
100000082679	*2019055	BRACELETS CORDONS COLORES TORTUE INOX	99900028	YCBR385COL	4.0
100000082617	*2019049	BRACELETS CUIR ANCRE MARINE	99900028	HBR11	5.0
100000082500	*2019048	BRACELETS CUIR ANCRE MINI	99900028	YCBR220	5.0
100000082586	*2019056	BRACELETS ELASTIQUE COLORE HIPPOCAMPE ALEX	99900028	YCBR396COL	4.0
100000082582	*2019054	BRACELETS ELASTIQUE COLORE HOMARD RESINE	99900028	YCBR370COL	4.0
100000082524	*2019050	BRACELETS ELASTIQUE FILIGRANE IMPRIME ETOILE DE MER	99900028	YCBR160	4.0
100000082609	*2019058	BRACELETS ELASTIQUE FILIGRANE IMPRIME HYPPOCAMPE	99900028	YCBR200	4.0
100000082531	*2019051	BRACELETS ELASTIQUE ROND NACRE ANCRE METAL	99900028	YCBR365COL	4.0
100000082548	*2019052	BRACELETS ELASTIQUE ROND NACRE CRABE METAL	99900028	YCBR362COL	4.0
100000082593	*2019057	BRACELETS ELASTIQUE ROND NACRE ETOILE DE MER	99900028	YCBR354COL	4.0
100000090659	*2020049	BRACELETS ELASTIQUES DIVERS	99900028		4.0
100000090666	*2020050	BRACELETS ELASTIQUES FILIGRANE ANCRE DIVERS	99900028		4.0
100000082623	*2019060	BRACELETS ELASTIQUES ROND NACRE TORTUE METAL	99900028	YCBR359COL	4.0
100000090680	*2020052	BRACELETS ENFANTS RONDELLES FIMO COLOREES ROND ETOILE DE MER	99900028	YCBR497	4.0
100000082555	*2019053	BRACELETS FILIGRANE ELASTIQUE COLORE ANCRE	99900028	YCBR43ANCRECOL	4.0
100000082463	*2019044	BRACELETS GOUPILLE	99900028	YCBR85-45	5.0
100000082470	*2019045	BRACELETS GOUPILLE UNIS	99900028	YCBR85-45B	5.0
100000090710	*2020056	BRACELETS INOX ANCRE MARINE ET POMPONS	99900028	RB56	5.0
100000090727	*2020067	BRACELETS INOX ANCRE MARINE ET POMPONS	99900028	RB56SIL	5.0
100000082484	*2019047	BRACELETS MULTIFIL ANCRE PERLES METAL	99900028	YCBR214	5.0
100000082418	*2019039	BRACELETS PERLES JAP ET ANCRE INOX	99900028	YCBR183ANCRE	5.5
100000090734	*2020058	BRACELETS PERLES JAP ET ANCRE INOX	99900028	YCBR183ANCRE	6.0
100000090673	*2020051	BRACELETS PLUSIEURS CORDE RESINE ANCRE POISSON	99900028		4.0
100000082487	*2019046	BRACELETS TRIPLE TOUR ANCRE METAL ARGENTE	99900028	YCBR136/T	5.0
100000043679	*2014087	BUSTE CLASSIQUE BLANC 46X38X165 CM		35970	149.0
100000075557	*2018027	CABAS BOX LES SARDINES ONT LA COTE	207	OHCACACA0039	7.9
100000036404	*2013070	CACHE POT LA VITA CORDE JUTE GM		31294	9.0
100000036398	*2013069	CACHE POT LA VITA CORDE JUTE MM		31293	7.0
100000036381	*2013068	CACHE POT LA VITA CORDE JUTE PM		31292	5.0
100000036374	*2013067	CACHE POT LA VITA GM		31285	7.0
100000036367	*2013066	CACHE POT LA VITA VERT/AZUR PM		31283	4.5
100000018097	*2010027	CACHE POT ROND PLAT ZINC		98271	7.0
100000037005	*2013130	CADRE 3 PHOTOS BOIS FLOTTE		34174	29.0
100000080070	*2019011	CADRE AIMANTE ADAM	181	140166	24.9
100000040784	*2013509	CADRE AVEC DESSIN MER 40X40CM		SS0017	28.0

1000000040777	*2013508	CADRE AVEC IMAGE MER 25CM		SS0015	15.0
1000000046090	*2014332	CADRE BATEAU 30X36CM		EA20797	29.9
1000000034950	*2012504	CADRE BATEAU 91X64X2 CM		KA4204	140.0
1000000070873	*2017037	CADRE BEACH BLANC LUMINEUX	156	010513	39.9
1000000029604	*2011604	CADRE DEMI COQUE 52X22CM		5178	25.0
1000000034301	*2012438	CADRE LOUGRE	99900004		10.0
1000000026361	*2011178	CADRE NOA 10/15 25/30 GRIS		8593	14.0
1000000036794	*2013109	CADRE PH BORD DE MER 3 POISSONS		33752	12.0
1000000036787	*2013108	CADRE PH BORD DE MER BOIS 3 PHOTOS		33751	9.0
1000000024302	*2011075	CADRE PHOTO 13X13 BOIS NAT/CREME		12299	10.0
1000000030433	*2012052	CADRE PHOTO BOIS NATUREL 10X10		15013	13.5
1000000030426	*2012051	CADRE PHOTO BOIS NATUREL 13X18		15009	15.0
1000000036732	*2013103	CADRE PHOTO BORD DE MER MM		33745	7.0
1000000036725	*2013102	CADRE PHOTO BORD DE MER PM		33744	6.0
1000000034846	*2012472	CADRE PHOTO DOUBLE 30X40 CM		DH1013	18.0
1000000034721	*2012480	CADRE PHOTO SUSPENSION		DW1051	14.5
1000000042009	*2013625	CADRE SOLA 62 COULEUR POIVRE		PO/38/CER	69.9
1000000033243	*2012332	CADRE TOILE DECOR PECHE		K09-1342	20.0
1000000042252	*2013650	CALE PORTE 16/16/20		8602	24.9
1000000034219	*2012429	CALE PORTE BOUEE		9351	10.0
1000000017779	*2009333	CALENDRIER DE NOEL		9260	7.0
1000000026184	*2011260	CALENDRIER DECOR CHALUTIER		161100	8.0
1000000021110	*2010331	CALENDRIER GERMAIN		7762	8.0
1000000071078	*2017050	CALENDRIER PERPETUEL AVEC BOITE EN BOIS	112	1141	12.0
1000000082678	*2019064	CALYPSO LE NARVAL	180	TY38675	12.0
1000000082692	*2019066	CALYPSO LE NARVAL	180	TY35304	6.5
1000000090857	*2020066	CANIF MULTIFONCTION LIMONADIER POISSON	77	529123	13.5
1000000078299	*2018066	CARBONNADE FLAMANDE A LA BIERE TRIPLE	199		19.6
1000000027693	*2011412	CARTE COLLECTION GULF STREAM GM			2.0
1000000093407	*2020156	CARTE POSTALE AVEC ENVELOPPE PEINT A LA MAIN	99900058		2.5
1000000027686	*2011411	CARTE POSTALE COLLECTION GULF STREA			1.0
1000000037166	*2013147	CARTE POSTALE F. BRIOIS	179		0.7
1000000016307	*2009188	CARTE POSTALE PHARE			1.0
1000000035513	*2012660	CATALOGUE LA COTE D OPALE S AFFICHE			12.0
1000000012675	*2008125	CENDRIER 6CM LAITON ANTIQUE	112	8503	5.9
1000000047349	*2014495	CENDRIER A COUVERCLE LAITON 5CM		7100	4.0
1000000071030	*2017046	CENDRIER A COUVERCLE LISSE 5CM	112	7130	5.0
1000000071023	*2017046	CENDRIER A COUVERCLE LISSE 6 CM	112	7131	5.9
1000000062663	*2015024	CENDRIER AVEC MANCHE EN BOIS	112	7084	8.9
1000000062342	*2015011	CENDRIER BOITE A PILULES LAITON 6 CM	112	9243	5.0
1000000019889	*2010208	CENDRIER COUVERCLE EN LAITON		7006	7.0
1000000019872	*2010207	CENDRIER DE POCHE EN LAITON	112	9242	3.5
1000000011319	*200786	CENDRIER EN LAITON GM 10CM	112	7005	12.9
1000000011302	*200785	CENDRIER EN LAITON PM	112	7101	5.9
1000000070965	*2017041	CENDRIER LAITON 8CM	112	9356	8.9
1000000012882	*2008126	CENDRIER LAITON ANTIQUE 10CM		8504	12.5
1000000039962	*2013427	CENDRIER NEREA		692	4.5
1000000021738	*2010393	CEUX DES TEMPETES		A181	20.0
1000000036640	*2013094	CHAISE LONGUE BOIS NAT BLEU		33374	65.0
1000000044829	*2014202	CHALUTIER /24CM		862921	15.9
1000000065183	*2016003	CHALUTIER 30 CM	25	226330	24.9
1000000065190	*2016004	CHALUTIER 30 CM	25	3036430	24.9
1000000021745	*2010394	CHALUTIER TEMERAIRE 55 HOMMES/BORD		A183	20.0
1000000034714	*2012479	CHANDELIER BOIS / FER PETIT MODELE		DW1059	12.0
1000000034653	*2012473	CHANDELIER BOIS FLOTTE 10 CM		DW1032	9.0
1000000043150	*2014035	CHANDELIER CLASS ALU BLANC 33 CM		41869	17.9
1000000043167	*2014036	CHANDELIER CLASS ALU BLANC 45 CM		41870	29.9
1000000043822	*2014102	CHANDELIER CLASSIQUE 16X16X45 CM		40944	29.0
1000000010695	*20073176	CHANTONS LE BOULONNAIS			12.0
1000000027303	*2011372	CHAUSSE PIED LAITON	112	1519	12.5
1000000010299	*2007280	CHEMIN DE TABLE		RBB0	10.0
1000000038019	*2013232	CHEMIN DE TABLE BLEU		ATH64	14.9
1000000030990	*2012108	CHIEN BOUEE 16X13X25		23288	10.0
1000000064285	*2015044	CHILLENNE RELAXATION	181	113552	65.0
1000000017472	*2009303	CHOUETTE DES NEIGES NORA		9679	6.0
1000000013979	*2008255	CLIPS AIMANTES ANIMAUX DE MER		5142	3.0
1000000062656	*2016023	CLOCHE DE BORD + POTENCE MURALE ANCRE LAITON ANTIQUE 5.5CM	112	8523	8.5
1000000070934	*2017038	CLOCHE DE BORD 12.5 CM LAITON	112	7051L	27.0
1000000020076	*2010227	CLOCHE DE BORD 7.5 CM	112	7048L	15.5
1000000020083	*2010228	CLOCHE DE BORD AVEC POTENCE 10 CM	112	7050L	25.5
1000000062250	*2016009	CLOCHE DE BORD ET POTENCE MURALE BARRE	112	1511	14.8
1000000071085	*2017051	CLOCHE DE BORD LAITON 5 CM	112	7056	8.0
1000000027327	*2011374	CLOCHE DE BORD LAITON 5CM	112	7056	7.9
1000000062694	*2015027	CLOCHE DE BORD POTENCE MURALE BARRE A ROUE	112	8524	8.5

		LAITON ANTIQUE			
1000000012613	*2008119	CLOCHE DE TABLE 12,5CM	112	7078	8,0
1000000012620	*2010120	CLOCHE DE TABLE 21CM	112	7079	20,5
1000000011227	*200777	CLOCHE DE TABLE EN LAITON ET BOIS	112	7024	14,6
1000000068047	*2016038	CLOCHE DE TABLE GRAVEE ETAPLES 12,6CM	112	7078S	12,9
1000000038750	*2013306	CLOCHE DE TABLE LAITON BOIS 12,5CM		9254	7,6
1000000091335	*2020093	CLOCHE DE TABLE LAITON NICKELE/BOIS 12,5 CM	112	7078N	9,5
1000000012705	*2008128	CLOCHE LAITON ANTIQUE 9CM		8509	13,9
1000000040449	*2013475	COEUR AVEC POISSON SUSPENDU		S9493	4,0
1000000023107	*2010530	COFFRET 4 ACCESSOIRES CUISINE		VRA000	12,0
1000000023091	*2010529	COFFRET 4 POTS RONDS		VRAQ00	12,0
1000000037395	*2013170	COFFRET 6 EXPRESSOS		81652	34,9
1000000012774	*2008135	COFFRET LONGUE VUE	112	8214	28,9
1000000047622	*2014523	COLLIER ARRETE DE POISSON		COPEGAS	22,9
1000000046717	*2014394	COLLIER LONG ANCRE 60CM		8305	15,0
1000000046700	*2014393	COLLIER MAILLON 40CM		8304	15,0
1000000041705	*2013596	COLLIER MARIN		COHYERES	16,9
1000000097177	*2021028	COLLIER MARIN FABRICATION GUIDE MAREIS	111		4,5
1000000038637	*2013294	COLLIER METAL PHOQUE		1028086	5,0
1000000099423	*2022040	COLLIER PENDENTIF BLUE MAGIC HIPPOCAMPE	99900079	30022-13	6,0
1000000099430	*2022041	COLLIER PENDENTIF BLUE MAGIC PHOQUE	99900079	30022-17	6,0
1000000088892	*2020030	COLLIER POISSON INFINI	99900050		14,0
1000000069822	*2017027	COLLIER POISSON MARRON ET BLEU	188	CO IKTUS AS	16,9
1000000069839	*2017028	COLLIER POISSON MARRON ET RAYE BLEU MARINE	188	CO IKTUS LS	16,9
1000000088908	*2020031	COLLIER POISSON MOBILE	99900050		14,0
1000000047639	*2014524	COLLIER POISSON MOSAIQUE		COGRANADA2	22,9
1000000069853	*2017030	COLLIER POISSON RAYE BLEU MARINE ET BLANC	188	CO PEZ L	18,9
1000000069846	*2017029	COLLIER POISSON RAYE MARRON ET BLEU	188	CO PEZ A	18,9
1000000082388	*2019036	COLLIERS CHAINE ARGENTEE ROND RESINE INOX ANCRE	99900028	YCNC42SIL	11,5
1000000082432	*2019041	COLLIERS CHAINE DOREE PERLES RESINE ANCRE	99900028	YCNC23OR	11,5
1000000099447	*2022042	COLLIER PENDENTIF BLUE MAGIC ETOILE DE MER	99900079	30022-15	6,0
1000000063523	*2015032	COLOMBE 22/2/33CM	156	010362	18,9
1000000010138	*2018061	CONFITURE	99900019		5,9
1000000035889	*2013018	COQUETIER + COUVERCLE RAYURE CER BL		17877	5,5
1000000046779	*2014400	COQUILLAGE EN BOIS		8121	0,5
1000000028751	*2011518	COQUILLAGE EN TERRE CUITE		ZOR091141	3,5
1000000035084	*2012518	COQUILLAGES CRUSTACES MERE CHARLON		4645	16,9
1000000097672	*2022006	CORAL REEF PUZZLZ 1000 PIECES	99900042	PZTCRR	25,9
1000000017625	*2009318	CORBEILLE 19X12 CM		9751	2,5
1000000038880	*2013319	CORBEILLE GRILLAGE GRIS COQUE		CFA2450	6,0
1000000038889	*2013329	CORBEILLE GRILLAGE GRIS POISSON		CFA2460	6,0
1000000085631	*2019097	CORDAGE TRESSE MARINE	111		5,9
1000000029543	*2011598	CORNE DE BRUME 30CM	112	7075	19,9
1000000018932	*2009251	CORNE DE BRUME EN LAITON 14CM	112	7009	8,9
1000000018949	*2009252	CORNE DE BRUME EN LAITON 23CM	112	7074	14,6
1000000027372	*2011379	CORNE DE BRUME EN LAITON 33,6CM		9221	18,0
1000000066142	*2018025	CORNE DE BRUME LAITON NICKELE AVEC CHAINON 14CM	112	7009N	8,9
1000000083912	*2015043	CORSAIRES BOULONNAIS ET PRISONS ANGLAISES	99900003		10,0
1000000033892	*2012397	COTRE EN BOIS 30CM		5180	25,0
1000000037562	*2013187	COUPE A GLACE		81681	4,9
1000000046410	*2014364	COUPELLE POISSON BLEU,GRIS,BLANC		DE046	4,0
1000000063547	*2015035	COURLIS 26/2/31 CM	156	010361	19,9
1000000017785	*2009334	COURONNE DE L'AVENT		5384	4,5
1000000043396	*2014059	COURONNE ROND PEND TISSU NAT BLANC		32214	5,0
1000000042931	*2014013	COURONNE ROND ROTIN BLANC 50X12 CM		11042	18,0
1000000079319	*2018086	COUSSIN EVA 45X45CM BLANC ET NOIRE	181	127680	15,5
1000000043211	*2014041	COUSSIN LIGNES COTON BEIGE/BLEU		42051	17,9
10000000101362	5400924228842	COUSSIN MER 2 MOTIFS	124	22884	25,9
1000000046724	*2014395	COUSSIN POISSON 33X29CM		6175	9,9
1000000046731	*2014396	COUSSIN POISSON 39X28CM		6177	10,9
1000000092608	*2020128	COUSSIN POISSON SARDELLA	35	018863	10,9
1000000043389	*2014058	COUSSIN STRIPE WHITE/GREIGE		31380	34,5
1000000013054	*2008163	CRAYON BOIS PIRATES		82615	2,0
1000000047547	*2014515	CRAYON LES TROIS PETITS MARINS	25	15MARIN	1,5
1000000009262	*2007186	CRAYON MARIN MAREIS		2007T	2,0
1000000069815	*2017026	CRAYON POISSON	188	BOLI	3,9
1000000069921	*2017031	CRAYON SARDINE	25	16SARD	1,5
1000000069236	3268840001008	CRISTALLINE 60CL	99900005	213	1,2
1000000026132	*2011155	CROCHET 1-2-3 BLEU		7864	6,0
1000000016260	*2009184	CROCHET BARRE A ROUE EN LAITON	112	9237	4,9
1000000038804	*2013311	CROCHET DOUBLE LAITON	112	7057	6,0
1000000019926	*2010212	CROCHET EN LAITON EPAIS	112	9186	4,9
1000000033700	*2012378	CROCHET FIXE SUR BOIS / LAITON		7072	10,5
1000000041316	*2013557	CROCHET METAL POISSON		GF-136	5,9

1000000022162	*2010436	CROCHET METAL POISSON 28X9 CM			130706	7.0
1000000025316	*2011173	CROCHET MRMISS 12/14 CM			8430	6.0
1000000025309	*2011172	CROCHET NUMERO 12/14 CM			8428	6.0
1000000016246	*2009182	CROCHET PORTE CLE ANCRE LAITON	112		9235	4.9
1000000016253	*2009183	CROCHET PORTE CLE VOILIER LAITON	112		9236	4.9
1000000019933	*2010213	CROCHET TETE DE CAPITAINE EN LAITON			9138	5.0
1000000048018	*2014562	CUISINE DU COCHON			G1494	2.0
1000000072792	*2017068	Carnet et stylo Etaples-sur-mer	25		93433UV	4.9
1000000096248	*2021009	Carte postale ligne de côte bleue ou blanche	99900061			2.5
1000000096866	*2021019	Casquette Etaples-sur-mer Destination Bate de Canche	99900069		KPO11	10.9
1000000044904	3660314064593	Chalutier Marels Grand Modèle	25		2506	6.5
1000000049871	3660314001642	Chalutier Marels Petit Modèle	25		0301	4.0
1000000083231	3660314064678	Chalutier Marels moyen modèle	26		2509	5.0
1000000046823	*2014405	DAUPHIN MOSAIQUE A SUSPENDRE			35910	6.5
1000000022292	*2010449	DE BATEAU DE PECHE AVEC TEXTE	25		W678C	3.9
1000000093094	*2020146	DE FILET CH MARIN CIRE JAUNE MAREIS	25		W6TPM61412TPM61PMMA	3.9
1000000032451	*2012253	DE MARIN CIRE JAUNE			W6TPM	3.5
1000000063813	*2015041	DE MARIN CIRE JAUNE	25		W6TPM	3.9
1000000014655	*2009023	DECAPSULEUR ANCRE EN LAITON 11CM	112		1517	8.0
1000000014723	*2009030	DECAPSULEUR ANCRE LAITON ANTIQUE			8506	6.0
1000000091328	*2020092	DECAPSULEUR ANCRE NIQUELE CORDAGE BLEU	112		1517N	8.9
1000000033939	*2012401	DECAPSULEUR LAITON POIGNEE EN BOIS	112		9085	8.5
1000000029642	*2011608	DECAPSULEUR MURAL LAITON	112		7012	4.9
1000000047318	*2014492	DECAPSULEUR- PHOQUE LAITON	112		9338	18.9
1000000017519	*2009307	DECO A ACCROCHER BOIS / LACET CUIR			5133	4.0
1000000017588	*2009314	DECO A ACCROCHER BOIS ET FEUTRE			5113	4.0
1000000068153	*2018045	DECO HIPPOCAMPE PROCELAIN BLANC	181			6.9
1000000088083	*2020018	DECORATION A POSER TAISSA 3 SORT 6CM PORCELAINE DORE	99900045		1021343	3.9
1000000077058	*2018046	DECORATION BANC DE POISSONS	181		138116	44.9
1000000040889	*2013512	DECORATION ETOILES RIVAGE 19X19CM			G15213	8.5
1000000044638	*2014183	DECORATION MURALE FER			EA20101	24.9
1000000047134	*2014474	DEFENSE EN CORDAGE LONGUE			5917	32.9
1000000019834	*2010203	DESSOUS PLAT ARRETE DE POISSON	112		9247	19.0
1000000033748	*2012382	DESSOUS VERRE			VER-0014	4.0
1000000080711	3503420124761	Dessous de plat Côte d'Opale	35		012476	6.9
1000000100457	3503420044243	Dessous de plat phoque	35		004424	6.9
1000000063806	*2015040	Dè à coudre Chalutier	25		W6TPM	3.9
1000000093100	*2020147	Dè à coudre marin	25		W6TPM61412TPM61PMETA	3.9
1000000040968	*2013522	Dè à coudre phoque	25		W16TPM	3.9
1000000092417	*2020120	ECHARPE PAREO CORAIL BLANC BRODE PERLES 4 POMPONS COTONS 100*180CM	99900054		SAPA104-00C	23.9
1000000092424	*2020121	ECHARPE PAREO CORAIL BLANC CIEL BRODE PERLES 4 POMPONS COTONS 100*180CM	99900054		SAPA104-0500C	23.9
1000000092431	*2020122	ECHARPE PAREO CORAIL CIEL 4 POMPONS COTON 100*180CM	99900054		SAPA104-005C	20.9
1000000092448	*2020123	ECHARPE PAREO CORAIL MARINE 4 POMPONS COTON 100*180CM	99900054		SAPA104-002C	20.9
1000000021851	*2010405	ENCYCLOPEDIE DE LA MER			F-FLEMER	14.9
1000000043846	*2014104	ENFANT G-F MER RESINE 6X5X17CM			41336	6.0
1000000043853	*2014105	ENFANT G-F MER RESINE 9X9X24CM			41337	9.0
1000000031348	*2012143	ENSEIGNE 3 PECHEURS			XUA0001	20.0
1000000098255	*2021010	ENVELOPPE POUR CARTE POSTALE LIGNE DE COTE BLEU OU BLANCHE	99900061			0.4
1000000030112	*2012020	ETAGERE MURALE 1 CACHE POT			10783	12.0
1000000098440	*2022023	ETOILE DE MER	77		233006	9.9
1000000017533	*2009309	ETOILE EN FIL DE FER DOREE			9486	4.0
1000000075380	*2018025	ETUI A LUNETTES GM LES SARDINES EN VOGUE	207		OHACELR10041	11.9
1000000075397	*2018026	ETUI A LUNETTES GM LES SARDINES ONT LA COTE	207		OHACELR10016	11.9
1000000097658	*2022004	EXPLORATION MARINE 20 PIECES	99900042		PZ9PL	12.0
1000000100563	*2022059	Echarpe Etaples-sur-mer	99900069		KP416	18.6
10000000100235	*2022058	Essule Mains Etaples-sur-mer	25		TC70ETAP	10.9
2000002000006	*2022063	Essule-Mains Etaples-sur-mer	25		TC70ETAP	10.9
2000002080138	*2022063	Essule-Mains Etaples-sur-mer /CORAIL	25		TC70ETAP	10.9
2000002080145	*2022063	Essule-Mains Etaples-sur-mer /CREME	25		TC70ETAP	10.9
2000002080091	*2022063	Essule-Mains Etaples-sur-mer /GRIS	25		TC70ETAP	10.9
2000002080121	*2022063	Essule-Mains Etaples-sur-mer /PARME	25		TC70ETAP	10.9
2000002080180	*2022063	Essule-Mains Etaples-sur-mer /TURQUOISE	25		TC70ETAP	10.9
1000000060218	5449000214829	FANTA CITRON	99900005		102	1.2
1000000059212	5449000214805	FANTA ORANGE	99900005		102	1.2
1000000041422	*2013568	FEMME AU BORD DE L'EAU			81894	15.0
1000000043518	*2014071	FEMME MAILLOT RESINE ORANGE/ROSE			41672	18.9
1000000036572	*2013087	FEMME PLONG RESINE CROCHET			32692	15.0
1000000040876	*2013513	FERME PORTE EN BOIS 36CM			G16082	24.9
100000000913	*2007153	FETES LE PAS DE CALAIS			0	22.0
1000000101416	5400924235727	FIGURE POISSON METAL NOIR GM	124		23572	61.5
1000000009125	*2007173	FIGURINES Baigneur Bois 42.5CM			89987	12.0
1000000047127	*2014473	FILET DE LEVAGE 20X180CM	112		5909	49.9

100000044041	*2014124	FILET DE PECHE BLEU 200X400CM		SC.ZE.0048	8.0
100000016406	*2018063	FILET DE SARDINES AU CHOCOLAT	132	19530	6.9
1000000090765	*2020061	FILLE AVEC PETIT BAC	77	216022	9.9
1000000090833	*2020064	FILLE AVEC PINCE PORTE PHOTO	77	2166019	3.9
100000073334	*2017077	FINE FLEUR DE SEL	205		9.9
100000073386	*2017082	FINE FLEUR DE SEL AU CURCUMA	205		9.9
100000073379	*2017081	FINE FLEUR DE SEL SPECIALE POISSONS	205		9.9
1000000097689	*2022007	FISH AND BOATS PUZZLE 500 PIECES	99900042	PZFFBB	25.9
100000073324	*2017076	FLEUR DE SEL	205		11.9
100000073355	*2017079	FLEUR DE SEL AU PIMENT D'ESPELETTE	205		9.9
100000073362	*2017080	FLEUR DE SEL AU POIVRE DE SICHUAN ROUGE	205		9.9
100000073348	*2017078	FLEUR DE SEL DU PECHEUR	205		9.9
100000047257	*2014486	FLOTTEUR DE PECHE EN VERRE /BLEU 15	112	5830	12.0
100000047202	*2014481	FLOTTEUR DE PECHE EN VERRE /VERT 15CM	112	5831	12.0
100000062189	*2015005	FLOTTEUR DE PECHE EN VERRE AMBRE 12.5CM	112	5827	9.9
100000062205	*2015006	FLOTTEUR DE PECHE EN VERRE AMBRE 15 CM	112	5832	12.0
100000047288	*2014489	FLOTTEUR DE PECHE EN VERRE/BLEU 12.	112	5825	9.9
100000047264	*2014487	FLOTTEUR DE PECHE EN VERRE/ROUGE 12	112	5828	9.9
100000047219	*2014482	FLOTTEUR DE PECHE EN VERRE/ROUGE 15	112	5833	12.0
100000047271	*2014488	FLOTTEUR DE PECHE EN VERRE/VERT 12.5CM	112	5826	9.9
1000000099393	*2022039	FORFAIT FRAIS DE PORT	111		3.5
1000000034394	*2012447	FRUITS DE MER JE VOUS AIME		E021	10.0
100000045598	*2014279	GANT LEYA		12924	5.5
100000072143	*2017058	GANT MARNIE	35	014527	8.5
100000045628	*2014282	GANT MOLLY		12952	5.5
100000034257	*2012433	GANT POISSON	112	3201	9.5
1000000092493	*2020127	GANT SARDELLA	35	016804	6.9
100000000758	*2020060	GARCON AVEC PETIT BAC	77	216025	9.9
100000015539	*2009111	GAUFRE PUR BEURRE 120G	103	400-SED	2.5
1000000058222	*2018081	GAUFRES SECHEES	103	400G SECH	3.6
1000000097696	*2022008	GEMS AND FISH PUZZLE 1000 PIECES	99900042	PZTGEF	25.9
100000077438	*2018051	GICLEURS DE BAIN OCEAN	180	700OCN-5	9.6
1000000083996	*2019091	GLOBE 8CM COULEUR ASSORTI	158	011805	7.9
100000046748	*2014397	GLOBE A SUSPENDRE 10CM		GC10C	13.9
100000046755	*2014398	GLOBE A SUSPENDRE 20CM		GC20A	32.9
100000071016	*2017044	GLOBE SUR SOCLE EN BOIS 12.5 CM	112	9354	9.9
1000000085145	*2016002	GLOBELET 3 PETITS MARINS 6 ASS	25	019MARIN	1.5
100000019827	*2010201	GLOBELET A LIQUEUR	112	9203	4.9
1000000083132	*2019077	GLOBELET AU GRE DU VENT	25	017MER50	2.5
100000074505	*2018014	GLOBELET BAIGNEUR	25	017BAIG	2.5
1000000086508	*2020014	GLOBELET CHALUTIER	25	GB33CHALUS	2.5
1000000069952	*2017033	GLOBELET SARDINES	25	017SARD	2.5
1000000083149	*2019078	GLOBELET SARDINES BLEUES	25	GB33SARD21	2.5
100000074499	*2018013	GLOBELET TOUTES VOILES DEHORS	25	GB33VOIL55	2.5
1000000095135	*2021006	GLOBELET 3 PETITS PECHEURS LES PIEDS DANS LE SABLE	25	GB33MARIN8	2.5
1000000083095	*2019074	GOMME TAILLE CRAYON 3 ASSORTIMENTS	25	9702T	3.5
1000000069785	*2017023	GRAND PORTE MONAIE POISSON EN CUIR	188	MSARDINA	8.9
1000000037579	*2013188	GRAND SALADIER		81865	15.9
1000000036145	*2013044	GRANDE BOITE CARREAUX METAL VIOLET		22326	13.6
1000000031737	*2012181	GRAPPE DE POISSON TISSU 8X37CM		ZOR112164	6.0
1000000080840	*2020065	GRARCON AVEC PINCE PORTE PHOTO	77	216018	3.9
100000040425	*2013473	GUIDE LES ITINERAIRES NORD PAS DE C			24.9
100000048032	*2014564	GUIDE UN WEEK END EN COTE D'YPALE			10.9
100000017762	*2009332	GUIRLANDE DE NOEL ANGE / ST NICOLAS		9252	4.0
1000000096859	*2021018	Gobelet Etaples-sur-mer	99900069	G0B30	1.5
1000000097030	*2021022	Gourde Etaples-sur-mer	99900068		9.9
100000076189	*2018039	HAMAC JUTE BOIS 90X230X390	112	5933	36.0
1000000037838	*2013214	HAND BAG 43 37 CM		BAG057	11.9
1000000037852	*2013216	HAND BAG 46 34 CM ROUGE		BAG054	12.9
100000019841	*2010204	HELICE PORTE STYLO EN LAITON	112	7064	13.5
100000073294	*2017075	HISTOIRE DE LA MARINE BERCKOISE	99900008		35.0
100000047790	*2014540	HISTOIRE DE LA VIE ET DES DECOUVERT			24.5
20000134	*2022065	HORLOGE BIZEUX	99900086		89.0
1000000046069	*2014329	HORLOGE BLEUE MER		KA4935	35.9
20000127	*2022064	HORLOGE CEZEMBRE	99900086		59.0
20000141	*2022066	HORLOGE CHAUSEY	99900086		70.0
1000000091311	*2020091	HORLOGE CHROME MOUVEMENT A QUARTZ	112	9420N	34.9
1000000014754	*2009033	HORLOGE DANS HUBLLOT EN LAITON 23CM	112	9222	69.9
1000000014781	*2009034	HORLOGE DANS HUBLLOT LAITON 28.5CM	112	9238	88.9
1000000039245	*2013355	HORLOGE DANS HUBLLOT MOUV A QUARTZ		9290	121.5
1000000062533	*2015013	HORLOGE LAITON MOUVEMENT A QUARTZ 9.8/6.3/ 3CM	112	9400	24.9
1000000039528	*2013383	HORLOGE METAL 31.5CM		9240	32.9
1000000041392	*2013585	HORLOGE METAL BLANCHE OU GRISE 23CM		CK-04/A OU B	24.9
100000042245	*2013649	HORLOGE METAL BLEU		9242	159.9

1000000028486	*2011491	HORLOGE POISSONS BOIS GRIS/BLEU		12276	18.0
1000000043662	*2014086	HORLOGE ROND W MARC FER 60X60X5CM		35311	45.0
1000000059205	3228886030011	ICE TEA OU NESTEA	99900005	109	1.2
1000000082753	*2019072	J'APPRENDS A VISSER AQUATIQUE	180	J05324	24.0
1000000042810	*2013685	JE M'AMUSE AVEC LES PHARES		GM435	2.0
1000000097740	*2022009	JEU DE CONSTRUCTION BLOC DIVERS ANIMAUX MARINS	99900076		10.0
1000000101171	5414834867725	Jeu - 3 Bateaux Flottants	180	86772	25.9
1000000101195	5414834832884	Jeu - 3 Bateaux Flottants Jungle	180	83288	25.9
1000000090291	9782755808520	Jeu - 7 Familles Découverte les Bateaux et le Pirates	28	G1852	6.5
1000000077674	9782755807820	Jeu - 7 Familles découverte les Phares de France	28	GL782	6.5
1000000077667	9782755807813	Jeu - 7 familles découverte la Mer	28	G1781	6.5
1000000097733	9782755809527	Jeu - 7 familles découverte phares de France	28	G1052	6.5
1000000098365	*2022015	Jeu - Bateau à peindre et à monter	77	118005	18.5
1000000097801	3760044186593	Jeu - Les pavillons de Marine	99900077	659	5.5
1000000090017	8715964555597	Jeu - Mini animaux de la mer 6 figurines	98	5050559	8.9
1000000086324	8422878805235	Jeu - la pêche à la ligne Edillon Vintage	99900040	523	14.9
1000000090000	8715964555603	Jeu - mini animaux marins 6 figurines	98	5050560	8.9
1000000097795	3760044181185	Jeu 100 Conseils écologiques	99900077	118	5.5
1000000097825	3760044186128	Jeu 24 recettes pour enfants gourmands	99900077	612	5.5
1000000097757	3760044186135	Jeu de bataille navale	99900077	613	6.5
1000000097818	3760044183680	Jeu de matelotage	99900077	366	7.5
1000000064858	*2016001	KIT BATEAU EN BOUTEILLE	5	MS022A	18.0
1000000077476	*2018054	L OCEAN EN PAPIER	180	1418-5	12.6
1000000077391	*2018048	LA CANNE A PECHE DE BAIN	180	807-5	10.9
1000000028355	*2011478	LA FARCE DU PECHEUR	149		9.0
1000000034608	*2012468	LA JOUTE A CANOTES	149		9.0
1000000047844	*2014545	LA MAISON MER	149	9782367900360	11.0
1000000042597	*2013683	LA PECHE EN ISLANDE		G1424	5.0
1000000032413	*2012249	LA PECHE EN MER		91401	13.5
1000000077407	*2018049	LA POULPE DE BAIN ET SES CERCEAUX	180	817-N	18.5
1000000043464	*2014066	LAMPE +AJ CLASS BLEU 11X11X42CM		32998	39.9
1000000035803	*2013010	LAMPE A HUILE BOUTEILLE VERRE BLEU		12801	7.0
1000000035841	*2013014	LAMPE A HUILE ROTIN/VERRE NAT GM		12876	13.0
1000000035827	*2013012	LAMPE A HUILE TOUPIE VERRE BLEU GM		12810	9.0
1000000028188	*2011461	LAMPE ANCRE LAITON / BOIS	112	9280	62.5
1000000041927	*2013618	LAMPE AVEC ABAT JOUR PIED BOIS		8610	67.9
1000000012760	*2008133	LAMPE AVEC CORDAGE 20X35CM		9092	84.9
1000000092875	*2020136	LAMPE BATEAU DECOUPAGE METAL BLEU	99900055	946	77.9
1000000092882	*2020137	LAMPE BATEAU DECOUPAGE METAL IVORY	99900055	941	77.9
1000000092899	*2020138	LAMPE BATEAU DECOUPAGE METAL MINT	99900055	945	77.9
1000000062670	*2018025	LAMPE CASQUE CUIVRE LAITON 39CM	112	9281	59.9
1000000037388	*2013169	LAMPE COMME UN POISSON		91583	40.0
1000000038705	*2013301	LAMPE CORDE AVEC ABAT JOUR	112	6606	156.0
1000000060454	*2019001	LAMPE PLASTIQUE BLEU 12X19CM	124	53481	7.5
1000000028201	*2011463	LAMPE POSTE DE NAVIGATION	112	9283	59.9
1000000047301	*2014491	LAMPE POULIE BOIS 52 CM	112	9094	114.9
1000000030709	*2012079	LAMPE S/PIED CARRE BS/BL 16X16X46		21032	35.0
1000000030716	*2012080	LAMPE S/PIED CARRE BS/BL 16X16X59		21033	41.0
1000000039320	*2013363	LAMPE SAILING ROUGE		9286	39.9
1000000062687	*2015026	LAMPE SEXTANT LAITON / BOIS	112	9297	71.9
1000000019971	*2010217	LAMPE VOILIER LAITON ET BOIS		9248	50.0
10000000947356	*2014496	LAMPE YACHT A VOILES LAITON 60CM	112	9160	119.9
1000000029932	*2012002	LANTER UFO 41X41X29		3459	37.0
1000000043655	*2014085	LANTERNE 8 BOIS BLANC 11X26X38CM		33949	39.0
1000000043648	*2014084	LANTERNE 8 BOIS BLANC 14X38X48CM		33948	59.0
1000000036180	*2013049	LANTERNE ALU ARG+CUIR GM		25617	30.0
1000000039405	*2013371	LANTERNE ALYA		9176	22.9
1000000038903	*2013321	LANTERNE BLANC VERRE H10		DBO1660V	8.9
1000000038996	*2013330	LANTERNE BLANC VERRE H13		DBO1650V	9.9
1000000036831	*2013113	LANTERNE BORD DE MER METAL BLANC		33765	15.0
1000000036824	*2013112	LANTERNE BORD DE MER METAL BLEU		33764	15.0
1000000036817	*2013111	LANTERNE BORD DE MER METAL GREI		33763	15.0
1000000036916	*2013121	LANTERNE BORD DE MER VER/JUTE GM		33941	18.0
1000000036923	*2013122	LANTERNE BORD DE MER VER/JUTE PM		33942	15.0
1000000030501	*2012059	LANTERNE CARRE FENETRE ANSE BOIS/BL		17669	28.0
1000000035216	*2012530	LANTERNE CIL GRILLAGE BOIS		13107	50.0
1000000041378	*2013563	LANTERNE CIRCULAIRE STECCHINE		ZL-08	26.9
1000000043433	*2014063	LANTERNE CONIQUE LATTES BOIS GD MOD		32387	44.9
1000000043426	*2014062	LANTERNE CONIQUE LATTES BOIS PTT MD		32386	24.5
1000000036862	*2013116	LANTERNE CORDE BLANC VERRE GM		33771	6.0
1000000036855	*2013115	LANTERNE CORDE BLANC VERRE PM		33770	5.0
3520071491790	*2017083	LANTERNE CORDE PM	181	121469	25.9
1000000036930	*2013123	LANTERNE CORDE VER/METAL GM		33943	32.0
1000000036947	*2013124	LANTERNE CORDE VERRE METAL PM		33944	28.0

63

100000037036	*2013133	LANTERNE CYLINDRE ANSE VER/INOX PM		95576	85.0
100000043129	*2014032	LANTERNE CYLINDRE BAMBOU BLANC		22787	55.0
100000037043	*2013134	LANTERNE CYLINDRE VER/INOX GM		95577	90.0
100000036684	*2013096	LANTERNE DEBOUT METAL GRIS		33391	25.0
100000036657	*2013095	LANTERNE DEBOUT METAL GRIS GM		33390	40.0
100000043693	*2014089	LANTERNE LAMELLE BOIS GRIS 25X25X44		38136	42.9
100000043334	*2014053	LANTERNE LAMPION BOIS FRAM 22X22X39		30752	29.9
100000043341	*2014054	LANTERNE LAMPION BOIS FRAM/26X26X45		30753	34.9
100000035223	*2012531	LANTERNE LAMPION BOIS/CORDE PM		22790	30.0
100000035902	*2013020	LANTERNE LOSANGE ARGENT FER GM		21051	23.0
100000041323	*2013558	LANTERNE METAL		GF-194	17.9
100000039009	*2013331	LANTERNE METAL CORDE H22		DBO1680V	13.9
100000035186	*2012527	LANTERNE RCT FF BLANCHE PM		20185	36.0
100000040906	*2013516	LANTERNE RIVAGE MM		GI5214A	22.0
100000042894	*2014009	LANTERNE ROND ROTIN/VERRE 31.5X40CM		8295	48.5
100000036473	*2013077	LANTERNE RONDE LATTES BOIS BLANC GM		32396	30.0
100000036466	*2013076	LANTERNE RONDE LATTES BOIS BLANC MM		32395	26.0
100000036459	*2013075	LANTERNE RONDE LATTES BOIS BLANC PM		32394	22.0
100000036503	*2013080	LANTERNE RONDE LATTES BOIS BLEU GM		32402	30.0
100000036497	*2013079	LANTERNE RONDE LATTES BOIS BLEU MM		32401	26.0
100000039375	*2013368	LANTERNE VERRE 15/41CM		9222	13.9
100000035735	*2013003	LANTERNE VERRE TRANSP/GREI		5810	9.0
100000035742	*2013004	LANTERNE VERRE TRANSP/GREI GM		5811	15.0
100000036527	*2013082	LANTERNE VERRE+JUTE ANSE GM		32410	8.0
100000036510	*2013081	LANTERNE VERRE+JUTE ANSE PM		32409	7.0
100000041309	*2013556	LANTERNE VERTE		GF-195	19.9
100000030747	*2012083	LANTERNE ZINC BLANC 10X10X21		21247	9.5
100000075151	*2018024	LE MONTREUILLOIS AU COEUR DE LA GRANDE GUERRE	206		12.0
100000063905	*2015042	LE PAS DE CALAIS ET LA MER	99900002		20.0
100000042627	*2013686	LE TEMPS DES SIRENES	149		9.5
100000077384	*2018047	LES 3 BATEAUX MAGNETIQUES	180	823W-5	13.9
100000022339	*2010453	LES AVENTURES DE TI'MOUSS	149		9.0
100000047837	*2014544	LES BLAGUES DE TI'MOUSS	149		9.5
100000077421	*2018050	LES PETITS COPAINS DU BAIN	180	862PDQ-5	4.9
100000096835	*2021017	LES PHOQUES DE LA BAIE	99900031		9.9
100000098286	*2021011	LIMONADE HOUBLONNEE 75CL	99900023		5.9
100000096293	*2021012	LIMONADE LA COSETTE 75 CL	99900023		5.9
100000073010	*2017070	LIVRE IM SCHATTEEN DES KRIEGES	204		18.0
100000044126	*2014132	LIVRE LE TOUQUET PARIS PLAGE			23.0
100000035148	*2012523	LIVRE LES PLAGES DU MONDE			22.0
100000026931	*2011335	LIVRE PHOTOS LE TOUQUET			19.0
100000010534	*2007302	LIVRE POISSONS JE VOUS AIME		E810	10.0
100000073003	*2017069	LIVRE VAGUES A LARMES	149		39.0
100000029789	*2011623	LONG COURS / ABORD			23.0
100000029796	*2011624	LONG COURS / DOCKER			23.0
100000029765	*2011621	LONG COURS/MARIN LES ELEVES DE LA M			23.0
100000046281	*2014351	LOT 12 PINCES BOIS POISSON COLORIS		HJ112434	8.9
100000046304	*2014353	LOT 2 PLATS A MOULE PORCELAINE		DE019	27.5
100000078732	*2018079	LOT 6 BIERES BLONDES ETAPLOISES HORS PAIR	99900023		17.9
100000046373	*2014360	LOT 6 DESSOUS DE VERRE MARINIERE		VER	6.9
100000046366	*2014359	LOT 6 DESSOUS DE VERRE POISSON		VERPOISSON	6.9
100000046360	*2014361	LOT 6 DESSOUS VERRE HIPPOCAMPE		VERROND	6.9
100000075663	*2018031	LOT DE 3 TORCHONS LES SARDINES ONT LA COTE	207	OCLSESES0004	14.9
100000065831	*2016017	LOUPE AVEC BOITE EN BOIS LAITON	112	9007	18.9
100000070941	*2017039	LOUPE TORTUE LAITON 16X10 CM	112	9339	19.9
100000065886	9782755806533	Livre - Emile Nolic J'apprends à nager	28	G1653	3.0
100000062144	9782755805109	Livre - Emile Nolic J'habite au bord de la mer	28	GI510	3.0
100000065879	9782755806540	Livre - Emile Nolic Premiers bords à la voile	28	GI654	3.0
100000062168	9782755805116	Livre - Emile Nolic la pêche à pied	28	GI511	3.0
100000062151	9782755805123	Livre - Emile Nolic le Phare	28	GI512	3.0
100000075236	9782755806915	Livre - Emile Nolic visite le Port	28	GI691	3.0
100000075243	9782755806908	Livre - Emile Nolic à bord du ferry	28	GI690	3.0
100000062090	9782755804355	Livre - Je m'amuse avec les Phares	28	GI435	2.0
100000087093	9782755808247	Livre - Lucien et les petites bêtes de la plage	28	GI824	3.0
1000000897160	9782955897058	Livre de la Mer à l'assiette Manche et Mer du Nord	99900074		22.0
100000099485	9791037750187	Livre le cahier vert	99900080		21.0
100000087184	9782383970309	Livre- L'inconnu de la plage des Pauvres	99900001		8.0
100000096897	9782957992003	Livres Alain Godon - Camet de Voyages	99900001		10.0
100000077698	*2018052	MA BALEINE A TRIER	180	937W-5	16.9
100000099881	*2022054	MAGNET 3 PHOQUES	138		3.5
100000028812	*2011524	MAGNET ARAIGNEE METAL		ZOR091559	2.0
100000081855	*2019020	MAGNET ARETE DE POISSON	193	1837	3.5
100000081848	*2019019	MAGNET BATEAU	193	1715	3.5
100000070118	*2017035	MAGNET BOUTEILLE ANIMAUX MARINS	25	228M	3.9
100000028674	*2011530	MAGNET COQUILLAGE RESINE		ZOR101343	1.0

1000000098525	*2022029	MAGNET DECAPSULEUR	25	8186MER66T	4.0
1000000031492	*2012157	MAGNET ETOILE DE MER RESINE		ZOR101344	1.5
1000000031508	*2012158	MAGNET ETOILE DE MER RESINE 2		ZOR101345	1.5
1000000069945	*2017032	MAGNET HIPPOCAMPE	25	20820	4.0
1000000028799	*2011522	MAGNET HOMARD BLEU METAL		ZOR081558	2.0
20000103	3660314230349	MAGNET IMPRIME VELO ROUGE PLAGE	25	20791VELO6	3.5
1000000046434	*2014366	MAGNET MOTIF POISSONS 3 COULEURS		JXH1252	3.0
1000000075113	*2018020	MAGNET PANNEAU BIENVENUE A LA MER	25	20799MER	3.5
1000000099874	*2022053	MAGNET PHOQUE PM	138		3.0
1000000081862	*2019021	MAGNET POISSON	193	1838	3.5
1000000025095	*2011151	MAGNET POISSON ASSORTI		7826	3.0
1000000060195	*2015002	MAGNET POISSON PAILLETTE DOREE 6 ASS	25	16252	3.5
1000000080489	*2020020	MAGNET ROND MER POISSON	35	016946	3.0
1000000044782	*2014198	MAGNET TIMBRE MARIN		409MARIN	3.0
1000000025903	*2011232	MAGNET'S MOUETTE 5CM		502	2.5
1000000066531	*2016029	MAGNET'S OUVRE BOUTEILLE CAPSULE MAREIS	25	8186UV	4.5
1000000075108	*2018019	MAGNET'S PANCARTE BAIGNEURS	25	20799BAIG	3.5
1000000075120	*2018021	MAGNET'S PANCARTE TOUTES VOILES DEHORS	25	20799VOILE5	3.5
1000000075137	*2018022	MAGNET'S PANNEAU PIEDS DANS L'EAU	25	20799PECH	3.5
1000000041750	*2013601	MAGNETIBOOK 1 2 3		J02831	16.9
1000000098402	*2022019	MAGNETS FANTAISIE POISSONS	77	231097	3.5
1000000047752	*2014536	MAGNETS PLAGE CABINE COTE DOPALE		407OPAL	3.0
1000000098419	*2022020	MAGNETS POISSONS FANTAISIE	77	231098	3.5
1000000045604	*2014280	MANIQUE LEYA		12938	5.5
1000000072136	*2017057	MANIQUE MARNIE	35	014535	6.0
1000000045636	*2014283	MANIQUE MOLLY		12969	5.5
1000000034295	*2012437	MANIQUE POISSON	112	3200	5.5
1000000092721	*2020129	MANIQUE SARDELLA	35	016811	5.9
1000000040692	*2013500	MANTEAU POUR BOUTEILLE POISSON		2132150	5.9
1000000040487	*2013479	MARIN AVEC MIROIR ASSORTI PAR 2		2131092	8.5
1000000026672	*2011309	MARIN BLEU RESINE 14CM		ZOR101166	4.5
1000000038446	*2013275	MARIN MARQUE PLACE RESINE		809	3.5
1000000045840	*2014304	MARIN RESINE LUCIEN		13404	4.9
1000000028171	*2011460	MARQUE PAGE BARRE A ROUE AVEC LOUPE	112	9275	6.5
1000000020762	*2010296	MARQUE PLACE COUPLE MARINS		948	3.5
1000000047677	*2014528	MARQUE PLACE LES ROIS DE LA PLAGE		14437	6.5
1000000045864	*2014306	MARQUE PLACE MARIN LUCIEN		13411	4.9
1000000041453	*2013671	MARQUE PORTE		92111	6.5
1000000037517	*2013182	MARQUE PORTE POISSON ZINC		83480	4.9
1000000092240	*2020103	MASQUE	111		0.8
1000000032956	*2012303	MEMO ACCROCHE TORCHON ""HADDOCK""		10402	16.0
1000000097866	*2022011	MEMO FRENCH FIRST WORD	99900077	3	2.0
1000000031140	*2012123	MEMOIRES D'UN TERRE NEUVAS		0089	40.5
1000000098478	*2022044	MESSAGE DANS UNE BOUTEILLE BRACELET HIPPOCAMPE BONJOUR D'ETAPLES-SUR-MER	99900079	12626-2	6.5
1000000020021	*2010222	METRE BOIS ET METAL	112	9049	7.5
1000000078572	*2018071	MIEL ACACIA	99900022		8.0
1000000078589	*2018072	MIEL DE MONTREUIL SUR MER ETE	99900022		8.0
1000000078596	*2018073	MIEL DE TILLEUL	99900022		8.0
1000000078602	*2018074	MIEL DES FLEURS SAUVAGES	99900022		8.0
1000000034028	*2012410	MINI ENGIN DE LA MER/VOILIER		9782753019980	4.9
1000000036800	*2013110	MIROIR BORD DE MER BOIS		33759	22.0
1000000011296	*200784	MIROIR HUBLOT 20CM	112	1176	40.5
1000000011289	*200783	MIROIR HUBLOT 28.5 CM	112	1175A	69.9
1000000070972	*2017042	MIROIR HUBLOT ALUMINIUM STYLE ANTIQUE 28/17.5CM	112	9394	39.9
1000000045192	*2014239	MIROIR PACO 31CM		1977	7.9
1000000097511	*2022002	MIROIR POISSON MM	181	147779	9.9
1000000097504	*2022001	MIROIR POISSON PM	181	147778	7.6
1000000035179	*2012528	MIROIR ROND BLANC		1654	12.0
1000000063530	*2015034	MOUETTE 23/2/26 CM	156	010363	18.9
1000000066716	*2016032	MOUETTE 3CM 2.5CM	193	8467	2.5
1000000014945	*2009052	MOUETTE 9CM		581007	3.5
1000000044294	*2014149	MOUETTE BOIS EXOTIQUE PETIT MODELE		EA20659	13.9
1000000016994	*2009257	MOUETTE EN LAITON 13.5CM	112	1524	5.9
1000000016987	*2009256	MOUETTE EN LAITON 20CM	112	1523	8.0
1000000016970	*2009255	MOUETTE EN LAITON 25CM		1522	10.0
1000000037067	*2013136	MOYEN PANIER EN FER		15720	35.0
1000000037111	*2013142	MOYENNE BOITE CARREAU METAL VIOLET		22326	11.5
1000000093056	*2020142	MUG NOIR MAT MARRON CH BLANC LOGO MAREIS ETAPLES SUR MER	25	06317NBMM 66266BLMM	7.9
1000000063677	*2015036	MUG 4 COULEURS LOGO / MAREIS ETAPLES	25	66266BLMM0631	7.9
1000000081596	*2019014	MUG BOUEES	193	6761	7.9
1000000093032	*2020140	MUG EVASE BLEU MOYEN CH BLANC DESTINATION MARITIME ETAPLES	25	07524BCMM 66380BLMM	7.5
1000000046946	*2014455	MUG HAUT RAYE OU MARINIERE		DE028	5.9
1000000063664	*2015037	MUG JUMBO NOIR AVEC CUIILLERE MAREIS/ETAPLES	25	66266BLMM60B	8.9

100000083330	*2019087	MUG NOIR MAT CH BLANC LOGO MAREIS ETAPLES SUR MER	25	07524MNM66266BLMM	7.9
100000093049	*2020141	MUG NOIR MAT MARRON CH BLANC DESTINATION MARITIME ETAPLES SUR MER	25	06317NBMM 66380BLMM	7.9
100000081633	*2019015	MUG PECHEUR	193	6760	7.9
100000074550	*2018016	MUG POISSON 200ML CERAM BLA/BLE (14*10*9CM)	124	71250	8.5
100000047738	*2014534	MUG RELIEF 3 PETITS MARINS + TEXTE	25	89625MER4C	7.9
100000063707	*2015038	MUG ROUGE OU BLEU MAREIS/ETAPLES	25	66266BLMM	7.9
100000081770	*2019018	MUG SARDINES	193	6762	7.9
100000043235	*2014043	MUG VICHY CERAMIQUE BLEU		41777	5.0
100000096330	3660314204258	Magnet 3 pêcheurs	25	20791MARIN8	3.5
100000084009	3660314134463	Magnet Etaples-sur-mer	25	M87ETAP2	3.5
100000072761	3660314988172	Magnet Mareis	25	M87MAREI2	3.5
100000083203	3660314074424	Magnet Port de Plaisance	25	20788MER8	3.5
20000059	3660314230011	Magnet boîtes	25	20791MARIN5	3.5
100000065435	*2017059	Magnet bouteille avec sable de couleur	25	201515	3.0
100000026030	3660314672422	Magnet chatulier	25	407CHALU	3.5
100000063219	3660314866005	Magnet pancarte crabe, moules, coquillages et crevettes	25	428PLAGE	3.5
20000080	3660314229275	Magnet pancarte pêche, plage, port	25	20791MER4	3.5
20000066	3660314163661	Magnet pancarte; phare, mouette	25	19125	3.5
20000073	3660314229237	Magnet port, pêche, phare et mouette	25	20791MER2	3.5
100000089097	3700572732589	Magnet rond bord de mer	99900051	MAGR	3.6
20000097	3660314230042	Magnet sac marin	25	20791PLAGE7	3.5
100000096309	*2021013	Masque Etaples-sur-mer	99900062		6.0
100000093063	*2020143	Mug 3 couleurs Etaples-sur-mer	25	14253MM66380BLMM1425	10.9
100000083354	*2019088	Mug 3 couleurs Mareis	25	14253MM66266BLMM1425	10.9
100000084351	3503420066252	Mug Côte d'Opale	35	006625	9.9
100000067392	3660314826016	Mug blanc Etaples-sur-mer ou MAREIS	25	2100001SMR10762SMR	7.9
100000067408	3660314826030	Mug bleu Etaples-sur-mer ou MAREIS	25	211611SMR10763SMR	7.9
100000100471	3503420018701	Mug déjeuner phoque	35	001870	9.9
100000096972	*2021021	Médaille Souvenir Etaples-sur-mer	99900072		2.0
100000012606	*2008118	NASSE 5 CERCLES 180CM	112	5912	19.0
100000046021	*2014327A	NASSE A LANGOUSTE 29CM		99096	12.0
100000046038	*2014327B	NASSE A LANGOUSTE 32CM		99096	16.0
100000046045	*2014327C	NASSE A LANGOUSTE 37CM		99096	20.0
100000026330	*2011176	NICHOIR MER 11/12/27 CM		8575	12.0
100000097139	*2021025	NOEUD ETOILE SUSPENDU PETIT Modele	111		10.9
100000097146	*2021026	Noeud étoile à suspendre	111		14.9
100000078541	3124480186515	OASIS ORANGE	99900005		1.2
100000047721	*2014533	OEUF DE GOELAND BLANC		2412	8.9
100000036701	*2013100	OISEAU PLAGE RESINE BLANC/BLEU		33620	4.5
100000037364	*2013167	OISEAUX MARINS 2 ASSORTIMENTS		93638	5.5
100000079616	*2019009	ORIGAMI LES ANIMAUX MARINS	151	9782753050006	9.9
100000046861	*2014409	ORQUE MOSAIQUE A SUSPENDRE		38030 / 38029	6.5
100000020045	*2010224	OUVRE LETTRE AVEC CORDE/BOIS/LAITON	112	9195	6.5
100000086012	*2016023	OUVRE LETTRE BARRE A ROUE	112	7032	13.0
100000011210	*200776	OUVRE LETTRE EN LAITON CORDAGE BLEU	112	1518	7.9
100000045369	*2014256	PAILLASSON APRIL 40X70CM		11833	19.9
100000045284	*2014248	PAILLASSON CABINES DECOUPEES 30X50		11655	11.9
100000038934	*2013324	PAILLASSON COCO BATEAU		NPA1130	20.0
100000045338	*2014253	PAILLASSON CROZON COLOR 30X60CM		11752	11.9
100000045321	*2014252	PAILLASSON CROZON COLOR 40X70CM		11747	19.9
100000045352	*2014255	PAILLASSON IZIA COLOR 40X70CM		11826	19.9
100000045277	*2014247	PAILLASSON OUTREMER 30X50CM		11632	11.9
100000041200	*2013546	PAILLASSON SEASIDE 41X70CM		11611	19.9
100000090567	*2020040	PAIRE DE BOUCLE D'OREILLE METAL IMPRIME ETOILE	99900028	YCER19	5.5
100000082364	*2019034	PAIRE DE BOUCLE D'OREILLE RESINE COULEUR ETOILE DE MER	99900028	YCER12/11	5.5
100000090574	*2020041	PAIRE DE BOUCLE D'OREILLE RESINE COULEUR PETIT POISSON	99900028	YCER12/4	5.5
100000082371	*2019035	PAIRE DE BOUCLE D'OREILLE RESINE COULEUR POISSON PERROQUET	99900028	YCER12/12	5.5
100000082357	*2019033	PAIRE DE BOUCLE D'OREILLE RESINE COULEUR TORTUE	99900028	YCER12/3	5.5
100000027921	*2011435	PANIER		ATH47	9.0
100000039726	*2013403	PANIER 4 PETITS POTS CONFITURES			10.0
100000046048	*2014224	PANIER A PAIN BLEU GM		11038	6.9
100000018080	*2010026	PANIER A PAIN CARRE GRAND MODELE		95442	7.0
100000018086	*2010024	PANIER A PAIN CARRE PTT MODELE		95442	4.0
100000042818	*2014001	PANIER ANSE ROTIN / TISSU CREME GM		11202	24.9
100000042825	*2014002	PANIER ANSE ROTIN / TISSU CREME PM		11202	10.9
100000044980	*2014218	PANIER BEIGE GM		11190	20.9
100000044997	*2014219	PANIER BEIGE MM		11190	16.9
100000045000	*2014220	PANIER BEIGE PM		11190	7.9
100000069761	*2017021	PANIER BLEU MARINE	188	B EDEA	15.5
100000041552	*2013581	PANIER CARRE POISSON GD MODELE		93995	16.9
100000041835	*2013609	PANIER CARRE POISSONS MOYEN MODELE		93995	14.9
100000083699	*2019090	PANIER FIESTA SHOPPER LARGE	99900033		19.5

1000000083662	*2018089	PANIER FIESTA SHOPPER SMALL	99900033		14.5
1000000071399	*2017056	PANIER METAL CARRE GRIS METAL BLANC MM	181	129038	7.9
1000000071382	*2017055	PANIER METAL CARRE GRIS METAL BLANC PM	181	129037	5.9
1000000071368	*2017054	PANIER METAL ROND GRIS METAL BLANC MM	181	129034	7.9
1000000071351	*2017053	PANIER METAL ROND GRIS METAL BLANC PM	181	129033	5.9
1000000031980	*2012206	PANIER OSIER TISSU IMPRIME POISSON		ZOR102063	12.0
1000000069037	*2017003	PANIER OVAL METAL BOIS MM	124	71152	10.9
1000000069020	*2017002	PANIER OVAL METAL BOIS PM	124	71152	7.9
1000000066852	*2016035	PANIER PECHEUR PM	156	801560	19.9
1000000030204	*2012029	PANIER RECTANGLE CREME GRAND MODELE		11193	9.0
1000000069051	*2017004	PANIER RON METAL BOIS PM	124	71151	7.9
1000000079395	*2018088	PANIER ROND ANTHRACITE MM	181		7.9
1000000079388	*2018087	PANIER ROND ANTHRACITE PM	181		4.9
1000000030167	*2012025	PANIER ROND BEIGE GM		11158	8.0
1000000045017	*2014221	PANIER ROND HAUT BEIGE GM		11195	18.9
1000000045024	*2014222	PANIER ROND HAUT BEIGE MM		11195	12.9
1000000045031	*2014223	PANIER ROND HAUT BEIGE PM		11195	6.9
1000000069068	*2017005	PANIER ROND METAL BOIS MM	124	71151	10.9
1000000031866	*2012204	PANIER ROND OSIER / TISSU GM		ZOR102010	14.0
1000000031959	*2012203	PANIER ROND OSIER / TISSU MM		ZOR102010	12.0
1000000042917	*2014011	PANIER ROTIN / TISSU CREME MOYEN M		11192	9.0
1000000024050	*2011049	PANIER ROTIN BLEU/GRIS GD MODELE		11037	9.0
1000000043136	*2014033	PAQUET 20 SERVIETTES CARR/LIGNE BL		23945	3.0
1000000091427	*2020101	PAQUET 20 SERVIETTES POISSONS	124	1449	2.5
1000000091434	*2020102	PAQUET 20 SERVIETTES POISSONS BLANC/BLEU	124	1451	2.5
1000000069372	*2017011	PARAPLUIE PHOQUE ENFANT 90 CM	98	3050303	9.9
1000000069389	*2017010	PARAPLUIE POISSON CLOWN ENFANT 90 CM	98	3050310	9.9
1000000073393	*2017085	PARE BATTAGE A SUSPENDRE	111		10.9
1000000078978	*2018084	PARE BATTAGE A SUSPENDRE GRAND MODELE	111		13.9
1000000085501	*2018096	PARE BATTAGE GROS MODELE	111		27.9
1000000092479	*2020126	PAREI FISH CIEL BLANC COTON 110-180CM	99900054	SX2344-805P	16.9
1000000092394	*2020118	PAREO COTON MARINE IMPRIME POISSONS 110*180CM	99900054	SX2344-902F	16.9
1000000092406	*2020119	PAREO COTON ROUGE IMPRIME POISSONS 110*180CM	99900054	SX2344-916F	16.9
1000000092455	*2020124	PAREO COTON TAHITI 110*180CM	99900054	CP3-TA	16.9
1000000092387	*2020117	PAREO POISSONS BLEUS COTON 100X180CM	99900054	SX2344-02K	16.9
1000000092462	*2020125	PAREO RAYE ROUGE BLEU GRIS COTON 180*110CM	99900054	GSP-9F	16.9
1000000078819	*2018075	PASTILLES AU MIEL	99900022		5.0
1000000097849	*2022010	PASTILLES GOURMANDES	99900077	926	3.5
1000000078275	*2018064	PATE PICARD A LA BIERE BLONDE	199		8.9
1000000040753	*2013506	PATERE 5 CROCHETS EN BOIS 60X14CM		GI6105	11.9
1000000041613	*2013587	PATERE 5 CROCHETS POISSON		94252	9.9
1000000042221	*2013647	PATERE BLEU 18/22/13CM		9710	9.9
1000000039474	*2013378	PATERE BOBINE MER 7X7X14CM		9577	12.9
1000000034677	*2012475	PATERE BOIS FLOTTE GRAND MODELE		DW1055	10.0
1000000040760	*2013507	PATERE BOIS NAUTICAL 15X21 CM		GI6107	5.5
1000000011203	*200775	PATERE EN LAITON	112	1131	15.9
1000000062229	*2015008	PATERE LAITON 9.5X12X6/10CM	112	9334	16.9
1000000040388	*2013469	PATERE POISSON 2 CROCHETS GM		8051	8.5
1000000040395	*2013470	PATERE POISSON 2 CROCHETS PM		8061	4.5
1000000044478	*2014167	PATERE POISSON/RAME BOIS EXOTIQUE		EA20485	29.9
1000000042207	*2013645	PATERE ROUGE 18/22/13CM		9718	9.9
1000000042191	*2013644	PATERE ROUGE X3		9715	28.9
1000000069747	*2017019	PECHE A LA LIGNE ETOILE DE MER	180	JO8210	23.9
1000000069754	*2017020	PECHE A LA LIGNE SARDINE	180	JO8209	14.9
1000000021714	*2010391	PECHE EN BATEAU		O294	20.5
1000000036237	*2013053	PEINTURE PHARE ROUGE OU BLEU 40X80X		30005	26.0
1000000035896	*2013019	PELE MELE 3 PHOTOS BOIS NAT/VER		21019	19.0
1000000080063	*2019010	PELE MELE ADAM	181	140184	29.9
1000000089952	*2022035	PELUCHE BALEINE	193	O2127	16.9
20000035	4250265445385	PELUCHE PHOQUE ECHARPE	99900085	0752100	6.0
1000000090963	*2020070	PENDANTIF CHAT TELEPHONE PORTABLE	77	244004	3.0
1000000093264	*2020155	PENDANTIF MARBRE FAIT MAIN	99900057		6.0
1000000096385	7613034580559	PERRIER CITRON VERT LIMEON	99900005		1.2
1000000093179	*2020148	PERSONNAGE MARIN	77	211102	8.5
1000000042481	*2013672	PETIT ATLAS DES MAMMIFERES MARINS		115613	2.5
1000000069792	*2017024	PETIT PORTE MONAIE POISSON EN CUJR	188	MBOQUERON	6.9
1000000037128	*2013143	PETITE BOITE CARREAU METAL VIOLET		22326	9.5
1000000019995	*2010219	PETITE BOUSSELE LAITON 3.5 CM	112	9239	7.5
1000000020038	*2010223	PETITE LOUPE BOIS ET LAITON	112	9007	16.5
1000000047714	*2014532	PETITS POUSETS		2054	8.9
1000000027952	*2011438	PHARE LA CANCHE EN RESINE	28	ME0505	9.0
1000000022070	*2010427	PHARE METAL ROUILLE 8 CM		120741	1.5
1000000040661	*2013497	PHARE STICK		2131110	21.0
1000000099998	*2022055	PHOQUE 7 CM A POSER	138		3.0
1000000099904	*2022056	PHOQUE A POSER 12 CM	138		5.5

1000000088458	*2020019	PHOQUE A POSER PIRATE	35	010912	5.9
1000000098723	*2022033	PHOQUE GRIS 27 CM	98	7080020	11.9
1000000084122	*2019093	PHOQUE PIRATE 4 ASSORTIMENTS	35	010905	3.9
1000000098693	*2022030	PHOQUE TACHETE 27 CM	98	7080019	11.9
1000000036169	*2013046	PHOTOPHORE + CORDAGE LIN GM		22795	30.0
1000000036176	*2013047	PHOTOPHORE + CORDAGE LIN PM		22796	27.0
1000000040616	*2013482	PHOTOPHORE AVEC ORNEMENT GD MODELE		2131388	7.9
1000000040456	*2013476	PHOTOPHORE AVEC ORNEMENT POISSON		2131387	5.9
1000000040609	*2013491	PHOTOPHORE AVEC ORNEMENT PTT MODELE		2131386	3.5
1000000036848	*2013114	PHOTOPHORE BORD DE MER VERRE		33769	3.0
1000000043327	*2014052	PHOTOPHORE BOULE VERRE 11X15 CM		30411	9.9
1000000090130	*2020039	PHOTOPHORE BRANCHES SAPIN BLANC S 10.5CM	124	91141	7.9
1000000036435	*2013073	PHOTOPHORE CIEL MER SOL+ PLATEAU	124	32381	20.0
1000000030068	*2012015	PHOTOPHORE CINTRE		10397	18.0
1000000036244	*2013054	PHOTOPHORE CONIQUE VERRE CLAIR PM		30407	6.0
1000000018264	*2010044	PHOTOPHORE CYLINDRE VERRE/ROTIN		95607	5.0
1000000038026	*2013233	PHOTOPHORE GO TO THE BEACH GM		6GL0601	6.9
1000000030532	*2012082	PHOTOPHORE HOME BOIS BEIGE ROUGE		18308	30.0
1000000036442	*2013074	PHOTOPHORE MAISON A SUSPENDRE		32388	13.0
1000000029284	*2011572	PHOTOPHORE MER 10/10/15CM		8364	8.0
1000000025163	*2011158	PHOTOPHORE MER 12/12/12		8363	9.0
1000000029208	*2011564	PHOTOPHORE MER 7X7X12CM		8362	6.5
1000000038897	*2013320	PHOTOPHORE METAL		DBO1190	7.9
1000000035940	*2013024	PHOTOPHORE OCEAN + SUPP METAL		21482	3.5
1000000043631	*2014083	PHOTOPHORE ORIENT OVNI MET GRIS		33393	16.9
1000000029130	*2011557	PHOTOPHORE PANIER FIL DE METAL GM		ZOR112191	8.0
1000000040548	*2013485	PHOTOPHORE POISSON BLEU A PLANTER		S9482	16.9
1000000030334	*2012042	PHOTOPHORE RECTANGLE BOIS NATUREL		13084	14.5
1000000035957	*2013025	PHOTOPHORE RECTANGULAIRE FF BLANC		21492	20.0
1000000030730	*2012082	PHOTOPHORE S/PIED CARRE BS/BL GM		21035	16.0
1000000030723	*2012081	PHOTOPHORE S/PIED CARRE BS/BL PM		21034	12.0
1000000017595	*2009315	PHOTOPHORE SAPIN EN METAL		5131	6.0
1000000043808	*2014100	PHOTOPHORE SUR PIED CER/VERRE		40933	18.9
1000000040565	*2013486	PHOTOPHORE SUSPENDU POISSON		S9502	11.5
5415203720955	*2017084	PHOTOPHORE VERRE BOIS JUTE NAT/MEN/BLEU 3 ASS	124	72095	15.9
1000000037937	*2013224	PHOTOPHORE VERRE COQUILLAGES GM		6GL0558	4.0
1000000038033	*2013234	PHOTOPHORE VERRE CORDAGE PM		6GL0564	3.9
1000000037913	*2013222	PHOTOPHORE VERRE ET CORDAGE		6GL0677	4.9
1000000037908	*2013221	PHOTOPHORE VERRE GO TO THE BEACH		6GL0602	5.9
1000000036329	*2013062	PHOTOPHORE VERRE JUTE NATUREL		30874	5.5
1000000035759	*2013005	PHOTOPHORE+PIED VERRE/CER BLANC		7911	49.0
1000000036152	*2013045	PICHET CARREAUX METAL VIOLET		22327	15.0
1000000036046	*2013034	PICHET PENDANT METAL GRIS GM		22254	14.5
1000000036039	*2013033	PICHET PENDANT METAL GRIS PM		22253	9.0
1000000093087	*2020145	PIECE DE COLLECTION MER 6ASS + TEXTE PIECE COLLECTION IMPR	25	92UVMERT92UV	4.5
1000000066494	*2016027	PIECE DE COLLECTION MER 6ASS ETAPLES SUR MER	25	92UVMERT92UV	4.5
1000000084375	*2019095	PIEVRE GERMAIN BEIGE AVEC BONNET BLEU	181	141312	39.9
1000000028667	*2011529	PINCE ETOILE DE MER RESINE		ZOR101342	2.0
1000000021677	*2010387	PIRATES QUI ETAIENT-ILS ?		EY718	6.9
1000000038411	*2013071	PLACEMAT BORD DE MER		31358	5.9
1000000012644	*2008122	PLAQUE BAIN	112	7556	5.5
1000000039382	*2013369	PLAQUE BEACH 39X24		8409	13.9
1000000062649	*2016022	PLAQUE BUREAU LAITON	112	7669	6.9
1000000019919	*2010211	PLAQUE CABINE EN LAITON	112	7552	7.5
1000000019902	*2010210	PLAQUE CAPITAINE EN LAITON	112	7550	10.5
1000000025084	*2011148	PLAQUE COURSES SARDINES 18/41		7755	8.0
1000000039160	*2013347	PLAQUE CUISINE LAITON	112	7658	7.5
1000000038439	*2013274	PLAQUE DE PORTE SEASIDE		622	2.5
1000000028691	*2011502	PLAQUE LA MER		13306	11.0
1000000046137	*2014336	PLAQUE METAL BATEAU		KA4936	11.9
1000000027389	*2011380	PLAQUE MOUSSE EN LAITON	112	7667	6.9
1000000011340	*200789	PLAQUE SALLE DE BAIN EN LAITON	112	7655	11.9
1000000079432	*2018089	PLAQUE TOILETTE EN ANGLAIS	112	7663	6.9
1000000011241	*200779	PLAQUE TOILETTES EN LAITON	112	7654	10.5
1000000011258	*200780	PLAQUE WC EN LAITON	112	7657	4.5
1000000032840	*2012292	PLAT A CAKE + COUVERCLE ""PESCA""		6740	19.9
1000000037609	*2013191	PLAT A CAKE PM / POIDS		81668	8.9
1000000043143	*2014034	PLAT A SALADE CERAMIQUE VICHY BLEU		41789	15.9
1000000032918	*2012299	PLAT APERO 3 COMP. POISSON ""HADDOCK		7840	9.5
1000000023732	*2011017	PLAT APERO POISSON BLEU CERAMIQUE		10433	3.0
1000000044492	*2014169	PLAT COQUILLAGE VERRE MOYEN MODELE		KD1201	5.9
1000000034967	*2012605	PLAT DECO VERRE 45X25 CM		KD1220	16.9
1000000046687	*2014391	PLAT EN CERAMIQUE COQUILLE 20X18CM		6251	6.9
1000000046533	*2014376	PLAT EN CERAMIQUE COQUILLE 21X17CM		6249	9.9

1000000046557	*2014378	PLAT EN CERAMIQUE POISSON BLANC		8215B	11.9
1000000046564	*2014379	PLAT EN CERAMIQUE POISSON BLANC GR		8217B	18.9
1000000035773	*2013007	PLAT FORME POISSON CREME 14X12X4CM		10430	4.5
1000000037456	*2013176	PLAT LONG		81664	16.9
1000000038224	*2013253	PLAT POISSON BLANC 28X13.5		7618	10.5
1000000031638	*2012171	PLAT POISSON BLANC PORCELAINE		ZOR102288	8.0
1000000026597	*2011301	PLAT POISSON CERAMIQUE 49X13		ZOR111042	15.5
1000000086629	*2020017	PLATEAU AVEC FRISURE POUR PANIER GOURMAND	99900027		2.0
1000000037975	*2013228	PLATEAU GM AVEC POIGNEES		ATH88	11.9
1000000028956	*2012004	PLATEAU MARRON ET NOIR GM		753B	20.0
1000000037951	*2013226	PLATEAU MELAMINE BLEU/BLANC		ATH76	9.9
1000000037844	*2013225	PLATEAU ROND		ATH75	5.9
1000000017069	*2009264	PLATEAU SARDINE GRAND MODELE		PRHH00	22.0
1000000038879	*2013117	PLATEAU+3 PHOTOPHORES BORD DE MER		33772	13.0
1000000092271	*2020106	POCHETTE M RAYEE ORANGE ECRU SEL DE MER FRANGE	99900054	KH970-9RO	18.9
1000000092264	*2020105	POCHETTE M TOILE SEL DE MER RAYEE GRIS ECRU FRANGE	99900054	KH970-9RG	18.9
1000000092257	*2020104	POCHETTE M TOILE SEL DE MER RAYEE NAVY NATURAL FRANGE	99900054	KH970-9RN	18.9
1000000069341	*2017009	POCHETTE MAILLOT ETOILES ROUGES	181	127287	12.9
1000000092301	*2020109	POCHETTE PM BLEU CIEL SEL DE MER COTON	99900054	KH970S-705C	10.9
1000000092288	*2020107	POCHETTE PM CERISE SEL DE MER COTON	99900054	KH970S-716	10.9
1000000092295	*2020108	POCHETTE PM JAUNE SEL DE MER COTON	99900054	KH970S-717	10.9
1000000092318	*2020110	POCHETTE PM MANDARINE SEL DE MER COTON	99900054	KH970S-714	10.9
1000000092332	*2020112	POCHETTE SEL DE MER RAYEE CIEL BORD FRANGE ANSE CUIR	99900054	KH7-ORC	26.5
1000000092325	*2020111	POCHETTE SEL DE MER RAYEE NAVY BORD FRANGE ANSE CUIR	99900054	KH7-ORN	26.5
1000000092349	*2020113	POCHETTE SEL DE MER ROSE BORD FRANGE ANSE CUIR	99900054	KH7-015	26.5
1000000047905	*2014551	POISSON 2 PAPILLONS		34913	11.9
1000000047912	*2014552	POISSON 3 CHIRURGIEN		34920	11.9
1000000067705	*2016037	POISSON A SUSPENDRE	183		11.9
1000000044348	*2014154	POISSON ALBIZIA GRAND MODELE		EA20795	32.9
1000000042122	*2013637	POISSON APPLIQUE 35CM		9700	12.9
1000000042115	*2013636	POISSON APPLIQUE 50CM		9699	16.9
1000000039269	*2013357	POISSON BLEU 64CM		9621	44.9
1000000042160	*2013641	POISSON BOIS 45CM		9698	12.9
1000000042153	*2013640	POISSON BOIS 60CM		9697	19.9
1000000041408	*2013566	POISSON BOIS ET METAL BLEU OU VERT		GF-207	34.9
1000000022018	*2010421	POISSON BOIS FLOTTE L50/H32 CM		91254	20.0
1000000039283	*2013359	POISSON CERAMIQUE JAUNE 28X9X11		9617	15.9
1000000024098	*2011053	POISSON CERAMIQUE NATUREL 21X13X17		11773	12.0
1000000075816	*2018034	POISSON CIMENT GRIS GM	124	80109A	12.9
1000000075809	*2018033	POISSON CIMENT GRIS MM	124	80109B	8.9
1000000075793	*2018032	POISSON CIMENT GRIS PM	124	80109C	3.9
1000000044713	*2014191	POISSON COLLIER		2070738	5.0
1000000039252	*2013356	POISSON COULEURS 64CM		9620	44.9
1000000036626	*2013092	POISSON DE BORD DE MER GM		32749	20.0
1000000036619	*2013091	POISSON DE BORD DE MER PM		32748	16.0
1000000047707	*2014531	POISSON DES ILES		31957	8.0
1000000093414	*2020157	POISSON EN ACIER CORTEN AGUE	99900060		49.5
1000000093421	*2020158	POISSON EN ACIER CORTEN ANGEL	99900060		57.6
1000000093430	*2020159	POISSON EN ACIER CORTEN ARMSTRONG	99900060		57.6
1000000093445	*2020160	POISSON EN ACIER CORTEN ARNO	99900060		63.6
1000000093452	*2020161	POISSON EN ACIER CORTEN AUGUSTIN	99900060		52.8
1000000093469	*2020162	POISSON EN ACIER CORTEN CARLOTA	99900060		45.6
1000000093476	*2020163	POISSON EN ACIER CORTEN CYRA	99900060		69.6
1000000093483	*2020164	POISSON EN ACIER CORTEN DRAKE	99900060		39.6
1000000093490	*2020165	POISSON EN ACIER CORTEN LOULA	99900060		45.6
1000000093506	*2020166	POISSON EN ACIER CORTEN LUTHER	99900060		46.8
1000000093513	*2020167	POISSON EN ACIER CORTEN MIGUEL	99900060		46.8
1000000093520	*2020168	POISSON EN ACIER CORTEN PAULO	99900060		74.4
1000000093537	*2020169	POISSON EN ACIER CORTEN ROLF	99900060		48.0
1000000093544	*2020170	POISSON EN ACIER CORTEN SAMANTHA	99900060		62.4
1000000093551	*2020171	POISSON EN ACIER CORTEN YOURI	99900060		52.8
1000000093568	*2020172	POISSON EN ACIER CORTEN ZAC	99900060		44.4
1000000016161	*2009174	POISSON EN BOIS / DECO		90479	4.0
1000000033618	*2012369	POISSON EN SUCRE / BOITE RECTANGULA		SWFI	8.9
1000000042276	*2013652	POISSON EXOTIQUE MOSAIQUE		34685	9.9
1000000086454	*2020013	POISSON GEL	99900040	FGJF4	5.5
1000000042139	*2013638	POISSON METAL 37/4/17CM		9645	17.9
1000000039429	*2013373	POISSON METAL 37X18CM		9421	15.9
1000000039412	*2013372	POISSON METAL 45X23CM		9422	18.9
1000000081664	*2019017	POISSON METAL RECYCLE 41X23.5CM	193	6741	34.9
1000000072495	*2017061	POISSON MIROIR ARGENT MOYEN MODELE	156	011233	21.5
1000000072501	*2017062	POISSON MIROIR ARGENT PTT MODELE	156	011233	19.5

1000000072525	*2017064	POISSON MIROIR BRUN MOYEN MODELE	156	11232	21.5
1000000072488	*2017060	POISSON MIROIR GD MODELE	156	11233	26.5
1000000072532	*2017065	POISSON MIROIR PETIT MODELE	156	011232	19.5
1000000098200	*2021008	POISSON PLAT TRASH BLANC COULADE PEINTURE	181	153507	199.0
1000000081213	*2018013	POISSON REL CIM BLEU OU ROUGE	124	94009	4.9
1000000023671	*2011011	POISSON S/PIED BOIS 34X7X30		10110	15.0
1000000041989	*2013623	POISSON SUR PIED AVEC SPIRALE		TIGE/S	44.9
1000000044423	*2014162	POISSON SUR SOCLE ALBIZIA PETIT		EA20815	11.9
1000000042092	*2013634	POISSON SUR SOCLE AVEC BRANCHE		PO/ROND	74.9
1000000041972	*2013622	POISSON SUR TIGE		TIGE/35	35.0
1000000040500	*2013481	POISSON SUSPENDU 9 CM		S7517	5.5
1000000040678	*2013498	POISSON SUSPENDU BEIGE ET A POIS		S10585	4.0
1000000040432	*2013474	POISSON SUSPENDU BLEU 35 CM		S8301	7.5
1000000040630	*2013494	POISSON SUSPENDU VICHY BLEU		S8303	7.5
1000000023688	*2011012	POISSON/PIED BOIS 40X8X32		10111	18.0
1000000033601	*2012368	POISSONS EN SUCRE / BOITE CARREE			8.9
1000000090772	*2020062	POISSONS PORTE PHOTOS OU MESSAGE	77	262087	8.9
1000000023756	*2011019	POIVRIER+SALIERE POISSON BLEU		10435	5.0
1000000023749	*2011018	POIVRIER+SALIERE POISSON CREME		10434	5.0
1000000073409	*2017086	POMME DE TOULINE A SUSPENDRE GM	111		13.9
1000000065848	*2016018	POMMEAU DE TOULINE 16X16 CM	112	5766	24.9
1000000043839	*2014103	PORTE BIJOU BUS LIGNE BOIS ROU/CREM		41100	14.9
1000000028850	*2011528	PORTE BOUGIE BOIS FLOTTANT RESINE G		ZOR101318	5.5
1000000029154	*2011659	PORTE CARAFE D EAU + 6 VERRES		ZOR112273	30.0
1000000027426	*2011384	PORTE CLE ANCRE LAITON CORDAGE BLEU	112	1069	5.0
1000000091403	*2020100	PORTE CLE ANCRE LAITON NICKELE	112	1091N	5.0
1000000047417	*2014502	PORTE CLE BARRE A ROUE AVEC LOUPE	112	1094	5.0
1000000046670	*2014390	PORTE CLE BOUEE BOIS		6031 / 6034	5.0
1000000021769	*2010396	PORTE CLE BOUEE DE SAUVETAGE LAITON	112	1065	5.0
1000000033984	*2012406	PORTE CLE BOUSSOLE DE SECOURS		1017	5.0
1000000068078	*2016041	PORTE CLE BOUSSOLE LAITON NICKELE	112	1052N	5.5
1000000021752	*2010395	PORTE CLE CLOCHE DE BORD LAITON	112	1015	5.0
1000000068092	*2016043	PORTE CLE CLOCHE DE BORD LAITON NICKELE	112	1015N	5.0
1000000098433	*2022022	PORTE CLE ETOILE DE MER	77	242084	3.5
1000000065855	*2016020	PORTE CLE GLOBE TERRESTRE LAITON	112	1039	6.0
1000000091380	*2020098	PORTE CLE HELICE LAITON NICKELE	112	1003N	5.0
1000000039764	*2013407	PORTE CLE HIPPOCAMPE MULTICOLORE		53508	4.9
1000000098488	*2022027	PORTE CLE HOMARD	77	241082	3.5
1000000062335	*2015010	PORTE CLE LAMPE D'ANCRE LAITON	112	1013	5.0
1000000034004	*2012408	PORTE CLE MOUSQUETON LAITON	112	1028	5.0
1000000012507	*2008108	PORTE CLE PETIT POISSON		1041	5.0
1000000098389	*2022017	PORTE CLE POISSONS A RAYURES MARINES	77	241100	4.5
1000000037319	*2013162	PORTE CLE POMMEAU DE TOULINE	112	1000	5.0
1000000033960	*2012404	PORTE CLE POMMEAU DE TOULINE BLEU	112	9304	5.0
1000000085992	*2016022	PORTE CLE POMMEAU DE TOULINE BLEU	112	9304	5.0
1000000047424	*2014503	PORTE CLE POMMEAU EN LIEGE ET CORDE		5750	5.0
1000000012521	*2008110	PORTE CLE POULIE	112	1066	5.0
1000000012460	*2008103	PORTE CLE POULIE AVEC MANILLE LAITON	112	1066	5.0
1000000027419	*2011383	PORTE CLE POULIE DOUBLE BOIS	112	1040	5.0
1000000091373	*2020097	PORTE CLE REQUIN DECAPSULEUR LAITON NICKELE	112	9358N	6.9
1000000029659	*2011609	PORTE CLE SIFFLET DE BOSCO / BOITE	112	1001B	8.5
1000000012477	*2008105	PORTE CLE SIFFLET LAITON	112	1019	5.0
1000000091397	*2020098	PORTE CLE SIFFLET LAITON NICKELE	112	1019N	5.0
1000000033977	*2012405	PORTE CLE TELEGRAPHE DE PONT	112	1006	5.0
1000000029550	*2011599	PORTE CLE TELESCOPE DANS UNE BOITE	112	1054B	8.5
1000000089778	*2017022	PORTE CLEF ALU POISSON	188	PC MAR	7.5
1000000091076	*2020079	PORTE CLEF ARETE DE POISSON DECAPSULEUR	77	242083	6.0
1000000091090	*2020081	PORTE CLEF AVEC PENDENTIFS NAUTIQUES	77	242104	6.0
1000000091137	*2020085	PORTE CLEF BALEINE FANTAISIE	77	242052	6.0
1000000019766	*2010195	PORTE CLEF BARRE A ROUE/ANCRE	112	1037	5.0
1000000047585	*2014519	PORTE CLEF BOIS RECYCLE		PCBOIS	5.0
1000000019780	*2010197	PORTE CLEF BOUSSOLE EN LAITON	112	1052	5.0
1000000020557	3660314002052	PORTE CLEF BRELOQUE 3 HIPPOCAMPE	25	042	3.5
1000000019735	*2010192	PORTE CLEF CALENDRIER PERPETUEL		1020	5.0
1000000019742	*2010193	PORTE CLEF CASQUE DE SCAPHANDRIER	112	1004	5.0
1000000011180	*200773	PORTE CLEF COQUILLE ST JACQUES	112	1047	5.0
1000000091106	*2020082	PORTE CLEF DECAPSULEUR HOMARD	77	242094	6.0
1000000091083	*2020080	PORTE CLEF MARIN VOILIER	77	242125	6.0
1000000091113	*2020083	PORTE CLEF POISSON FANTAISIE	77	242051	6.0
1000000091120	*2020084	PORTE CLEF POISSON FANTAISIE LONG	77	242046	6.0
1000000090604	*2020044	PORTE CLEFS ANCRE MARINE AVEC MOUSQUETON EN RESINE	99900028	YCKR60-24	3.5
1000000082265	*2019024	PORTE CLEFS ARETE DE POISSON RESINE	99900028	YCKR71-24	3.5
1000000090598	*2020043	PORTE CLEFS ETOILE DE MER AVEC MOUSQUETON EN RESINE	99900028	YCKR26-24	3.5

1000000090581	*2020042	PORTE CLEFS HYPOCAMPE EN RESINE	99900028	YCKR49-24	3.5
1000000082302	*2019028	PORTE CLEFS INOX ANCRE SUEGINE	99900028	YCKR57ANCRE	4.0
1000000082319	*2019029	PORTE CLEFS INOX BATEAU SUEGINE	99900028	YCKR57BATEAU	4.0
1000000082326	*2019030	PORTE CLEFS INOX HIPPOCAMPE SUEGINE	99900028	YCKR67HYP	4.0
1000000082296	*2019027	PORTE CLEFS METAL ANCRE MARINE	99900028	YCKR54ANCRE	4.0
1000000082289	*2019026	PORTE CLEFS METAL HYPOCAMPE	99900028	YCKR54HYPOCAMPE	4.0
1000000082272	*2019025	PORTE CLEFS METAL REQUIN	99900028	YCKR54REQUIN	4.0
1000000082258	*2019023	PORTE CLEFS POISSON AVEC MOUSQUETON EN RESINE	99900028	YCKR22-24	3.5
1000000016956	*2009253	PORTE CLES 3 ANCRES BOIS ET LAITON		9232	9.5
1000000027297	*2011371	PORTE CLES 3 CROCHETS / ANCRES	112	1124	8.9
1000000028157	*2011458	PORTE CLES A 3 VOILES	112	1126	8.9
1000000065159	*2018026	PORTE CLES A ANCRE BARRE A ROUE VOILIER LAITON SUR BOIS	112	1123	9.5
1000000028225	*2011465	PORTE CLES ANCRE LAITON	112	9286	6.0
1000000098426	*2022021	PORTE CLES AVEC PENDENTIFS NAUTIQUES	77	242104	4.5
1000000077803	*2018056	PORTE CLES BOIS RAIE	25	9373	5.5
1000000063233	*2016030	PORTE CLES BOTTE BLEUE	25	372BOTT	6.5
1000000019728	*2018021	PORTE CLES BOUSSOLE	112	1018	5.0
1000000074987	*2018016	PORTE CLES BOUTEILLE DAUPHIN 2 ASSORTIMENTS	25	828	3.9
1000000070101	*2017034	PORTE CLES BRELOQUES ANIMAUX MARINS	25	CJ554B	6.0
1000000098471	*2022026	PORTE CLES CRABES	77	241064	3.5
1000000098464	*2022025	PORTE CLES CREVETTE	77	241083	3.5
1000000063226	*2015029	PORTE CLES DECAPSULEUR HIPPOCAMPE	25	034	3.0
1000000075007	*2018017	PORTE CLES LANIERE CHALUTIER 5 ASS	25	377CHALU	6.0
1000000075014	*2018018	PORTE CLES LANIERE HIPPOCAMPE 5 ASS	25	377HIPPO	6.0
1000000039238	*2013354	PORTE CLES POISSON LAITON	112	9288	5.9
1000000047295	*2014490	PORTE CLES ROSE DES VENTS / LAITON	112	7058	4.0
1000000068036	*2016024	PORTE CLES RUBANS BEAU RIVAGE	202	35-1F-315	10.0
1000000084061	*2019092	PORTE CLES SARDINES 3 ASS	25	PC10SARD20	6.0
1000000062700	*2015028	PORTE CLES VOILIER LAITON	112	9287	6.0
1000000036206	*2013050	PORTE MANTEAU 1 2 3 FER		27379	19.0
1000000030624	*2012071	PORTE MANTEAU BOIS NATVERT		21018	31.0
1000000083118	*2019076	PORTE MONNAIE BOURSE 4 ASSORTIMENTS ETAPLES	25	5243T	4.9
1000000086669	*2020016	PORTE MONNAIE BOURSE MER BLEU ET BLANC	25	715MER	4.9
1000000085730	*2020002	PORTE MONNAIE ICY LE PHOQUE	180	TY95209	7.9
1000000090871	*2020068	PORTE MONNAIE MARIN ANCRE	77	553081	5.9
1000000082661	*2019063	PORTE MONNAIE SEQUINS ICY LE PHOQUE	180	TY95228	9.6
1000000089808	*2017025	PORTE MONNAIE MARIN	188	PIKKY	7.9
1000000036909	*2013120	PORTE REVUE BORD DE MER		33798	23.0
1000000046626	*2014385	PORTE SAVON ETOILE DE MER 17CM		6273	6.9
1000000043242	*2014044	PORTE SERVIETTE VICHY CERAM/BLEU		41779	4.9
1000000064384	*2015046	PORTE SERVIETTES ECHELLE	181	097080	19.9
1000000071009	*2017043	PORTE STYLO ANCRE LAITON 9.5X9CM	112	7065	13.5
1000000045871	*2014307	PORTE USTENSILES LEYA		13416	14.9
1000000081640	*2019016	PORTE-BOUGIES ETOILES DE MER	193	1671	5.9
1000000028948	*2011336	PORTE-CLE BOUSSOLE PLASTIQUE BOULE		30258	5.0
1000000091052	*2020077	PORTE-CLEF AVEC PENDANTIFS NAUTIQUES	77	242088	6.0
1000000091007	*2020072	PORTE-CLEF BOTTES JAUNES AVEC ANCRE	77	241093	4.0
1000000091069	*2020078	PORTE-CLEF MARIN BATEAU DE PAPIER ARGENT	77	242127	6.0
1000000091014	*2020073	PORTE-CLEF PHOQUE BLANC BONNET BLEU	77	241087	4.0
1000000090970	*2020071	PORTE-CLEFS CHATS EN PELUCHE	77	241024	4.0
1000000091038	*2020075	PORTE-CLEFS CHEVAUX EN PELUCHE	77	241023	4.0
1000000091021	*2020074	PORTE-CLEFS LAPINS EN PELUCHE	77	241022	4.0
1000000091045	*2020076	PORTE-CLEFS OURS EN PELUCHE	77	241021	4.0
1000000082241	*2018022	PORTES CLEFS ANCRE MARINE	99900028	YCKR60-24	3.5
1000000088061	*2016040	PORTTE CLE SIFFLET LAITON NICKELE FONCTIONEL	112	1019N	5.0
1000000043273	*2014047	POT A LAIT CERAMIQUE VICHY BLEU		41784	4.9
1000000043228	*2014042	POT A PROV VICHY BLEU 12X12X18CM		41776	9.9
1000000043570	*2014077	POT A PROVISION COQUILLAGE CERAMIQUE		41427	9.9
1000000043259	*2014045	POT A USTENSILES VICHY CERAMIQUE BL		41781	14.9
1000000076899	*2018043	POT SEL BLEU G	156	302230	19.9
1000000076882	*2018042	POT SEL BLEU M	156	302230	15.9
1000000076738	*2018041	POT SEL ROUGE G	156	302231	19.9
1000000076721	*2018040	POT SEL ROUGE M	156	302231	15.9
1000000046632	*2014386	POULIE EN BOIS 16X33CM		1412	34.9
1000000043501	*2014070	POUPEE + PIED ANT RESINE L25CM		41632	14.9
1000000043495	*2014069	POUPEE+PIED ANT RESINE L17CM		41631	7.9
1000000101355	5400924037512	PRASSE PAPIER MEDUSE VERTE	124	3751	15.9
1000000094961	*2021003	PUFFIES WADDLES	180	TY42510	4.9
1000000082739	*2019070	PUZZLE HAPPY MERMAIDS	180	J07098	12.0
1000000097665	*2022005	PUZZLZ DANS LA MER 48 PIECES	99900042	PZWHSE	25.9
1000000100570	*2022060	Parapluie logo ville Etaples-sur-mer	99900069	KI2007	19.5
1000000099805	7340031318680	Peluche Narval - kajjo	99900081	21073A	14.9
1000000079562	8715964181475	Peluche Phoque blanc Petit modèle	98	1080147	12.9
1000000069419	8715964180867	Peluche Phoque blanc allongé Grand modèle	98	1080086	18.9

100000079548	8715964181482	Peluche Phoque blanc grand modèle	98	1080148	15.9
1000000099713	7340031318613	Peluche Poisson multicolores - humprey	99900081	19077	39.9
1000000099744	*2022047	Peluche chat - Georges	99900081	183632	16.5
1000000099751	*2022048	Peluche chat - willma	99900081	18363	16.5
1000000099782	7340031318552	Peluche crabe - Jacques	99900081	21059A	14.9
1000000099706	7340031316606	Peluche narval - the great kaljo	99900081	19075	39.9
1000000099799	7340031376037	Peluche oursos capitaines	99900081	11-581AC	14.9
1000000067347	8715964180874	Peluche phoque allongé peill modèle	98	1080087	10.9
1000000099829	*2022051	Peluche pleuvre - plmky	99900081	21060A	14.9
1000000061086	8715964187248	Peluche requin gris Moyen Modèle	98	1080724	12.9
1000000061109	8715964187255	Peluche requin gris grand modèle	98	1080725	15.9
1000000071289	8715964181383	Peluche requin gris petit modèle	98	1080138	7.9
1000000027099	8715964184575	Peluche requin mini modèle	98	1080457	4.9
1000000100440	350342044557	Planche à découper phoque	35	004455	9.9
1000000100518	3503420154867	Plateau phoque	35	015486	8.9
1000000100976	*2022061	Pochette Etaples-sur-mer	99900069	KID276	13.5
1000000072549	*2017066	Pomme de toulaine porte clés	111		3.5
1000000073418	*2017087	Pomme de toulaine à suspendre pm	111		8.9
1000000089424	*2020033	Porte clés Etaples-sur-mer Destination Bale de Canche	25	395AD	6.0
1000000011173	200772	Porte clés arête de poisson	112	1043	5.0
1000000100211	3660314204937	Porte-clés 3 pêcheurs	25	PC100MARIN8T	5.5
1000000098181	3553080122577	Porte-clés Mousillon	156	012257	4.5
1000000098167	3553080122553	Porte-clés Pirate	156	012255	4.5
1000000089042	3700572732558	Porte-clés bord de mer Bateau	99900051	PCC16P02	6.0
1000000089011	3700572732572	Porte-clés bord de mer Bouée	99900051	PCC16P04	6.0
1000000089035	3700572732541	Porte-clés bord de mer Homard	99900051	PCC16P01	6.0
1000000089028	3700572732565	Porte-clés bord de mer ancre	99900051	PCC16P03	6.0
1000000092660	3503420178078	Porte-clés boîtes jaunes	35	017807	4.0
1000000100280	3660314168222	Porte-clés breloques bouées boîtes et marinère	25	PC100MER	4.5
1000000098372	*2022016	Porte-clés débardeur à rayures	77	241095	4.5
1000000097467	3520071706030	Porte-clés nounou formidable	181	142878	4.5
1000000097436	3520071706009	Porte-clés papy unique	181	142875	4.5
1000000011128	*2016019	Porte-clés Barre à roue en laiton	112	1009	5.0
1000000099379	*2022037	Porte-clés Hippocampe en laiton	112	9467	5.0
1000000012446	*2008101	Porte-clés Hélice en laiton	112	1003	5.0
1000000019810	*2010200	Porte-clés ancre en laiton	112	1091	5.0
1000000019759	*2010194	Porte-clés barre à roue + voiler	112	1036	5.0
1000000091366	*2020086	Porte-clés barre à roue nickel	112	1009N	5.0
1000000085709	3660314992674	Porte-clés bouée de casier	25	8961	4.0
1000000098088	3553080124564	Porte-clés queue de poisson	156	012456	8.5
1000000099386	*2022038	Porte-clés télescope	112	1054	5.0
1000000080759	*2019012	R POISSON PLAT NATUREL PM "JORIS" 9,5X3XH7CM	35	011646	4.9
1000000032048	*2012212	RAIE A LONGUE QUEUE 2 ASS. 56 CM		1080098	8.0
1000000013702	*2008228	RAIE LONGUE QUEUE		1080091	4.9
1000000038392	*2013270	RAMEQUIN ALLONGE POISSON		7609	8.5
1000000032796	*2012287	RAMEQUIN POISSON ""SEASIDE""		3932	6.0
1000000031096	*2012118	RECETTES D'OR REUSSIR LES MACARONS		GI280.	2.0
1000000044171	*2014137	REGARDE CE QUE J AI FAIT PAPA/BATEA		9782753026653	6.9
1000000032277	*2012235	REPOSE CUILLER BEIGE COQUILLAGES		10471SAB	4.0
1000000046465	*2014369	REPOSE CUILLERE DECOR MARINIERE		DE039	6.9
1000000098709	*2022031	REQUIN 26 CM	98	7880016	10.8
1000000098716	*2022032	REQUIN MARTEAU 27 CM	98	7080017	10.8
1000000046816	*2014404	REQUIN MOSAIQUE A SUSPENDRE		36160	6.5
1000000058260	*2018082	ROCHER NOIR OU AU LAIT	103	900-ROCH	2.6
100000009453	*2007204	RONDE DE SERVIETTE BATEAU METAL BLAN		WZ92	3.0
1000000014198	*2008277	RONDS DE SERVIETTES LAITON PAR 4	112	9162	12.5
1000000099133	3503420105807	Repose cuillère Côte d'Opale	35	010580	9.9
1000000083316	*2019085	Repose cuillère Etaples ou Marais	25	05255MM 66266BLMM 05	11.5
1000000100501	3503420167256	Repose cuillère phoque	35	016725	7.9
1000000100525	3503420167102	Repose éponge phoque	35	016710	7.9
1000000043877	*2014107	SABLE DECO+POT CARRE AZUR		19292	2.5
1000000039481	*2013379	SABLIER BUTTON 30MN		9870	34.9
1000000062212	*2015007	SABLIER LAITON 3MIN H9CM	112	9170	13.9
1000000082715	*2019068	SAC A BANDOULIERE SEQUINS ICY LE PHOQUE	180	TY95128	28.8
1000000082708	*2019067	SAC A DOS SEQUINS ICY LE PHOQUE	180	TY95028	28.8
1000000093223	*2020153	SAC BANBOULIERE ANCRE	77	553118	9.9
1000000035988	*2013028	SAC CROCHET BLEU 40X35CM		22131	16.0
1000000071054	*2017048	SAC DE COURSE AVEC MOTIF ANCRE 50X36X12CM	112	9830 9831	22.9
1000000073270	*2017072	SAC DE COURSE AVEC MOTIF ANCRE BEIGE/BLEU39/48X16X37CM	112	9835	16.9
1000000073287	*2017073	SAC DE PLAGE AVEC PORTE SERVIETTE BEIGE/BLEU37/50X15X37CM	112	9833	16.9
1000000073263	*2017071	SAC DE PLAGE AVEC PORTE SERVIETTE BEIGE/ROUGE COTON37/50X15X37CM	112	9832	16.9
1000000038965	*2013327	SAC JONC BLEU COTON PM		ZSCA141S	14.9
1000000039122	*2013343	SAC JONC BLEU GM		ZSCA141S	17.9

100000035971	*2013027	SAC NOEUD VIOLET 20X20X25CM		22125	18.0
100000092370	*2020116	SAC S COTON CIEL MER SEL IMPRIME BLANC 3 FACES FRANGE ANSES CUIR	99900054	KH5537-005SDM	35.9
100000092356	*2020114	SAC S COTON SEL DE MER RAYE BEIGE FRANGE ANSE CUIR	99900054	KH5537-DRB	35.9
100000092363	*2020115	SAC S COTON SEL DE MER RAYE GRIS ECRU FRANGE ANSE CUIR	99900054	KH5537-DRG	35.9
100000041491	*2013575	SAC+TROUSSE+ETUI RAY NATUREL		92244	29.9
100000041484	*2013574	SAC+TROUSSE+ETUI SHOK STRIPE		92242	29.9
100000016451	*2009203	SACHET DE BABELUTTES		3564361055682	4.5
100000032378	*2012245	SACHET DE GALETS FOURRES PRALINE		2058	8.9
100000089837	*2020035	SACHET FRUIT DE MER	132	82215	10.5
100000089820	*2020034	SACHET MG OEUFS CRAQUANTS	132	88210	6.9
100000021868	*2010406	SACHET OEUFS DE MOUETTE ROUGE		2408	8.9
100000089851	*2020037	SACHET POPPY'S CARAMEL	132	88241	5.9
100000077704	*2018055	SACHETS 6 SUCETTES CERISES PA 80G X 20	106	13317135	5.5
100000016383	*2009196	SARDINE AU CHOCOLAT AU LAIT	132	19360	1.0
100000016390	*2009197	SARDINE AU CHOCOLAT NOIR	132	19370	1.0
100000042733	*2013687	SAUVE QUI PEUT !		9782753024052	12.0
100000035087	*2012517	SAVEURS DE LA MER		4949	7.0
100000092820	*2020131	SEASHELL 23CM LAMPE BLACK COQUILLE SAINT JACQUES	99900055	992	77.9
100000092868	*2020135	SEASHELL 23CM LAMPE IVORY COQUILLE SAINT JACQUES	99900055	991	77.9
100000092844	*2020133	SEASHELL 23CM LAMPE MINT COQUILLE SAINT JACQUES	99900055	995	77.9
100000092851	*2020134	SEASHELL 30CM LAMPE BLACK COQUILLE SAINT JACQUES	99900055	982	87.9
100000092837	*2020132	SEASHELL 30CM LAMPE IVORY COQUILLE SAINT JACQUES	99900055	981	87.9
100000036107	*2013040	SEAU + ANSE CARREAUX METAL BLEU GM		22294	16.0
100000036091	*2013039	SEAU + ANSE CARREAUX METAL BLEU MM		22294	13.0
100000036084	*2013038	SEAU + ANSE CARREAUX METAL BLEU PM		22294	9.0
100000042986	*2014018	SEAU A GLACE OVAL 29X27X20 CM		44929	17.9
100000036114	*2013041	SEAU CARREAUX METAL VIOLET GM		22325	14.5
100000036121	*2013042	SEAU CARREAUX METAL VIOLET MM		22325	11.0
100000036138	*2013043	SEAU CARREAUX METAL VIOLET PM		22325	7.5
100000067071	*2016036	SEL ET POIVRE COQUILLAGE PORCELAINE	181	120985	7.5
100000064360	*2015045	SELLETTE VERVEINETTE	181	113329	64.9
100000008401	*2007107	SERVICE PLATEAU GRIS CLAIR		410012	32.0
100000023718	*2011015	SET 2 BOITE YACHT METAL ROUILLE		10322	12.0
100000040272	*2013458	SET DE 3 POISSONS CORDE LIN		4024	9.9
100000046489	*2014371	SET DE 4 BOLS SUR RACK BLANC ET GRI		DE047	19.9
100000093209	*2020151	SET DE 8 PINCES PENSE BETE MARINES POISSON	77	262094	3.9
100000093186	*2020149	SET DE 8 PINCES PENSE BETE MARINES VOILIER	77	262088	3.9
100000093193	*2020150	SET DE 8 PINCES PENSE BETESQ MARINES ANCRE	77	262093	3.9
100000010305	*2007281	SET DE TABLE		RBBB	4.0
100000047493	*2014610	SET PAPETERIE LES TROIS MARINS	25	16MARIN	5.9
100000041026	*2013528	SET PAPETERIE REGLE CRAYON GOMME		8305T	4.0
100000045895	*2014309	SET SEL ET POIVRE PANIER METAL		13439	7.0
100000068238	*2016046	SEVEN UP	99900005		1.2
100000027467	*2011387	SIFFLET DE BOSCO AVEC BOITE 12.5CM	112	7083	13.0
100000099362	*2022036	SIFFLET DE BOSCO AVEC BOITE EN BOIS CHAINE ARGENTE	112	7087	13.9
100000020069	*2010226	SIFFLET DE BOSCO AVEC CHAINE/LAITON	112	7010A	4.9
100000040708	*2013501	SIRENE ASSISE		21310B5	22.5
100000085839	*2020012	SIRENES MEDIUM SEQUINS CORA ROSE	180	TY02300	20.9
100000085815	*2020010	SIRENES MEDIUM SEQUINS INDIGO BLEU	180	TY02302	20.9
100000085792	*2020008	SIRENES MEDIUM SEQUINS LORELEI VIOLETTE	180	TY02301	20.9
100000085822	*2020011	SIRENES SMALL SEQUINS CORA ROSE	180	TY02160	14.9
100000085808	*2020009	SIRENES SMALL SEQUINS INDIGO BLEU	180	TY02102	14.9
100000086785	*2020007	SIRENES SMALL SEQUINS LORELEI VIOLETTE	180	TY02101	14.9
1000000033427	*2012350	SNEKKAR ARCTIC LA VERITE RENFLOUEE			29.0
100000092905	*2020139	SNOW GLOBE GLOBE A NEIGE PAILLETTE	99900056	CS194-CSEA	69.9
100000030471	*2012056	SOLIFLOR MARRON 1 BOUTEILLE VERRE		17597	9.5
100000030464	*2012055	SOLIFLOR MARRON 3 BOUTEILLES VERRE		17596	18.0
1000000036312	*2013081	SOURIS DEBOUT DECO GM		30870	14.0
1000000036305	*2013080	SOURIS DEBOUT DECO MM		30869	10.0
1000000036299	*2013059	SOURIS DEBOUT DECO PM		30868	5.5
1000000033953	*2012403	SOUS PLAT ANCRE LAITON	112	7500	16.5
100000062595	*2015017	SOUS PLAT PHARE ET BATEAU LAITON 19.5CM	112	7502	16.9
100000062601	*2015018	SOUS PLAT PHARE LAITON 18CM	112	7501	16.5
1000000039184	*2013349	SOUS PLAT POISSON LAITON	112	7504	18.0
100000094954	*2021002	SQUISH A BOOS MEDIUM BAMBOO LE PANDA	180	TY39192	19.9
100000094947	*2021001	SQUISH A BOOS MEDIUM SLUSH LE CHIEN	180	TY39193	19.9
100000087673	5034566610651	ST REEF SEAHORSE MINI	99900046	61065	7.5
1000000038712	*2013302	STATUETTE CANARD BOIS LAITON 26 CM		9212	14.5
100000062182	*2015004	STATUETTE GOELAND BOIS LAITON H 21.5CM L 22.5CM	112	9215	28.9
1000000016239	*2009181	STATUETTE GOELAND BOIS/LAITON	112	9213	16.5
100000027365	*2011378	STATUETTE GOELAND BOIS/LAITON 18.5C	112	9214	19.5

1000000038798	*2013310	STATUETTE PAIRE D OISEAUX BOIS	112	9216	14.9
1000000033014	*2012309	STOP PORTE BATEAU GM		92041	11.0
1000000033021	*2012310	STOP PORTE BATEAU PM		92183	10.0
1000000047530	*2014514	STYLO BILLE 5 ASS AVEC BOULE MAREIS		1352T	2.5
20000110	3660314048234	STYLO BOUTEILLE ANIMAUX MARINS	25	0505	3.5
1000000020519	3660314530449	STYLO MULTICOLORE COQUILLAGES	25	1620	3.5
1000000043266	*2014046	SUPPORT A HUIVIN/POI/SEL VICHY BLE		41784	15.9
1000000040623	*2013493	SUPPORT CARTE SIRENE AVEC BOUEE		S9409	7.4
1000000012019	*2008058	SUPPORT SERVIETTES POISSON BLEU		2012003	3.0
1000000045215	*2014241	SUSPENSION 3 POISSONS MER		3906	6.9
1000000046335	*2014356	SUSPENSION POISSON DECO 25X13CM		113850	7.9
1000000040258	*2013456	SUSPENSION POISSON MER GM		3894	7.9
1000000040241	*2013455	SUSPENSION POISSON MER MM		3868	5.9
1000000040234	*2013454	SUSPENSION POISSON MER PM		3857	4.9
1000000041385	*2013564	SUSPENSION SPIRALE BLEUE		KF-03/COTONE	14.9
1000000101324	5400924210342	SUSPENSION POISSON ALBA PM	124	21034	5.9
1000000101331	5400924210328	SUSPENSION POISSONS ALBA GUIRLANDE	124	21032	15.9
1000000099737	*2022046	SWEET HERB	99900061	13-198B	18.9
1000000099720	*2022046	SWEET HOOVER	99900061	13-198A	18.9
1000000093575	*2020173	SYSTEME DE SUSPENSION POUR POISSON ACIER CORTEN	99900060		7.9
1000000097078	*2021023	Sac en toile de jute Etaples-sur-mer	99900068		11.9
1000000082654	*2019062	Stylo Etaples-sur-mer Destination Baie de Canche	99900029		3.5
1000000075076	3660314989186	Stylo magnet Etaples-sur-mer	25	987ETAP	4.9
1000000077025	*2018044	TABLE POISSON BLEUE GM	181	136248	71.9
1000000077032	*2018045	TABLE POISSON BLEUE PM	181	136248	47.9
1000000042018	*2013626	TABLEAU BICOLORE ROUGE BLANC MAREIS		PO/38/TIG	69.9
1000000044447	*2014164	TABLEAU BOIS EXOTIQUE GRIS BLEU		EA20476	62.9
1000000022551	*2010475	TABLEAU CRAIE + BOULIER		2251	6.0
1000000023985	*2011042	TABLEAU CRAIE DEBOUT LA MER GRIS		10923	45.0
1000000042962	*2014016	TABLEAU GARCON/FILLE PLAGE 30X4X30		42952	21.9
1000000090864	*2020067	TABLEAU MARIN VOILIER	77	412043	26.9
1000000027853	*2011428	TABLIER		ATH41	15.0
1000000020090	*2010229	TABLIER ADULTE LA PLAGE		BCH41	15.0
1000000078428	*2018069	TABLIER BAR A HUITRE 70/80 CM	156	011599	28.9
1000000093216	*2020152	TABLIER DE CUISINE ANCRE	77	511102	16.9
1000000078411	*2018068	TABLIER ECALLEUR	156	011600	28.9
1000000027860	*2011429	TABLIER ENFANT		ATH41K	10.0
1000000045611	*2014281	TABLIER LEYA		12947	15.0
1000000045642	*2014284	TABLIER MOLLY		12973	15.0
1000000034271	*2012435	TABLIER POISSON	112	3203	20.5
1000000076435	*2018070	TABLIER YACHT CLUB 70/80 CM	156	011601	23.9
1000000047233	*2014484	TAILLE CRAYON LAMPE D'ANCRE	112	9023	12.5
1000000047851	*2014546	TAMPON SOUVENIRS D'ETAPLES			9.9
1000000035872	*2013017	TASSE + SOUS TASSE RAYURES CER BL		17871	7.5
1000000078756	*2018080	TASSE A CAFE	181		4.5
1000000093070	*2020144	TASSE A CAFE 3 COULEURS ASSORTIES CH BLANC DESTINATION MARITIME ETAPLES SUR MER	25	15866MM66380BLMM1586	6.5
1000000083323	*2019086	TASSE A CAFE 3 COULEURS ASSORTIES CH BLANC LOGO MAREIS ETAPLES	25	15866MM66266BLMM1586	6.5
1000000016109	*2009168	TASSE A CAFE AVEC SOUCOUBE		01002MM	5.0
1000000085723	*2020001	TEENY TY SEQUINS PAYTON LE PINGOUIN	180	TY42406	5.9
1000000085747	*2020003	TEENY TY SEQUINS NELLY LE NARVAL	180	TY42403	5.9
1000000069716	*2017016	TEENY TYS SMALL - CRUISER	180	TY42143	4.9
0000000079456	*2019002	TEENY TYS SMALL - FLOATER LE DAUPHIN	180	TY42314	4.9
0000000079463	*2018003	TEENY TYS SMALL - NELLY LE NARVAL	180	TY41269	4.9
1000000079470	*2018004	TEENY TYS SMALL - ORVILLE L'ORQUE	180	TY41260	4.9
1000000069723	*2017017	TEENY TYS SMALL - SHUFFLER	180	TY42145	4.9
0000000073478	*2018006	TEENY TYS SMALL MADIE LE POISSON	180	TY41250	4.9
0000000073481	*2018005	TEENY TYS SMALL SLIPPERY	180	TY42136	4.9
0000000094985	*2021005	TEENY TYS SMALL TABOR LE TIGRE	180	TY42160	4.9
0000000094978	*2021004	TEENY TYS SMALL TUNDRA LE TIGRE	180	TY42151	4.9
0000000033915	*2012399	TELESCOPE LAITON AVEC SAC 16CM	112	9315	16.5
0000000078282	*2018066	TERRINE DE PORC AUX ESCARGOTS A LA BIERE TRIPLE	199		6.1
0000000046519	*2014374	THE BRITISH MILITARY CEMETERIES			12.0
0000000062557	*2015015	THERMOMETRE LAITON	112	9402	22.9
0000000045697	*2014289	THERMOMETRE LEYA		13163	8.9
0000000046113	*2014334	THERMOMETRE PLAGE		KA4937	7.9
0000000041064	*2013532	TIRELIRE PIRATES AVEC JAMBES TISSU		2048	9.9
0000000041286	*2013554	TOCHON BLEU VERT 50*85		LSA42C	7.9
0000000044546	*2014174	TOILE ABSTRAITE		EA20351	49.9
0000000044553	*2014175	TOILE BATEAU 80X80 CM		KA4838	89.9
0000000028829	*2011525	TOILE COQUILLAGE 30X40X2.4		ZOR101283	10.0
0000000029116	*2011555	TOILE IMPRIMEE MOUETTE		ZOR112185	15.0
0000000032994	*2012307	TOILE MOUETTE 40X50		10531	15.0
0000000097641	*2022003	TRESORS SOUS MARINS 64 PIECES	99900042	PZOCT	14.5

1000000040128	*2013443	TROUSSE DE TOILETTE DORINE		1869	7.0
1000000090895	*2020069	TROUSSE MARINE DE VOYAGE ANCRE	77	553099	8.9
1000000093230	*2020154	TROUSSE MARINE DE VOYAGE ANCRE	77	553113	9.9
1000000068310	*2017008	TROUSSE MARINIERE POISSON PM	181	127278	8.9
1000000096705	*2021016	Tablier bleu marine plus beau marché de France	99900068		12.9
1000000088526	3503420066009	Tasse déjeuner Côte d'Opale	35	006600	7.9
1000000100464	3503420018619	Tasse phoque	35	001861	7.9
2000001000007	*2022062	Tee-shirt Alain GODON	99900069	2022062	21.9
2000001040010	2022062-L	Tee-shirt Alain GODON L/VERT	99900069	2022062	21.9
2000001030011	2022062-M	Tee-shirt Alain GODON M/VERT	99900069	2022062	21.9
2000001050019	2022062-XL	Tee-shirt Alain GODON XL/VERT	99900069	2022062	21.9
1000000097153	*2021027	Tee-shirt Alain Godon	99900069		21.9
1000000063516	*2015033	VANNEAU 28/2/43CM	166	010360	22.9
1000000040890	*2013515	VASE MM CONVEX 50X12CM		315234	25.0
1000000043105	*2014030	VASE ROND ST TROPEZ ROTIN 21X23 CM		22825	24.9
1000000069297	*2017006	VERRE PLAT POISSON BLEU ET BLANC	181	129019	4.5
1000000068108	*2016044	VOILIER ATLANTIC BOIS AVEC VOILES + PLAQUE L 120CM H 89 CM	112	5193	166.0
1000000101383	5400924232104	VOILIER BOIS ET METAL NOIR GM	124	23218	64.9
1000000014747	*2009032	VOILIER EN LAITON 12CM	112	9126	19.9
1000000101386	5400924232146	VOILIER JUTE METAL	124	23214	86.9
1000000091359	*2020095	VOILIER LAITON NIQUELE 9.5CM H16CM	112	9125N	14.0
1000000101379	5400924232177	VOILIER METAL NOIR ET BOIS PM	124	23217	40.5
1000000101409	5400924232139	VOILIER VOILE JUTE PM	124	23213	51.9
1000000082685	*2019085	WAVES LE PHOQUE	180	TY35308	6.5
1000000082722	*2019069	WAVES LE PHOQUE	180	TY36676	12.0
1000000014167	*2008274	YACHT A VOILE BOIS L60CM H80CM	112	5048	89.0
1000000083224	*2019080	YACHT A VOILE BOIS L60CM H87CM	112	5108	84.9
1000000076168	*2018037	YACHT A VOILE BOIS L78CM H83CM	112	5114	91.9
1000000062571	*2015016	YACHT A VOILE BOIS VOILE COUSUES L 60CM H 86CM	112	5189	79.9
1000000047325	*2014493	YACHT A VOILE BOIS VOILES COUSUES	112	5186	74.9
1000000091267	*2020086	YACHT A VOILE BOIS VOILES COUSUES L40CM H64CM	112	5173	47.9
1000000062632	*2015021	YACHT A VOILE BOIS VOILES COUSUES L58CM H69CM	112	5188	72.9
1000000076141	*2018036	YACHT A VOILE BOIS I/120CM H:120CM	112	5194	168.5
1000000091281	*2020088	YACHT A VOILE ENTERPRISE BOIS VOILES COUSUES L32CM H49CM	112	5174	43.5
1000000076134	*2018035	YACHT A VOILE L75CM H112CM	112	5155	109.9



Délibération n° 15

Conseil Municipal du Vendredi 1er Juillet 2022

Service Jeunesse

Domaine de compétence
7.5 - Subvention

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Achat de matériel pour la motricité des jeunes enfants

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Subvention pour l'achat de trottinettes, tricycles, pour les enfants de 3 à 5 ans

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission n°1 du 17 Juin 2022

Considérant que l'utilisation d'un tricycle ou d'une trottinette chez la petite enfance facilite la synchronisation des mouvements du corps et des capacités motrices,

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir ce type de matériel pour l'Accueil Collectif des Mineurs « la ludothèque de Rombly » afin de travailler également avec les enfants la coordination et le sens de l'orientation,

Considérant que ce projet s'élève à 5000€ TTC,

Considérant qu'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales est possible à hauteur de 40% ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver ce projet d'acquisition
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les demandes de subvention et toutes les conventions relatives à ce projet.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.



Délibération n° 16

Conseil Municipal du Vendredi 1er Juillet 2022

Service Jeunesse

Domaine de compétence
7.5 - Subvention

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Achat de mobilier pour les accueils de loisirs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Subvention pour l'achat de mobilier pour les salles plurivalentes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre à Étapes-sur-mer » du 17 Juin 2022.

Considérant qu'il est nécessaire d'équiper de tables, de chaises et d'outils numériques les deux salles plurivalentes afin de répondre aux besoins des Accueils Collectifs de Mineurs durant les activités péri et extra scolaires,

Considérant que ce projet s'élève à 42 261€ TTC,

Considérant qu'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales est possible à hauteur de 40%,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver ce projet d'acquisition,
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les demandes de subvention et toutes les conventions relatives à ce projet.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.



Délibération n° 17

Conseil Municipal du Vendredi 1er Juillet 2022

Service Jeunesse

Domaine de compétence
7.5 - Subvention

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoins**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Achat d'un véhicule 9 places

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Subvention pour l'achat d'un véhicule 9 places pour assurer la sécurité et le confort des enfants lors des trajets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre à Étapes-sur-mer du 17 Juin 2022.

Considérant que le véhicule « 9 places » immatriculé 2270 TA 62 a une date de mise en circulation le 25 juin 2000,

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer ce véhicule afin d'assurer au mieux la sécurité et le confort des enfants durant les trajets lors d'activités de loisirs,

Considérant que ce projet s'élève à 40 125€ TTC,

Considérant qu'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales est possible à hauteur de 40%,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver ce projet d'acquisition
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les demandes de subvention et toutes les conventions relatives à ce projet.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.



Délibération n° 18

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Services Techniques

Domaine de compétence :
3.5 Autres Actes de Gestion du Domaine Public

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Désaffectation et déclassement d'un bus de marque FAST

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Désaffectation et déclassement d'un bus de marque FAST de l'inventaire des biens communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la commission n° 4 « Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » du 14 juin 2022.

Considérant que le bus de marque FAST, modèle 58 places immatriculé CH 503 FM mis en circulation le 03 Juillet 2012 présentant un kilométrage de 122 000 km et affecté au service Transport du Centre Technique Municipal ;

Considérant que le service Transport de personnes a été externalisé au 1er Janvier 2022 ;

Considérant que ce bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désaffecter et déclasser le véhicule cité, qui ne sera plus utilisé, et de le sortir de l'inventaire des biens communaux.

- D'autoriser sa mise en vente au plus offrant ou sa mise au rebut.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.



Délibération n° 19

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Services Techniques

Domaine de compétence :
3.5 - Autres Actes de Gestion du Domaine Public

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Renault

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Renault de l'inventaire des biens communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la commission n° 4 « Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » du 14 juin 2022.

Considérant que le fourgon de marque Renault, modèle MASCOTT immatriculé 649 YV 62 mis en circulation le 17 Février 2006 présentant un kilométrage de 173 600 km et affecté au service Espaces Verts du Centre Technique Municipal, présente un coût de réparation élevé en raison de la vétusté du véhicule ;

Considérant que le montant des réparations dépasse la valeur du véhicule ;

Considérant que le bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désaffecter et déclasser le véhicule cité, qui ne sera plus utilisé, et de le sortir de l'inventaire des biens communaux.

- D'autoriser sa mise en vente au plus offrant ou sa mise au rebut.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.



Délibération n° 20

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Services Techniques

Domaine de compétence :
3.5 - Autres Actes de Gestion du Domaine Public

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoins,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Désaffectation et déclassement d'un minibus de marque Renault

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Désaffectation et déclassement d'un minibus de marque Renault de l'inventaire des biens communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la commission n° 4 « Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » du 14 juin 2022.

Considérant que le minibus de marque Renault, modèle MASTER immatriculé BH 783 HJ mis en circulation le 17 Septembre 2004 présentant un kilométrage de 220 900 km et affecté au service Transport du Centre Technique Municipal, présente un coût de réparation élevé en raison de la vétusté du véhicule ;

Considérant que le montant des réparations dépasse la valeur du véhicule ;

Considérant que ce bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désaffecter et déclasser le véhicule cité, qui ne sera plus utilisé, et de le sortir de l'inventaire des biens communaux.

- D'autoriser sa mise en vente au plus offrant ou sa mise au rebut.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.



Délibération n° 21

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Services Techniques

Domaine de compétence :
3.5 - Autres Actes de Gestion du Domaine Public

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Renault Nacelle

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Renault Nacelle de l'inventaire des biens communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la commission n° 4 « Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » du 14 juin 2022.

Considérant que le fourgon de marque Renault, modèle Nacelle immatriculé 4381 VT 62 mis en circulation le 10 Décembre 2003 présentant un kilométrage de 63 000 km et affecté au service Électricité du Centre Technique Municipal, présente un coût de réparation élevé en raison de la vétusté du véhicule ;

Considérant que le montant des réparations dépasse la valeur du véhicule ;

Considérant que ce bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désaffecter et déclasser le véhicule cité, qui ne sera plus utilisé, et de le sortir de l'inventaire des biens communaux.

- D'autoriser sa mise en vente au plus offrant ou sa mise au rebut.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.



Délibération n° 22

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Services Techniques

Domaine de compétence :
3.5 - Autres Actes de Gestion du Domaine Public

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Citroën

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Citroën de l'inventaire des biens communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la commission n° 4 « Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » du 14 juin 2022.

Considérant que le fourgon de marque Citroën, modèle NÉMO immatriculé CJ 267 CZ mis en circulation le 25 Juillet 2012 présentant un kilométrage de 120 122 km, affecté au service Espaces Verts du Centre Technique Municipal, présente un coût de réparation élevé en raison de la vétusté du véhicule ;

Considérant que le montant des réparations dépasse la valeur du véhicule ;

Considérant que ce bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désaffecter et déclasser le véhicule cité, qui ne sera plus utilisé, et de le sortir de l'inventaire des biens communaux.

- D'autoriser sa mise en vente au plus offrant ou sa mise au rebut.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.



Délibération n° 23

Conseil Municipal du Vendredi 1er juillet 2022

Services Techniques

Domaine de compétence :
3.5 - Autres Actes de Gestion du Domaine Public

Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
22/06/2022

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5

Nombre de votants : 29 puis 28
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte l'assemblée à 19 h 35)

Affiché le 27/05/2022

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints,** Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.

Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Citroën

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Désaffectation et déclassement d'un fourgon de marque Citroën de l'inventaire des biens communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la commission n° 4 « Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » du 14 juin 2022.

Considérant que le fourgon de marque Citroën, modèle NÉMO immatriculé CJ 594 CZ mis en circulation le 25 Juillet 2012 présentant un kilométrage de 74 928 km, affecté au service Propreté du Centre Technique Municipal, présente un coût de réparation élevé en raison de la vétusté du véhicule ;

Considérant que le montant des réparations dépasse la valeur du véhicule ;

Considérant que le bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désaffecter et déclasser le véhicule cité, qui ne sera plus utilisé, et de le sortir de l'inventaire des biens communaux.

- D'autoriser sa mise en vente au plus offrant ou sa mise au rebut.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Monsieur le Maire, a pris beaucoup de plaisir à siéger en tant que Maire depuis 2014. l'ensemble des élus ont fait un énorme travail ensemble avec de beaux projets et de belles réalisations.

Il est frappé par le non cumul des mandats, il laisse son fauteuil de Maire.

Il souhaite que la personne qui le remplacera continue dans les mêmes conditions avec autant d'engagement et de proximité avec la population.

Il remercie tous les élus qui l'ont suivi depuis 2014 et même depuis 2008, la presse et les services qui l'ont accompagné et qui ont permis de porter haut les couleurs d'Etaples-sur-mer. Aujourd'hui il ne sera jamais bien loin, il veut rester le plus proche possible de tous et de cette ville qu'il aime profondément. C'était notre slogan de campagne de 2014 « J'aime Etaples-sur-mer ».

Monsieur GHESELLE le remercie également.